



Société anonyme au capital de 183.778,78 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

DOCUMENT DE REFERENCE 2013

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence contient l'ensemble des éléments du Rapport financier annuel.



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 23/06/2014 sous le numéro R.14-041

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de
EOS Imaging, 10 rue Mercœur 75011 Paris
et sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES
Conformément à l'annexe 1 du Règlement européen CE 809/2004

1.	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	9
1.1.	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	10
1.2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	10
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	11
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	12
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	12
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	13
4.	FACTEURS DE RISQUE.....	17
4.1.	RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE	19
4.2.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE.....	21
4.3.	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE	31
4.4.	RISQUES FINANCIERS	32
4.5.	RISQUES JURIDIQUES	38
4.6.	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	44
4.7.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	45
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	46
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	47
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	47
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	47
5.1.3	Date de constitution et durée	47
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	47
5.1.5	Evénements marquants dans le développement du Groupe	47
5.2	INVESTISSEMENTS	49
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	49
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	50

6.	APERÇU DES ACTIVITES	51
6.1	DOMAINE D'INTERVENTION.....	54
6.2	POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	63
6.3	UNE SOCIÉTÉ EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	68
6.4	UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE.....	74
6.5	DÉGRE DE DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION	98
6.6	CADRE RÉGLEMENTAIRE	98
6.7.	ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2013	
7.	ORGANIGRAMME	110
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	111
7.2	SOCIÉTÉS DU GROUPE.....	111
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	113
8.1	PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.....	114
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE	114
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RESULTAT.....	115
9.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	116
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	116
9.2.1.	Chiffre d'affaires	116
9.2.2.	Autres produits.....	116
9.2.3.	Coûts directs des ventes.....	117
9.2.4.	Coûts indirects de production et de services.....	117
9.2.5.	Frais de recherche et développement	117
9.2.6.	Frais de ventes, marketing et clinique	118
9.2.7.	Coûts réglementaires	118
9.2.8.	Frais administratifs	118
9.2.9	Paiement fondé sur des actions.....	118
9.2.10	Résultat financier.....	118
9.2.11	Résultat de l'exercice	118

10.	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	119
10.1	CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE	120
10.1.1	Financement par le capital	120
10.1.2	Financement par avances remboursables	120
10.1.3	Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions	121
10.1.4	Engagements hors-bilan	121
10.2	FLUX DE TRESORERIE	122
10.3	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	123
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX.....	123
10.5	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	123
10.6	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR	125
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	126
11.1	POLITIQUE D'INNOVATION	127
11.2	BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....	127
11.3.	CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE	133
11.4.	AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	134
11.5.	ACQUISITION DE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE	135
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	137
12.1	EVOLUTIONS RECENTES	138
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	139
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	140
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	141
14.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS	142
14.1.1	Composition du Conseil d'administration	142
14.1.2	Principaux dirigeants	146
14.1.3	Opérations sur titres réalisés par les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants	146
14.1.4	Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants	147
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	148

15.	REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS	149
15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2013	150
15.2	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	150
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	159
16.1	DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	160
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	160
16.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DES REMUNERATIONS.....	160
16.4	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	160
17.	SALARIES	162
17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....	162
17.2	PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	165
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	167
17.4	ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....	172
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	173
18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE.....	174
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	175
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	175
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	176
19.	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	177
19.1	OPERATIONS INTRA-GROUPE	177
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	177
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	178

20.1	DOCUMENTS CONSOLIDES	179
20.2	DOCUMENTS SOCIAUX.....	179
20.3	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	181
20.4	PROCEDURES JURIDIQUES ET D'ARBITRAGE	181
20.5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE...181	
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	182
21.1	CAPITAL SOCIAL	183
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	189
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	201
22.1.	Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012	201
22.2.	Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011.....	2012
22.3.	Convention de licence entre ARTS (agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011	2012
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	204
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	205
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	206

ANNEXES	207
ANNEXE 1.1	208
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013	208
ANNEXE 1.2	253
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013	253
ANNEXE 2.1	257
Comptes sociaux au 31 décembre 2013	257
ANNEXE 2.2	285
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Au 31 décembre 2013..	285
ANNEXE 3.1	288
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2013)	288
ANNEXE 3.2	296
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2012)	296
ANNEXE 3.3	303
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2011)	303
ANNEXE 4.1	310
Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	310
ANNEXE 4.2	339
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	339

ANNEXE 5.1	342
Note méthodologique sur les informations sociales, environnementales et sociétales	342
ANNEXE 5.2	359
Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un commissaire aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales)	359
ANNEXE 6	364
Honoraires des commissaires aux comptes	364
ANNEXE 7	365
Liste des communiqués de presse d'EOS Imaging des 12 derniers mois	365
ANNEXE 8	367
Descriptif du programme de rachat d'actions	367
ANNEXE 9	368
Table des concordances	368

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	11
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	11

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Marie MEYNADIER, directeur général de EOS imaging (ci-après « **EOS Imaging** » ou la « **Société** »)

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées en pages 357 et 358 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le présent Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 209 et 254 du présent Document de référence.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, incorporés par référence, et présentés dans le rapport financier annuel 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 209 et 254 dudit document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, incorporés par référence, et présentés dans le rapport financier annuel 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux page 180 dudit document ».

Paris, le 23 juin 2014

Marie MEYNADIER
Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	13
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	13

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

Société anonyme
185C avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 572 028 041
Société représentée par Mr Fabien Brovedani

FI Solutions

Société par actions simplifiée
FI SOLUTIONS
8, rue Bayen
75017 Paris
RCS Paris 482 040 235
Société représentée par Mr Jean-Marc Petit

Nommées par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

BEAS

Société à responsabilité limitée
195 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 315 172 445
Société représentée par Joël ASSAYAH

Mr Jorg SCHUMACHER

Né le 12 avril 1965 à Hilden (Allemagne)
1 avenue Léopold Sedar Senghor
94100 Saint Maur des Fossés

Nommés par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. INFORMATIONS

FINANCIERES SELECTIONNEES

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le Groupe EOS imaging est le leader mondial de l'imagerie orthopédique 3D.

Issu d'une société créée en 1989, EOS Imaging SA développe et commercialise une modalité d'imagerie médicale innovante à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, dédiée en particulier aux pathologies ostéo-articulaires. Avec l'intégration de la société OneFit Medical en novembre 2013, le Groupe intègre désormais dans son offre un service de planification de chirurgie orthopédique et la vente d'instruments orthopédiques personnalisés.

Comme exposé au chapitre 7 du présent Document, Eos Imaging détient 100% du capital social des quatre sociétés suivantes :

- *EOS Imaging Inc*, société de droit américain qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain ;
- *EOS imaging GmbH*, société de droit allemand qui assure la commercialisation des produits du Groupe en Allemagne ;
- *EOS image, Inc*, société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien ainsi que des activités de recherche et développement;
- *OneFit Medical SAS*, société par actions simplifiée de droit français qui développe et commercialise des solutions logicielles et des instruments orthopédiques personnalisés pour l'orthopédie. Cette société a été acquise le 27 novembre 2013. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis son acquisition.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013 d'Eos imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 8 avril 2014.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception de la norme IAS 19 révisée qui a généré un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2013 de 9 K€. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2012 n'a pas été répercuté étant considéré comme non significatif ;

Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2013 sont les suivants :

- l'amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)»;
- l'amendement à IFRS 7 « Informations sur les compensations entre actifs et passifs financiers » ;
- l'amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants » ;

CHAP 3 - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

- l'amendement à IFRS 1 « Emprunts bonifiés accordés par l'Etat » ;
 - l'IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
 - l'IFRIC 20 « Frais de découverte ».
 - les améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS : IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
 - l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents ».
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception, de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012, sans incidence sur les états financiers du groupe à savoir :
- l'amendement à IFRS 7 « Informations à fournir », intitulé « Transferts d'actifs financiers » ;
 - l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents ».

Bilans consolidés simplifiés

Données consolidées	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total actif	46 594	37 635	8 931
Actifs non courants	7 882	1 475	1 424
Actifs courants	38 712	36 160	7 507
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>20 749</i>	<i>26 975</i>	<i>1 712</i>
Total passif	46 594	37 635	8 931
Capitaux propres	30 067	31 478	1 733
Passifs non courants	4 087	881	815
<i>Dont dettes à long terme</i>	<i>3 916</i>	<i>752</i>	<i>721</i>
Passifs courants	12 440	5 275	6 382

Comptes de résultat consolidés simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits opérationnels	16 671	10 394	7 592
Dont chiffre d'affaires	15 170	9 424	6 944
Total charges opérationnelles	(23 041)	(18 090)	(14 208)
Total résultat opérationnel	(6 370)	(7 697)	(6 616)
Résultat courant avant impôt	(5 884)	(7 223)	(6 653)
Résultat net global de la période	(6 096)	(7 062)	(6 554)
Résultat net par action (en euros)	(0,34)	(0,43)	(0,57)

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(10 522)	(8 331)	(3 931)
Dont capacité d'autofinancement	(4 015)	(5 777)	(6 020)
Dont variation du BFR	(6 506)	(2 554)	2 089
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 035)	(490)	(724)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 740	34 072	2 335
Incidences des variations des cours des devises	(417)	12	118
Variation de trésorerie	(11 233)	25 262	(2 202)

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1	RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE	19
4.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE.....	21
4.3	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE	32
4.4	RISQUES FINANCIERS	34
4.5	RISQUES JURIDIQUES	38
4.6	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	44
4.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	45

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La politique de gestion des risques de la Société est décrite au paragraphe en annexe 4.1. « Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne » figurant en Annexe 4.1 du présent Document de référence.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1 RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

Il existe des technologies alternatives et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue.

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà des solutions alternatives (scanner, radiologie traditionnelle, IRM), dont l'utilisation est très largement répandue dans les pratiques des médecins et autre personnel médical.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont moins performantes que le produit EOS dans la mesure, notamment, où elles nécessitent (i) le collage d'images pour les clichés grand format et (ii) l'utilisation d'une plus forte dose de radiation pour disposer d'une image 3D, des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies permettant l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que la technologie intégrée par la Société s'imposera comme la référence pour les indications d'EOS dans l'imagerie du squelette axial recommandées par le Groupe.

Les concurrents du Groupe pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants du Groupe.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants et développer de nouveaux produits pour élargir les débouchés de ses produits.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe commercialise sa technologie d'imagerie médicale innovante EOS et son corollaire sterEOS, de même que des guides de coupe personnalisés au patient et de solutions logicielles associées. A moyen terme, le Groupe pourrait

décider de poursuivre la diversification de son offre de technologies innovantes dans l'imagerie médicale.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative

Les leaders du marché de l'imagerie médicale sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. L'entrée récente sur le marché d'EOS imaging pourrait ne pas rester sans réponse de leur part.

Un concurrent pourrait ainsi développer une technologie alternative permettant également l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout présentant des caractéristiques similaires voire supérieures en tout ou partie à celles de l'appareil EOS. Même si le temps requis pour le développement d'une telle technologie, l'obtention du marquage CE et/ou de l'accord FDA y afférents serait relativement long, et si le produit développé pourrait ne pas posséder les mêmes propriétés techniques qu'EOS (faible dosage des radiations, taille globale de l'image, ou capacité de cette image à fournir des paramètres pertinents...), cette éventualité ne peut être exclue et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

En complément de sa politique de protection de la propriété intellectuelle telle qu'exposée au paragraphe 11.2.1 du présent Document de référence, le Groupe consacre des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique. A fin décembre 2013, le département R&D compte 38 collaborateurs et le budget consacré à la R&D s'est élevé en 2013 à plus de 3 M€.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'étendre sa couverture territoriale au rythme et/ou dans les conditions envisagées.

Le Groupe envisage de poursuivre le développement de sa couverture territoriale. La mise en œuvre de cette stratégie dépend en partie de la capacité du Groupe à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de son produit et à conclure des contrats avec des distributeurs locaux qualifiés.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'obtenir ces autorisations dans les calendriers qu'elle envisage à ce jour, et de trouver ces distributeurs.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DU GROUPE

4.2.1. Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Sur ses marchés actuels, le développement du Groupe dépendra pour partie du rythme d'adoption de sa technologie d'imagerie innovante par les professionnels de santé

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Malgré les résultats probants d'essais cliniques déjà réalisés, le soutien de nombreux leaders d'opinion à travers le monde, les multiples publications scientifiques faisant état des apports de la solution proposée par le Groupe par rapport aux technologies existantes à ce jour, et la satisfaction des utilisateurs du produit de la Société, ces mêmes professionnels pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques d'imagerie médicale au profit de la technologie EOS, notamment pour les raisons suivantes :

- l'investissement représenté par l'acquisition d'un appareil EOS ;
- les limitations des remboursements par les régimes d'assurance maladie publics ou privés ou les organismes collectifs ;
- La fréquence d'utilisation d'EOS en fonction de la typologie de leur clientèle et de leur spécialité ;
- leur manque d'expérience dans l'utilisation d'EOS ;
- un nombre insuffisamment significatif de données cliniques favorables publiées.

Sans la poursuite de l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle d'EOS pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le développement du Groupe est également conditionné à sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés et à maintenir à un niveau élevé la qualité du service de maintenance attaché aux appareils EOS commercialisés

Le développement du Groupe et sa capacité à générer des revenus dépendront également pour partie de sa capacité à poursuivre le développement commercial de ses produits sur de nouveaux marchés, qui reposera elle-même sur plusieurs facteurs tels que :

- la poursuite de l'adhésion de la communauté médicale de ces marchés concernée par EOS, et notamment des leaders d'opinion, laquelle peut dépendre de caractéristiques locales de la pratique médicale ;
- la capacité à disposer des forces de vente nécessaires ; et/ou

- l'obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation.

Le Groupe dispose d'un service de maintenance dédié à l'entretien des appareils EOS commercialisés. L'équipe en charge de la maintenance est composée à la fois d'ingénieurs et techniciens salariés par la Société mais également, pour certaines zones géographiques éloignées du siège de la Société, de prestataires formés par la Société.

Dans certaines zones géographiques, en raison du faible nombre d'appareils EOS commercialisés et par conséquent du nombre limité d'interventions à réaliser, il ne peut être exclu que les prestataires perdent une partie de leur savoir-faire pour cause de manque de pratique et qu'en conséquence la qualité du service de maintenance proposé par ces prestataires formés par la Société, diminue.

Pour certaines zones géographiques, il existe donc un risque pour le Groupe de ne pas parvenir à maintenir un niveau élevé de qualité du service de maintenance des appareils EOS commercialisés.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants, et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des personnels directs et indirects impliqués dans l'installation et la maintenance de ses équipements.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Les conditions de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de la technologie EOS constitueront un facteur clé du succès commercial de la Société

Le succès du déploiement commercial de la technologie EOS dépend en partie des conditions de prise en charge et de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de cette technologie par les organismes sociaux ou les assurances privées qui prévalent dans les pays où le Groupe souhaite commercialiser son produit aujourd'hui et éventuellement ses produits dans le futur.

Les gouvernements et les organismes en charge des régimes d'assurance maladie publics ou privés s'efforcent de contrôler les dépenses de santé en limitant tant le niveau de prise en charge que la couverture de certains produits ou procédures, en particulier des produits ou procédures innovants.

La Société ne peut garantir que le Groupe sera en mesure d'obtenir pour tous les pays dans lesquels il souhaite commercialiser ses produits, d'une part l'éligibilité des procédures réalisées à l'aide de ces produits aux conditions de remboursement et d'autre part, les niveaux de prise en charge et de remboursement incitant les professionnels de santé à intégrer la technologie d'imagerie EOS dans leurs pratiques. Elle n'est ou ne sera pas en mesure de prévoir d'éventuelles modifications dans le temps des conditions de prise en charge et de remboursement qu'elle aurait pu obtenir. L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des procédures d'imagerie réalisées à partir des produits du Groupe ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter et fidéliser les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion

Le déploiement commercial de la technologie EOS auprès des établissements de soins (hôpitaux, cliniques privées mais également centres de radiologie privés et fabricants d'implants pour les guides de coupe) est réalisé par la combinaison de deux forces de vente. La commercialisation en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis est assurée par une force de vente directe soutenue aux Etats-Unis et en Allemagne par un réseau d'agents. Dans les autres zones géographiques, notamment dans les autres pays de l'Union Européenne, en Asie et à terme en Amérique Latine, la Société entend privilégier une approche indirecte par le biais d'un réseau de distributeurs indépendants auxquels sont accordés des exclusivités territoriales.

Le succès de la commercialisation de sa technologie en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dépend donc notamment de la capacité du Groupe à attirer, recruter et fidéliser une force de vente qualifiée.

Le succès de la commercialisation de la technologie du Groupe dans les autres zones géographiques dépend par ailleurs des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour aborder l'ensemble des pays ayant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires à la fois en radiologie et en orthopédie ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, la Société a prévu qu'une force de support avant et après-vente ait pour mission d'assurer la formation et le support des distributeurs du Groupe pour les aider à mener, notamment, des actions commerciales. Ce point revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit généralement de distributeurs de matériels et dispositifs médicaux ayant donc de nombreux produits à promouvoir et commercialiser, et, par voie de conséquence un temps limité à consacrer à chacun d'entre eux.

La mise en œuvre des clauses d'exclusivité territoriale prévues par ces contrats pourrait être remise en cause par les règles françaises et européennes de concurrence. En effet, ces clauses, qui sont combinées avec des clauses de non-concurrence et de minima d'achats, pourraient être considérées, dans certaines circonstances, comme illicites, car elles pourraient notamment avoir pour effet d'empêcher des concurrents de la Société de pénétrer sur le marché. Les contrats de distribution exclusive conclus avec des distributeurs indépendants pour des ventes réalisées dans l'Union européenne pourraient dès lors être nuls et/ou donner lieu à des sanctions pécuniaires à l'encontre du Groupe si ces clauses étaient jugées illicites.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

La capacité du Groupe à étendre les débouchés de ses produits dépendra des délais de réalisation et des résultats d'études cliniques futures qui sont par nature incertains, des publications scientifiques sur l'appareil EOS ainsi que de l'adhésion des leaders d'opinion

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- 30 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation, dont 17 études stratégiques.

- 56 communications orales médicales ou posters ont été effectuées en 2013 dans 15 congrès nationaux et internationaux,
- 130 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence.

Les utilisateurs des appareils EOS sponsorisent le plus souvent les études cliniques auxquelles le Groupe peut apporter son soutien. Malgré les résultats probants déjà obtenus et ayant fait l'objet de communications, le Groupe poursuit ses efforts en la matière et continuera à soutenir ce type d'études, notamment en vue de poursuivre les validations cliniques des apports de la technologie EOS.

Par ailleurs, le déploiement commercial du Groupe dépend fortement de sa capacité à continuer à convaincre des leaders d'opinion sur le marché de la chirurgie orthopédique et de la satisfaction des utilisateurs de la technologie EOS.

Si le Groupe ne parvenait pas à poursuivre la publication régulière d'études scientifiques de premier plan et à convaincre dans chaque territoire visé les leaders d'opinion appropriés, il en résulterait un décalage dans l'adhésion tant des leaders d'opinion que des professionnels des domaines médicaux concernés, et la capacité du Groupe à commercialiser ses équipements s'en trouverait affectée, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

La technologie innovante sur laquelle repose l'activité du Groupe est principalement protégée d'une part, par plusieurs brevets et demandes de brevets qui couvrent à la fois les aspects matériels et logiciels de ce produit, mais également un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs en cours de développement et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. En outre, la Société n'a pas, à ce jour, déposé de demandes de brevets dans tous les pays dans lesquels elle opère, même si ses brevets ou demandes de brevet sont le plus souvent déposés aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe les plus importants et, le cas échéant au Japon.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ; et
- la technologie EOS ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune contestation de ce type par des concurrents.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'EOS et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation d'EOS.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration et de recherche et développement exposent le Groupe au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe. Enfin, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

Les marques du Groupe sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même la marque EOS a été déposée notamment en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, des tiers

pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque ou d'autres marques du Groupe, ce qui serait de nature à générer un préjudice commercial et d'image pour le Groupe.

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, la surveillance de l'utilisation non autorisée d'EOS et de la technologie est difficile, et le Groupe, bien qu'il ait mis en place une veille sur cette marque, ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Le Groupe a formé opposition auprès de l'Office Européen des Brevets contre deux brevets déposés par des tiers pour lesquels le Groupe considère que sa technologie constitue une antériorité par rapport à la technologie contestée.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

L'activité du Groupe dépend en partie de technologies appartenant à des tiers

La Société bénéficie de deux licences mondiales exclusives sur la propriété intellectuelle relative à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Les licences sont concédées par, respectivement, l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) ainsi que par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS), cette dernière agissant en partenariat avec le Laboratoire de Biomécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

Dans le cadre de ces licences, la Société s'est engagée à s'acquitter, envers chacun de ces deux instituts d'une redevance proportionnelle sur le prix de vente des systèmes EOS. Les termes de ces licences sont détaillés au chapitre 22 « Contrats Importants » du présent Document de référence.

Aussi longtemps que le Groupe exploitera des technologies sous licence, il dépendra des technologies qui lui ont été concédées. Toute violation par le Groupe des conditions de ces licences pourrait aboutir à la perte du droit d'utiliser les technologies en cause, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Bien que la Société fasse régulièrement mener par ses Conseils en Propriété Intellectuelle des études sur sa liberté d'exploitation, études qui n'ont pas jusqu'ici identifié d'éléments de nature à réduire cette liberté d'exploitation, elle ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.2.3. Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe

Le Groupe dépend de sous-traitants pour l'approvisionnement d'une partie des composants de son appareil EOS

L'appareil EOS comprend des composants et matières premières de diverses natures, dont des éléments mécaniques, électroniques et de radiologie (tubes et générateurs de rayons X et détecteurs de rayons X) produits pour partie par la Société (les détecteurs de rayons X) et pour partie par des tiers (les tubes et générateurs de rayons X par exemple).

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas encore de double source d'approvisionnement pour la fourniture de tous ses composants.

S'agissant des composants mécaniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des composants électroniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des détecteurs de rayons X qui sont fabriqués en interne, le Groupe ne peut exclure des risques associés à des défauts ou dérives dans les processus de production qui pourraient retarder le rythme et le rendement de production ; des processus qualité exigeants ont été mis en place pour limiter ces risques. Pour faire face à la croissance anticipée de son chiffre d'affaires, le Groupe a récemment réalisé des investissements significatifs pour développer sa capacité de production interne.

S'agissant des générateurs de rayons X, le Groupe a limité son risque d'approvisionnement en développant en 2013 une seconde source d'approvisionnement.

S'agissant des tubes à rayons X, le Groupe étudie la possibilité d'adjoindre à son premier fournisseur un second fournisseur de performance équivalente ce qui nécessiterait d'adapter la conception d'EOS mais limiterait les risques d'approvisionnement liés à ces composants.

Chacune de ces alternatives nécessiterait toutefois un délai minimum d'adaptation de la « Supply Chain », voire l'obtention de nouvelles certifications réglementaires, et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe dépend de tiers pour la fabrication de son appareil EOS

L'appareil EOS est assemblé pour partie par le Groupe lui-même (pour les détecteurs) et pour partie par des tiers (pour certains composants des détecteurs et pour l'appareil final).

En particulier, le Groupe recourt aux services d'un intégrateur unique en charge d'assembler les équipements EOS. Cet intégrateur a été sélectionné par le Groupe en avril 2010, au terme de plusieurs mois de discussions, pour les performances de son service qualité et la traçabilité de ses opérations. Cet intégrateur possède un système qualité certifié conforme à la norme ISO13485 et possède une forte expertise dans l'assemblage de dispositifs médicaux. Le premier appareil EOS assemblé par ce fournisseur a été livré en 2011. Un *memorandum of understanding* a été signé le 1^{er} juillet 2010 pour une durée initiale de 3 ans, fixant les conditions financières d'achat (montant, devise et délais de paiement) entre le Groupe et l'intégrateur. Ce contrat a depuis fait l'objet d'avenants afin de prendre en considération le développement des volumes de production du Groupe. En 2013, une nouvelle ligne d'assemblage a été mise en place afin de doubler les capacités de production, et accompagner ainsi le développement de l'activité du Groupe et réduire tout risque de capacité insuffisante d'assemblage.

Les termes de ce contrat conduisent le Groupe à estimer que le risque d'approvisionnement auprès de cet intégrateur est correctement géré même si l'on ne peut exclure un risque de rupture contractuelle. Dans un tel cas, l'assemblage des appareils EOS pourrait s'en trouver plus ou moins ralenti jusqu'à être totalement arrêté.

Cet état de fait serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il existe toutefois des alternatives dans la mesure où une multitude de petits acteurs assemblent des dispositifs médicaux. Le Groupe pourrait donc le cas échéant, s'adresser à d'autres intégrateurs mais cela nécessiterait des travaux de validation préalables, pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles certifications auprès de l'organisme notifié utilisé par le Groupe pour l'obtention de son marquage CE et pourrait entraîner une augmentation du prix de revient d'un appareil EOS.

Le Groupe a également recours à un autre sous-traitant pour l'assemblage de certains composants mécaniques de ses détecteurs à rayons X.

Le Groupe dépend donc de tiers pour la fabrication de l'ensemble de ses produits. Son succès commercial repose ainsi en partie sur sa capacité à obtenir de ses sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités et délais demandés et de manière rentable. Des problèmes pourraient survenir au cours de leur fabrication et de leur distribution et pourraient entraîner des retards dans la fourniture de produits, ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse des coûts, une baisse des ventes, une dégradation des relations avec les clients et, dans certains cas, le rappel des produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise en cause de la responsabilité du Groupe, si ces problèmes n'étaient découverts qu'à l'issue de la commercialisation.

Par ailleurs, la fabrication des produits du Groupe est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable et des cahiers des charges imposés par le Groupe. L'ensemble du processus de fabrication des équipements et consommables du Groupe, selon des conceptions brevetées par ce dernier, entre ainsi dans le champ d'application des certificats obtenus par le Groupe permettant le marquage CE, l'accord FDA et les accords réglementaires obtenus en Asie et au Moyen-Orient.

Dans l'hypothèse où le Groupe changerait de fournisseurs ou sous-traitants critiques (intégrateur, fournisseurs de tubes et générateurs de rayons X) pour ses équipements et consommables, il devra procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les normes en vigueur. Dans cette éventualité, des tests et des validations supplémentaires peuvent être nécessaires pour le maintien du marquage CE et l'obtention d'un nouvel accord FDA, bien que portant uniquement sur les aspects de qualité et non de conception. Cette procédure pourra être coûteuse, consommatrice de temps et requérir l'attention du personnel le plus qualifié du Groupe. Si ces nouvelles autorisations devaient lui être refusées, le Groupe pourrait être contraint de chercher un autre fournisseur ou sous-traitant, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

Au cas où, pour diverses raisons, il devrait être mis fin aux relations avec l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le Groupe pourrait par ailleurs être dans l'incapacité de trouver un sous-traitant disposant des mêmes compétences dans un délai suffisant ou à des conditions commerciales satisfaisantes.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels le Groupe ne serait pas confronté s'il produisait ses produits lui-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;
- la violation de leurs accords avec le Groupe par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle du Groupe.

La Société ne peut pas en outre garantir que ses sous-traitants ou fournisseurs respecteront toujours les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si des produits fabriqués par des fournisseurs ou les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées au Groupe. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Pour minimiser les risques associés à la sous-traitance, et au-delà des critères de choix très rigoureux qu'il a mis en place, le Groupe s'assure de la qualité des produits livrés en assurant lui-même, par le biais de ses équipes de production, le réglage et la recette finale de ses produits sur le site de son sous-traitant intégrateur AXE System, préalablement à l'envoi des produits chez ses clients.

Au cas où le déploiement commercial viendrait à s'intensifier, il n'est pas à exclure que le Groupe recoure de manière croissante, à d'autres sous-traitances auxquelles seraient associées des risques analogues.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2.4. Risques liés aux clients du Groupe

Fort de 80 références au 31 décembre 2013, le portefeuille clients d'EOS imaging est composé d'une part, d'établissements de soins (hôpitaux et cliniques) et de centres de radiologie, et d'autre part, de distributeurs.

Les établissements de soins et les centres de radiologie fonctionnant pour l'essentiel à partir de lignes budgétaires, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de très rares cas et pour des montants très peu significatifs. Ainsi, aucune dotation pour dépréciation client n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

Concernant ses distributeurs, EOS imaging veille, lors de leur sélection, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale concernant la distribution des dispositifs médicaux. Les principaux distributeurs à ce jour sont Meditech Far East, QST Technologies, Leuag AG et Neuromed SPA.

Les délais moyens de règlement accordé aux clients du Groupe sont adaptés aux pratiques de chaque pays. Dans certains cas, des acomptes sont perçus à la commande, et les versements complémentaires sont échelonnés à différentes étapes de la vente (expédition, livraison, installation, recette finale).

Les pratiques du Groupe sont adaptées en fonction de l'analyse du risque pays. Un règlement de la totalité de la commande à l'expédition du matériel ou le recours à un crédit documentaire sont alors adoptés.

Par ailleurs, la contribution du plus important client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 était respectivement 6%, et 8% alors que sur la même période, le poids cumulé des trois clients les plus importants du Groupe représentent ensemble respectivement 16% et 16% du chiffre d'affaires consolidé.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le plus important client était un distributeur ayant lui-même réalisé son chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 4.2.1 «Risques liés au déploiement commercial du Groupe » supra).

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à une dépendance significative vis-à-vis d'un client.

4.2.5. Risqués liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur des montants maximums suivants:

Pour les équipements EOS :

- Avant livraison de 6 millions d'euros par sinistre et année d'assurance,
- Après livraison de 3 millions d'euros par sinistre et année d'assurance hors Amérique du Nord,
- Après livraison de 1.524.490 euros par sinistre et année d'assurance pour l'Amérique du Nord.

Pour les guides de coupes :

- Avant livraison de 9,1 millions d'euros par sinistre,
- Après livraison de 2,2 millions d'euros par année d'assurance,
- Après livraison de 10 millions d'euros par sinistre et 20 millions d'euros par année d'assurance pour le client Aesculap.

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance

appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.2.6. Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 : 2003, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en terme de qualité, le Groupe accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 1 année ou exceptionnellement deux, à compter de la date de mise en service des produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

De même, une fois les matériels vendus par le Groupe sortis de la période de garantie, le Groupe propose un contrat de maintenance qui couvre tout ou partie des pièces et de main d'œuvre. Bien que le prix de ce contrat ait été fixé de sorte d'assurer au Groupe une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défektivité d'un composant critique sur une partie significative du parc installé peut nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

4.3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique qualifié.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Il est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques notamment pour recruter et fidéliser les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence pour les dirigeants, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Il a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions).

4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter, le cas échéant, ses capacités de production ainsi que son stock de composants critiques.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4. RISQUES FINANCIERS

4.4.1. Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles

Depuis sa création en 1989, le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles qui s'expliquent par le caractère innovant des produits développés qui impliquent une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

Au 31 décembre 2013, ses pertes opérationnelles cumulées sur les trois derniers exercices clos au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 s'élevaient à 20.683 K€ dont une perte opérationnelle de 6.370K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années dans le cadre de son développement commercial et de ses activités de recherche, qui tiennent compte de :

- l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la fabrication de ses produits ;
- la nécessité de réaliser de nouveaux investissements commerciaux pour accompagner le développement des ventes d'EOS sur ses marchés actuels et ses nouveaux marchés ;
- la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation d'EOS sur de nouveaux marchés.

4.4.2. Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et d'émission d'obligations convertibles en actions qui sont été entièrement converties à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Le 15 février 2012, le Groupe s'est introduit sur le marché NYSE Euronext à Paris, et a levé 37,9M€, par émission de 5 520 000 actions souscrites au prix de 6,87€.

Le Groupe n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. Par conséquent, il n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité ainsi qu'en matière de ventes et marketing, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels consolidés négatifs jusqu'à ce jour.

Ces flux de trésorerie opérationnels négatifs se sont respectivement élevés à (3 931) K€, (8 331) K€ et (10 522) K€ pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 15 742 K€.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et de développement ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour assurer le développement commercial de ses produits ; et
- du niveau du besoin en financement de son cycle d'exploitation, et notamment des délais moyens de règlement de ses créances clients et du financement de ses stocks et en cours de production.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives

4.4.3. Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe. Toutefois, le contrôle réalisé par l'administration fiscale en 2013 sur les Crédits d'Impôts Recherche des exercices 2010, 2011 et 2012 n'a pas fait l'objet d'ajustements matériels. Aussi, le Groupe estime que le risque de remise en cause des dépenses retenues par la Société pour le CIR est faible.

4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques

Au 31 décembre 2013, le Groupe bénéficie des aides suivantes :

Au 31 décembre 2013 (en K€)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé
Prêts Taux 0 BPIFrance	1 500	1 500	0
Avance remboursable OSEO instrumentation	250	250	0
Avance remboursable OSEO Illy	822	822	0
Prêt participatif à l'innovation	150	150	0

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier prévisionnel des remboursements de ces avances publiques, établi au mieux de la connaissance de la société à la date de rédaction du présent rapport :

Au 31 décembre 2013 (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prêts Taux 0 BPIFrance				500	500	500	
Avance remboursable OSEO Illy	75	180	285	450	78		
Avance remboursable OSEO instrumentation (1)		20	49	65	76	40	
Prêt participatif à l'innovation	8	32	36	36	34	32	8

- (1) Les montants indiqués sont ceux exigibles en cas de succès technique et commercial du programme. Dans le cas contraire, les montants exigibles seront inférieurs.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013. Il a été consenti au titre d'un programme de re-engineering des équipements EOS. Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

Avances remboursables OSEO

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€. Au 31 décembre 2013, les versements réalisés s'élèvent à 822 K€.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 M€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 M€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250K€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 K€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015.

Prêt participatif à l'innovation

Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150K€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

4.4.5. Risque de change

Les filiales américaine et canadienne sont financées intégralement par la société-mère avec lesquelles sont mises en place des conventions de « *management fees* » et de compte-courant. Les ventes des filiales américaine et canadienne sont libellées respectivement en USD et CAD.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion des comptes en USD de EOS imaging Inc et en CAD de EOS image Inc. Le Groupe est ainsi exposé à la variation des taux de change EUR / USD et EUR / CAD, par l'intermédiaire de ces filiales.

La variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2013 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 218 K€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 218 K€.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

4.4.6. Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Risque de taux d'intérêt

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe n'a pas contracté d'endettement bancaire et estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de crédit ou de variation de taux d'intérêt significatif.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a obtenu des aides remboursables d'OSEO pour un montant total de 1 072K€ dans le cadre de deux programmes :

- 822k€ lui ont été versés dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, et le développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou. Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. En conséquence, cette avance figure en dettes au bilan pour 929 K€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2014.

- 250k€ lui ont été versés dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 K€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015. Aucun taux d'intérêt n'est affecté à cette avance.

Ces avances sont comptabilisées au coût amorti. Elles figurent en dettes au bilan pour un montant de 1 266 K€.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a également obtenu un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150K€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Se reporter également à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés 2013 présentée en Annexe 1.1 du présent Document de référence.

Risque de crédit et relatif à la gestion de trésorerie

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2013, ces titres sont

exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

4.4.7. Risque de dilution

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis 2007, émis ou attribué des stock-options ainsi que des actions gratuites. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. A la date d'enregistrement du présent Document de référence, 1.159.705 stock-options en cours de validité ont été ainsi attribuées.

Par ailleurs, un total de 212 416 BSA ont été attribués par la Société à savoir :

- 40.000 BSA permettant de souscrire 40.000 actions ont été souscrits par un administrateur dans le cadre de l'attribution de BSA du 31 décembre 2012 ;
- 1.810.347 BSA permettant de souscrire 172.416 actions ont été émis dans le cadre de l'acquisition de la société OneFit Medical.

L'exercice et la conversion intégrale de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date d'enregistrement du présent Document de référence permettrait la création d'un maximum de 1.372.121 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 6,95% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote s'établirait au maximum 6,95 % sur la base des droits de vote dilués. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines,...). A cet égard, la Société peut faire appel à des

intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

4.5.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication et vente des produits

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les Etats dans lesquels le Groupe commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours

4.5.2.1. Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE

Les produits du Groupe répondent à la définition de dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits du Groupe au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide pour une durée de 3 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non

obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE. La méthode d'évaluation reposant sur le système qualité global choisi par le Groupe apporte cependant suffisamment de souplesse au processus pour considérer ce risque comme très faible.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les demandes de renouvellement des certificats relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des certificats nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants dans les délais requis, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.5.2.2. Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis

Le marché américain est régi par la réglementation fédérale 21 CFR qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la Food and Drug Administration (FDA).

La commercialisation de produits, tels que ceux fabriqués par le Groupe, sur le marché américain est soumise à une procédure de notification à la FDA avant leur mise sur le marché et aux exigences relatives au système qualité établies par le 21 CFR820. Ces produits sont des dispositifs médicaux qui présentent un risque potentiel modéré (classe II pour la FDA), et pour lesquels il est possible de démontrer une équivalence substantielle par rapport à un dispositif médical déjà approuvé sur le marché américain. La Société peut ainsi utiliser une procédure dite « 510(k) » afin de soumettre le dossier pour examen de la FDA. Après approbation du dossier, le dispositif médical est enregistré dans une base informatique tenue à jour par la FDA.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

Les informations relatives à la réglementation américaine applicable aux appareils EOS font l'objet de développements présentés au paragraphe 6.6.6..2 « Règlementation américaine » du présent Document de référence.

Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par la FDA, la Société ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain ou devrait mettre en œuvre d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, pour obtenir ou mettre à jour ses autorisations. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un

effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.5.2.3. Risques liés à l'environnement réglementaire au Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux affaires pharmaceutiques (PAL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

Si les autorisations des autorités réglementaires japonaises relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par ces autorités, la Société ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché japonais. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.5.2.4 Risques liés à l'environnement réglementaire dans les autres pays

La mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment en Chine, au Brésil, etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment au Canada, à Singapour ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser les produits du Groupe dans un nouveau pays.

Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation de ses produits existants dans certains pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment le Canada, l'Australie, la Russie, l'Arabie Saoudite, Taiwan et a déposé des demandes de commercialisation, actuellement en cours d'instruction, dans d'autres pays, notamment la Corée.

L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)

Les produits de la Société sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- de conception ;
- de tests précliniques et d'essais cliniques des produits ;
- de fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- d'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- de stockage des produits ;
- d'identification et de traçabilité des produits ;
- de procédures de conservation des données ; et
- de surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s'applique à la Société en tant que fabricant de ces produits.

Le principe de traçabilité complète de toutes les composantes du produit, ainsi que la mise en place et le maintien par la Société d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 : 2003 et d'un système de production optimisé (Lean Manufacturing) visent à garantir l'entière conformité de chaque produit à la réglementation applicable ainsi que sa qualité.

La Société ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits de la Société. La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs de la Société pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

4.5.4. Risques environnementaux

Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets

L'activité du Groupe n'était pas jusqu'à présent soumise à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques. La directive RoHS révisée 2011/65/UE inclut à présent dans

son champ les dispositifs médicaux, avec certaines exceptions applicables aux dispositifs de diagnostic RX. Cette révision de la directive est applicable depuis janvier 2013. Bien que la directive 2002/95/CE exclut les dispositifs médicaux de son champ, le Groupe s'est assuré cependant auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive dans la mesure où cette exigence n'impacte pas les performances de sécurité essentielles de ses produits (notamment le blindage RX). Dans ce contexte tous les sous-traitants concernés du Groupe ont communiqué la conformité RoHS relatives aux produits qu'ils livrent.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) est un règlement européen CE n° 1907/2006 permettant l'identification par l'enregistrement et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les mélanges et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Au titre de REACH, le Groupe importe et met sur le marché des « articles » contenant certaines substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. En revanche, le Groupe n'importe ni ne met sur le marché aucune « substance », ou aucun « mélange » au sens du règlement REACH. Le Groupe est donc exempté de la procédure d'enregistrement. La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suit également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquent pas une interdiction de mise sur le marché.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) impose que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble des déchets des équipements et produits est retraité par une société tierce spécialisée.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entrainerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe.

4.5.5. Obligation réglementaire liée aux risques de radiation

La directive 96/29/Euratom du Conseil en date du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants, impose le contrôle des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Les activités de tests en cours de production ou de conception des produits qui nécessitent l'utilisation du rayonnement X au sein de la Société sont ainsi soumises à autorisation de l'ASN. Cette autorisation est délivrée pour 5 ans L'autorisation délivrée par l'ASN à la Société arrive à expiration le 29 mars 2016. Celle octroyée à la société Axe (sous-traitant de la Société) arrive à expiration le 02 juillet 2018.

L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir cette autorisation ASN nécessaire à ces activités de production et de conception pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Directive 97/43/Euratom du Conseil du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne. Toutefois ce n'est pas le cas en Allemagne où un appareil EOS est déjà installé et où le Groupe a entrepris des démarches auprès des autorités compétentes afin qu'elles acceptent de modifier leurs spécifications afin que la technologie du Groupe puisse y répondre.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Branche	Compagnie	N° de police	Niveau de couverture
Multirisques entreprises	AXA	3 126 732 804	Matériels/Mobilier : 1 334 163€ Support informations : 15 372€ Frais et pertes : 266 832€ Recours des tiers : 1 107 156€
	AXA	5200416905	Matériels/Mobilier : 30 000€ Support informations : 15 000€
Flotte automobile	AXA	3 928 616 104	5 véhicules
Marchandises transportées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	Transport aérien, maritime ou terrestre : 1 000 000 € / expédition Transport privé : 100 000€
Marchandises Stockées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	500 000€ par site – 8 sites
Congrès	ACE EUROPE	FRCGNA11758	200 000€
RC professionnelle	AXA	5 175 963	RC avant livraison: 6 000 000€/sinistre RC après livraison :

			- 3 000 000 €/an et /sinistre hors NA - 1 524 490€/an et/sinistre in NA
	AXA	5270036304	RC avant livraison : 9 100 000€/sinistre RC après livraison : 2 200 000€/ an hors Aesculape AG RC après livraison : 10 000 000€/ sinistre, 20 000 000€/ an hors Aesculape AG
RC des dirigeants	CHARTIS	7 902 286	770 000€

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 28K€, 30 K€ et 48 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

Par ailleurs, les marchandises stockées chez les sous-traitants sont assurées par les sous-traitants eux-mêmes. Une attestation d'assurance leur est régulièrement demandée.

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

Toutefois, EOS Imaging a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens dont elle estime qu'ils ont été indument délivrés à la société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation. A l'exception de ces procédures toujours pendantes devant l'Office Européen des Brevets, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	47
5.2	INVESTISSEMENTS	49

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est : EOS imaging.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EOS imaging a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 349 694 893.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 8 février 1989 sous la dénomination sociale *Biospace Instruments* et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 8 mars 1989.

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation (soit jusqu'au 8 mars 2088), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

EOS imaging est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 10 rue Mercoeur 75011 Paris – téléphone : 0 1 55 25 60 60.

5.1.5 Evénements marquants dans le développement du Groupe

1989 : Création de la Société Biospace Instruments par Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992.

1999 : Marie Meynadier en prend la direction et développe sur le marché international une première société d'imagerie pour la recherche pharmaceutique, rapidement profitable, filiale qui sort du Groupe en 2007.

2000-2004 : En parallèle, des travaux préliminaires de preuve de concept sont menés sur l'imagerie médicale appliquée à l'orthopédie. Ils conduisent au prototypage et essais cliniques d'une première version d'EOS.

2005 : Le Groupe s'engage pleinement dans le développement de la technologie EOS avec une première levée de fonds de 7,5 millions d'euros menée par Edmond de Rothschild Investment Partners avec UFG et COFA Invest, le fonds d'investissement du Pr Cotrel, fondateur de Sofamor Danek (devenu en 1999 la branche Spine de Medtronic).

2007 : Le Groupe lève 12 millions d'euros auprès des sociétés de capital-risque historiques, de NBGI Ventures et de Crédit Agricole Private Equity. Premières ventes des équipements EOS. Obtention des premières autorisations de mise sur les marchés européens et américains pour la plate-forme matérielle EOS.

2009-2011 : Autorisations de mise sur les marchés européens et américains des applications logicielles 3D associées.

2010 : le Groupe prend le nom d'EOS imaging. EOS est utilisé en routine clinique dans des hôpitaux aux Etats-Unis, au Canada et dans six pays européens. Troisième tour de financement avec l'entrée de

CHAP 5 - INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

la Caisse des Dépôts et Consignation aux côtés des actionnaires historiques dans une levée totale de 12,3 millions d'euros.

Fin 2011 : le Groupe compte une base installée de 42 équipements dans des hôpitaux, cliniques et centres de radiologie dans 10 pays.

Fev 2012 : Introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

Sept 2012 : Entrée en Asie avec une première installation au sein du National University Hospital (NUH) de Singapour

Oct 2013 : Obtention des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon

Nov 2013 : Acquisition de la société OneFit Medical qui développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient.

Fin Nov 2013 : EOS reçoit le Prix Frost & Sullivan de l'innovation en imagerie médicale.

Dec 2013 : Première installation au Japon, second marché après les USA en imagerie médicale.

Avril 2014 : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation à Taiwan.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Immobilisations brutes (Normes IFRS, en K€)	Exercice 2013 12 mois Consolidé	Exercice 2012 12 mois Consolidé	Exercice 2011 12 mois Consolidé
Immobilisations incorporelles	871	412	315
Immobilisations corporelles	827	173	337
Immobilisations financières	20	4	94
TOTAL	1.718	589	746

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement constitués de frais de développement, de brevets ainsi que d'achats de logiciels.

Leur détail par nature est présenté dans la note 5 des comptes consolidés insérée au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements corporels

Les investissements corporels sont principalement constitués de frais d'agencements et matériel de bureau et informatique.

Leur détail par nature est présenté dans la note 6 de l'annexe consolidée insérée au chapitre 20.1 du présent Document de référence

Investissements financiers

Les investissements financiers sont principalement constitués du dépôt de garantie des locaux.

Leur détail par nature est présenté dans la note 7 de l'annexe consolidée insérée au chapitre 20.1 du présent Document de référence

Par ailleurs, comme exposé dans la note 4 de l'annexe consolidée insérée au chapitre 20.1 du présent Document de référence, la Société a acquis, le 27 novembre 2013, 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoit une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, qui sera versé à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging. En l'absence de réalisation de ces objectifs, les BSA EOS seront automatiquement caducs.

Les ABSA sont des Actions à Bons de Souscriptions d'Actions. Les Bons de souscription d'Actions permettent d'acquérir un nombre fixé d'actions à un prix prédéfini.

L'acquisition de OneFit Medical, comptabilisée pour 5 millions d'euros, inclut la totalité du complément de prix.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

EOS imaging a constitué une équipe de 38 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2013, la Société a poursuivi ses programmes de développement engagés en 2012, orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

La Société a ainsi déployé en 2013 une nouvelle version de la station de revue d'images sterEOS qui intègre l'analyse posturale du patient, particulièrement dédiée aux pathologies dégénératives du rachis et aux chirurgies qui lui sont associées.

Dans le cadre du programme Européen Eurostars lancé en 2012 en collaboration avec deux partenaires allemands, EOS imaging a poursuivi le développement d'une solution logicielle de simulation d'intervention chirurgicale avec pose d'implants orthopédiques.

La Société a également poursuivi un projet initié en 2012 consacré à la prédiction du risque fracturaire par le système d'imagerie EOS chez l'adulte vieillissant. Ce projet repose sur l'analyse osseuse micro- et macro-architecturale. Financé par le FUI, il regroupe des partenaires académiques, cliniques et industriels.

Par ailleurs, EOS imaging a lancé en début d'année 2013 un nouveau programme axé sur le développement d'une solution innovante d'échanges de données patients entre les différents acteurs du parcours de soin. Il est développé en collaboration avec des CHUs, un industriel français et un centre de radiologie privée. Ce projet, présenté dans le cadre d'un appel à projet pour « le développement de services numériques pour la santé et l'autonomie », est financé par le programme « Investissements d'Avenir » dédiés au développement de l'économie numérique. Il est labellisé Medicen.

Enfin, la Société poursuit ses recherches visant l'apport de nouvelles fonctionnalités à l'équipement EOS et à la réduction de son coût de fabrication. A ce titre, elle a obtenu de la BPI un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5m€.

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 2 598K€ contre 2 164€ en 2012. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2013 s'élève à 1 015K€.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1	DOMAINE D'INTERVENTION.....	54
6.2	LE POSITIONNEMENT D'EOS SUR LE MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	63
6.3	UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	68
6.4	UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE.....	73
6.5	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	95
6.6	CADRE REGLEMENTAIRE	96
6.7	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2013.....	102

Le Groupe développe et commercialise EOS, une modalité d'imagerie médicale innovante dédiée aux pathologies ostéo-articulaires, ainsi que la station de revue d'images sterEOS qui lui est associée. Avec l'intégration de la société OneFit Medical en novembre 2013, le Groupe intègre désormais dans son offre un service de planification 3D de chirurgie de prothèse et la vente de guides de coupe orthopédiques personnalisés, aujourd'hui fondés sur l'image scanner ou IRM.

EOS est une modalité d'imagerie médicale stéréo-radiographie unique au monde qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d'imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux et trois dimensions.



EOS est utilisé tout au long de la chaîne de soin des pathologies du squelette, et en particulier de celles du dos, de la hanche et du genou qui sont les plus fréquentes. L'examen EOS est prescrit pour le diagnostic, la planification d'une thérapie ou éventuelle chirurgie, et le suivi post-opératoire. EOS est une approche radicalement innovante de l'imagerie qui offre aux orthopédistes et rhumatologues, par le biais d'un examen rapide et peu irradiant, un bilan complet en deux dimensions (2 clichés, face et profil) du corps entier, une modélisation 3D du patient en position naturelle (debout), la seule possible à ce jour à l'échelle du dos ou de la jambe, et les paramètres cliniques associés qui permettront la planification ou le contrôle post-opératoire. Ces capacités sont actuellement complétées par une offre de logiciels et consommables associée.

Le positionnement d'EOS comme outil de compétitivité, de productivité et d'amélioration de la qualité de soin est stratégique alors que le vieillissement, la sédentarité et la surcharge pondérale viennent accélérer la fréquence des maladies articulaires et le besoin en chirurgies de prothèse. La productivité des centres d'imagerie qui fournissent les images médicales sur lesquels s'appuient ces thérapies est également un enjeu auquel EOS, qui permet un examen rapide, apporte des réponses concrètes.



La vision globale EOS permet d'apprécier les relations entre les articulations du dos, de la hanche et du genou, nécessaires à une bonne compréhension des maladies articulaires.

La modélisation 3D du patient permet d'observer pour la première fois, en position debout, les articulations en 3D globalement, et d'obtenir tous les paramètres anatomiques du patient, avec une meilleure précision qu'actuellement, pour planifier et contrôler une éventuelle chirurgie, y compris par le biais d'outils logiciels ou robotiques. Les marqueurs anatomiques 3D d'EOS ouvrent ainsi la voie au développement de logiciels et d'objets 3D pour une médecine orthopédique personnalisée.

Ces fonctionnalités radicalement innovantes apportées par EOS sont associées à une réduction importante de la dose d'irradiation délivrée au patient, qui se situe drastiquement en dessous de toutes les technologies utilisées à ce jour pour les besoins couverts par EOS.

CHAP 5 - INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

Le Groupe dispose ainsi de nombreux atouts pour devenir la référence dans le domaine de l'imagerie médicale orthopédique.

EOS est un produit unique au monde

Parfaitement adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser simultanément une image 2D et 3D en position debout : le modèle personnalisé de chaque patient permet de s'assurer d'un traitement adapté tout au long de la chaîne de soin. Les technologies mises en œuvre dans EOS, dont la technologie de détection qui a valu le prix Nobel à Georges Charpak, sont brevetées.

EOS cible un marché de plusieurs milliards de dollars

EOS imaging cible un marché potentiel estimé de 12,000 équipements au niveau mondial, soit 6 milliards de dollars en potentiel de placement d'équipements et une activité de revenus récurrents de 500 millions de dollars pour les activités de maintenance et de 1 milliard de dollars pour des prestations spéciales par chirurgie.

EOS est une modalité d'imagerie nouvelle qui n'a actuellement pas d'équivalent sur le marché. L'estimation de 12.000 sites ayant une activité d'imagerie orthopédique qui justifie l'acquisition d'un équipement tel qu'EOS correspond au marché potentiel en nombre d'équipements pour une pénétration de 100%. Comme pour toute innovation, la vitesse de pénétration dépend de nombreux paramètres (dont le coût d'acquisition de la machine, l'environnement économique des clients...) et le Groupe ne donne pas d'indication sur la vitesse d'adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

Un groupe qui accélère sa commercialisation

- EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans près de 30 pays et régions du monde, dont les Etats-Unis, le Japon et l'Union Européenne.
- EOS a été utilisé sur plus de 400,000 procédures à ce jour.
- EOS est protégé par un solide portefeuille de brevets.
- De nombreux utilisateurs d'EOS sont des leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie
- Plus de 130 publications ont été publiées sur EOS dans les journaux scientifiques.

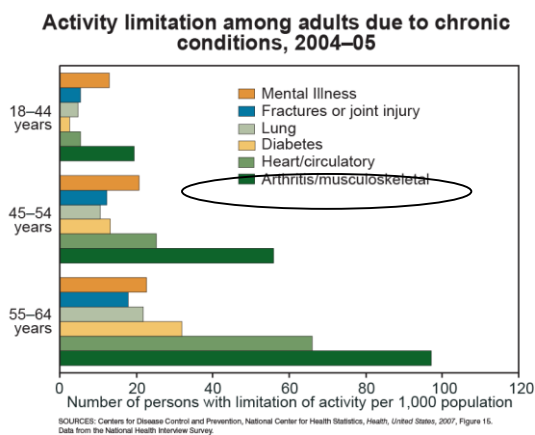
Une équipe de direction de grand calibre

La direction du Groupe est assurée par une équipe forte d'expériences professionnelles solides, accumulées dans le contexte de grands groupes (General Electric, Stryker,...) et dans celui de PME technologiques, et qui combine une expérience sectorielle en électronique, imagerie médicale et implants orthopédiques particulièrement pertinente pour le succès du Groupe.

6.1 DOMAINE D'INTERVENTION

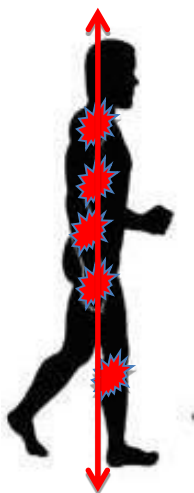
6.1.1 Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés

Les maladies des os et articulations, dites maladies ostéo-articulaires (ou musculo-squelettiques), sont des pathologies associées, dans leur grande majorité, au vieillissement. L'arthrose, dégénérescence du cartilage et de l'os de l'articulation, est la maladie ostéo-articulaire la plus fréquente et touche de 5 à 15% de la population mondiale¹. Certaines touchent également certaines populations jeunes, particulièrement au moment de la croissance osseuse, telle que la scoliose qui affecte environ 2% des adolescents².



C'est l'une des premières sources de coûts directs de santé publique et la première cause de handicap dans les pays occidentaux (table ci-contre), loin devant les maladies cardiovasculaires et le diabète. La sédentarité, l'obésité, le vieillissement sont des facteurs qui contribuent à la forte croissance de ces maladies chroniques pour lesquelles, après le médicament, la chirurgie orthopédique est souvent la seule thérapie possible.

6.1.1.1 Genou, hanche et dos sont les principales sources des chirurgies orthopédiques



Alors qu'il a fallu des millions d'années à l'homme pour se tenir debout, les bouleversements de nos modes de vie intervenus depuis un demi-siècle ont un impact important sur nos articulations. La station debout induit de gros efforts sur les articulations du squelette et notamment sur les articulations principales que sont les genoux, les hanches et le dos, qui subissent les effets du poids et par conséquent un vieillissement plus rapide. L'arthrose et les autres maladies de ces articulations sont de ce fait douloureuses et particulièrement invalidantes en termes de mobilité et d'autonomie. Il est donc naturel que la chirurgie orthopédique soit dans sa grande majorité consacrée à la restauration de ces articulations par pose de prothèses ou implants chirurgicaux, en substitution ou en support à l'articulation malade. En 2012, près de 1,3 millions de prothèses du genou et de la hanche ont eu lieu aux Etats-Unis, ainsi que près de 650'000 chirurgies du dos³.

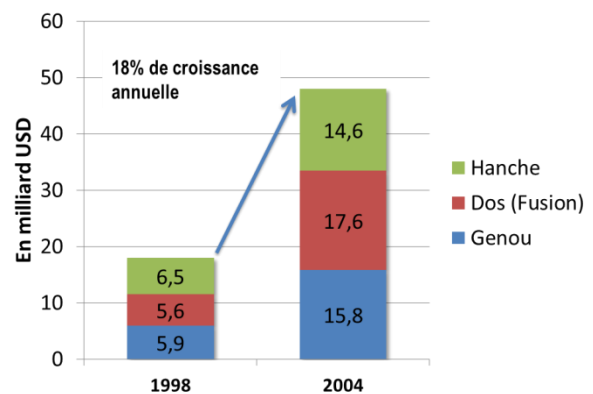
¹ Orthopedic Medical Devices, emerging technologies and trends, Frost & Sullivan D135

² Voir par exemple <http://www.scoliosisjournal.com/content/1/1/2>

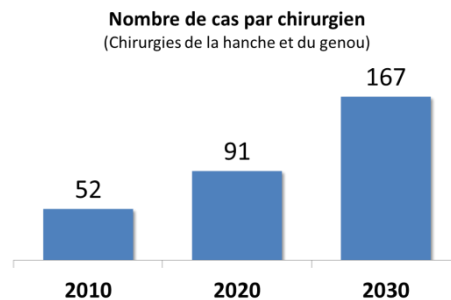
³ Données Medicare 2012

Une explosion des coûts directs et indirects

Ces maladies sont associées à de faibles taux de mortalité, mais induisent cependant un coût humain et de santé publique considérable, dont la croissance est accélérée par le vieillissement de la population combiné à l'augmentation des problèmes de surpoids. L'évolution du coût des principales chirurgies du dos, du genou et de la hanche aux Etats-Unis de 1998 à 2004⁴ montre une croissance de 18% par an des dépenses directes associées à ces thérapies. Les coûts indirects des maladies sont actuellement chiffrés en centaines de milliards de \$ dans ce pays⁵.



Ces besoins médicaux continuent à croître à un rythme élevé pour les raisons déjà citées, ce qui constitue un enjeu de santé publique et d'organisation de la chaîne de soin. Le nombre de chirurgies de hanche et/ou de genou par chirurgien et par an est ainsi appelé à croître de plus d'un facteur 3 dans les 20 prochaines années⁶.



Face à cette augmentation des volumes de chirurgie orthopédique, les réponses chirurgicales possibles font face à deux enjeux :

- **le choix de la bonne thérapie chirurgicale:** c'est particulièrement le cas pour la chirurgie du rachis, pour laquelle de très nombreuses solutions chirurgicales sont actuellement possibles
- **l'efficacité « zéro défaut » :** un énorme défi compte tenu de la croissance des chirurgies de la hanche et du genou, et de la pénurie relative annoncée des budgets et du nombre de chirurgiens.

L'imagerie médicale, sur laquelle sont fondés le diagnostic, la stratégie, une partie de l'exécution de la chirurgie et le suivi de la chirurgie, a un rôle critique dans cette chaîne de soin.

⁴ Source : Agency for Healthcare Research and Quality, Healthcare Cost and Utilization Project, Nationwide Inpatient Sample, 1998-2004; cité dans "The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008"

⁵ The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008

⁶ Kurtz SM et al. American Academy of Orthopaedic Surgeons 2006 meeting; March 22-24, 2006; Chicago, IL. Scientific exhibit 53 and Shortage of orthopedic surgeons projected in the US; *Rheumawire > News*; Mar 27, 2006

6.1.1.2 Les pathologies et la chirurgie du dos

Chaque année, 12 à 15% des habitants des Etats-Unis consultent leur médecin pour un mal de dos⁷. Ces pathologies soit de nature dégénérative (vieillesse du disque par exemple), soit de nature déformative (scoliose de l'adolescent ou de l'adulte). Du fait de la structure de la colonne vertébrale, les chirurgies sont complexes et consistent dans la plupart des cas à « fusionner » les vertèbres affectées. Dans les cas de scolioses sévères, la fusion se fait sur la majeure partie de la colonne vertébrale (exemple ci-contre) par le biais de chirurgies longues et coûteuses⁸. Des alternatives à la fusion sont possibles pour les cas moins sévères, telles que la pose de disques artificiels ou de dispositifs maintenant la mobilité entre les vertèbres.



Le diagnostic et le choix d'une stratégie chirurgicale doivent donc être fondés sur une information aussi détaillée que possible. Le chirurgien doit être en mesure d'apprécier la problématique globale (compréhension des déséquilibres du bassin, différence de longueur des jambes....) et la situation spécifique à chaque étage de la colonne.

6.1.1.3 Les pathologies du genou et de la hanche et les poses de prothèses associées

La plupart des chirurgies du genou et de la hanche consistent à remplacer l'articulation par une prothèse totale ou partielle. Le placement de cette prothèse doit être précis pour respecter l'équilibre du patient et éviter les claudications fréquemment liées à une inégalité de longueur de jambe⁹, seconde source de procès aux Etats-Unis¹⁰. Une position adaptée des éléments de la prothèse entre eux, et de ces éléments vis-à-vis du squelette du patient, assure également une meilleure durée de vie de cette prothèse vis-à-vis des phénomènes d'usure. Les principales causes de ré-opération de patients après pose de prothèses du genou ou de la hanche (révision) sont attribuées à des descellements d'implants ou des instabilités dans respectivement 35% et 16% des cas^{11 12}.



Plus de 10%¹³ des prothèses actuellement posées dans le pays occidentaux sont des révisions, à savoir de remplacements de prothèses dysfonctionnelles ou usées ; ces révisions sont plus complexes et plus coûteuses que les prothèses de première intention. Outre l'usure naturelle, des usures précoces sont parfois observées avec des incidences particulièrement sévères pour la santé des patients. A titre d'exemple, la société De Puy (fabricant de prothèses orthopédiques, filiale de Johnson & Johnson) a

⁷ National Center for Health Statistics, National Ambulatory Medical Care Surgery.

⁸ Le coût moyen par patient pour un traitement chirurgical d'une scoliose idiopathique aux Etats-Unis entre 2004 et 2006 est de 113 303\$ (variation des coûts allant de 103 256\$ dans l'ouest des USA à 152 637\$ dans le sud des USA) . Daffner et al, Spine, 15 May 2010 - Volume 35 - Issue 11 - pp 1165-1169

⁹ Konyves 2004_JBJS_ "The importance of leg length discrepancy after THA" – cette étude sur 90 patients montre que 82 d'entre eux ont un rallongement de 1mm à 16mm de la jambe opérée lors d'une pose de prothèse de hanche

¹⁰Medical Malpractice in Hip and Knee Arthroplasty Ashish Upadhyay, MD, MS, Sally York, MN, RNC, William Macaulay, MD, Brian McGrory, MD, Jennifer Robbenolt, PhD, JD, B. Sonny Bal, MD, MBA. The Journal of Arthroplasty Volume 22, Issue 6, Supplement , Pages 2-7.e4, September 2007

¹¹ Bozic et al, JBJS, 91 (2009):128-133.

¹¹ Bozic et al, JBJS, 91 (2009):128-133

¹² Bozic et al, Clin. Orthop. Relat. Res. 468 (2010): 45--51

¹³ Cf. par exemple PMSI 2009 en France

provisionné en 2010 près d'un milliard de dollars pour faire face aux coûts liés au rappel de prothèses de hanche ¹⁴ .

Le défi de la pose de prothèses de genou et de hanche est donc d'avoir un « plan » tridimensionnel précis du patient permettant, une fois au bloc opératoire, de repérer et positionner les éléments de la prothèse sur un patient couché, de sorte que le meilleur équilibre mécanique possible soit restauré en position debout. Le second défi consiste en l'exécution rapide et contrôlée de ce plan précis, afin d'assurer la qualité et l'efficacité de la chaîne de soin. Le troisième défi est d'en contrôler l'exécution par le biais de mesures indiscutables.

De grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la précision des chirurgies grâce à des outils d'assistance à la chirurgie (navigation) et de robotisation ; mais cette précision n'a de valeur que si elle exécute un plan opératoire lui-même adéquat et précis. Ce plan se fonde sur une image médicale pré-opératoire qui devient donc critique pour le succès de la chirurgie.

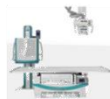
La qualité du plan opératoire, de son exécution et des suites de la chirurgie sont des enjeux médicaux et économiques pris en compte dans les programmes mis en place par les organismes payeurs pour mieux intégrer et coordonner l'offre de soins autour du patient, et par là même se doter des outils nécessaires à une mesure et une amélioration des parcours de soin. Ceci donne lieu, aux Etats-Unis par exemple, à la mise en place des ACOs (Accountable Care Organizations) ou à la recherche de modes de remboursement fondés sur des parcours de soin de plus en plus longs, et qui transfèrent aux hôpitaux la responsabilité des risques de complications et de reprises chirurgicales associées. EOS, qui permet à la fois de planifier précisément un objectif de chirurgie et d'être en mesure de vérifier l'écart une fois la chirurgie effectuée, est une modalité d'imagerie particulièrement pertinente dans ce contexte.

6.1.1.4 L'imagerie orthopédique aujourd'hui et les problèmes non résolus

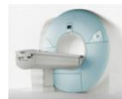
Le graphique ci-après montre les principales modalités disponibles pour analyser les pathologies ostéo-articulaires. Alors que les IRM et ultrasons sont essentiellement utilisés pour analyser les cartilages, ligaments, disques et autres tissus mous, les appareils utilisant les rayons X constituent le principal appareil d'analyse des os.

Imagerie de l'os

Radiographie 2D



Scanner



Cartilages, ligaments, disques

Ultrasons



IRM



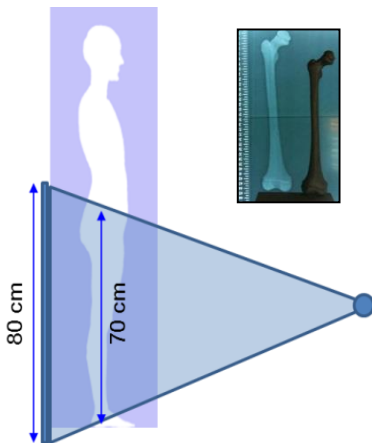
¹⁴ Johnson & Johnson's Third Quarter Earnings Report, U.S. Securities and Exchange Commission November 8, 2011

Ces rayons X sont utilisés sous la forme de radiographies 2D (historiquement faites sur des films, désormais obtenus directement ou indirectement sous forme numérique). Les rayons X fournissent des images à deux dimensions. Le scanner, qui utilise également des rayons X, permet de réaliser une analyse en coupe et, plus rarement, en trois dimensions. Il présente en revanche les inconvénients d’être fortement irradiant et d’examiner le patient en position couchée, ses articulations n’étant pas dans leur position « fonctionnelle », debout.

Scanner et radiographie constituent donc des solutions insuffisantes et inadéquates au besoin de la chirurgie orthopédique.

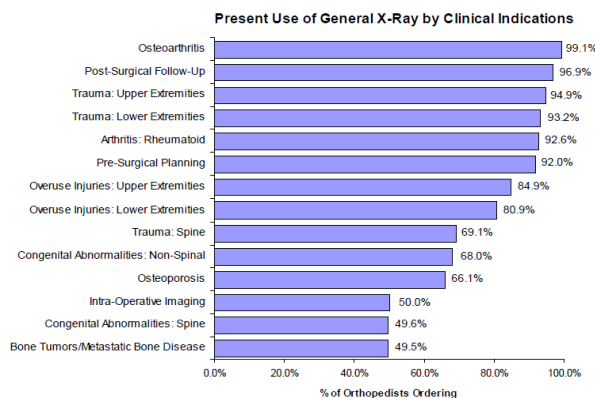
6.1.1.5 Des erreurs de calculs trop fréquentes avec la radiographie standard

Actuellement, l’imagerie orthopédique se fonde toujours, le plus souvent, sur une ou deux radiographies 2D permettant de visualiser la zone problématique de face puis de profil. Ces clichés sont pris debout pour bien visualiser la situation avec le poids du patient. C’est alors au chirurgien orthopédique de reconstituer mentalement la complexité de l’articulation en trois dimensions : dans la mesure où les clichés face et profil ne sont pas pris simultanément, et où le 3D n’est que mental, cette reconstitution est approximative et ne permet pas de mesure. Le chirurgien déduit également des clichés 2D les dimensions et angles pour la réalisation de la chirurgie : choix de la prothèse, positionnement, etc....



Lors d’une radiographie 2D, l’image est une projection du squelette : certaines mesures sont donc faussées par cette projection, et certaines dimensions ne peuvent pas être mesurées. L’agrandissement est également source de mauvaise appréciation médicale, comme le montre le schéma ci-contre et notamment l’image montrant la taille d’un fémur sur une image en 2D et le fémur en taille réelle en sombre. Les détecteurs de rayons X standard sont de petite taille (43 cm) et nécessitent la prise de plusieurs images successives pour reconstituer le membre observé. Ceci est fait par une technique qui consiste à coller, littéralement ou numériquement, des clichés de petite taille pour obtenir un cliché de grande taille. De nombreuses erreurs, et une perte

de temps importante, restent associées avec ce collage (« stitching »).



Malgré ces limitations, les outils de radiographie 2D n’en restent pas moins les outils fondamentaux à partir desquels les orthopédistes conduisent leur diagnostic et planifient les stratégies chirurgicales. Ils sont également systématiquement utilisés lors des examens à visée diagnostique, comme le montre le graphique ci-après qui indique, sur un échantillon de 225 chirurgiens orthopédistes américains, combien d’entre eux

prescrivent une radio 2D pour les grandes pathologies ostéo-articulaires¹⁵.

Le scanner : patient couché, irradiation

Si le chirurgien souhaite plus de précision sur l'arrangement tridimensionnel de la zone à traiter dans le cadre de la planification de sa stratégie chirurgicale, il est possible de réaliser des vues en 3D avec un scanner. Cependant, ce mode d'imagerie, outre sa forte irradiation, impose des clichés du dos ou de la jambe en position couchée : par conséquent, chaque os est parfaitement représenté mais la position relative de chaque os dans l'articulation est modifiée, et certaines mesures nécessaires à la chirurgie ne peuvent pas être faites.

En outre, la dose d'irradiation induite par le recours accru au scanner constitue un sujet de préoccupation majeur, notamment aux Etats-Unis. L'augmentation de la dose moyenne d'irradiation liée aux utilisations médicales a été évaluée à près de 500% au cours des 25 dernières années¹⁶. Selon certaines estimations, l'utilisation des scanner sur la seule année 2007 aux USA pourrait être à l'origine de 29.000 cas de cancers aux Etats-Unis dans le futur¹⁷.

Ni la radiologie 2D, ni le scanner ne répondent réellement aux besoins de l'orthopédie qui n'a, jusqu'ici, pas bénéficié d'une imagerie spécialisée ou innovante pour répondre à ses besoins spécifiques.

6.1.2 La technologie EOS

EOS est une modalité d'imagerie innovante, mise au point à partir des inventions de Georges Charpak sur les détecteurs et de travaux menés par des laboratoires académiques à Paris et Montréal. EOS s'est à l'origine appuyé sur l'expérience de deux médecins, l'un radiologue, l'autre orthopédiste. Le premier, le Professeur Gabriel Kalifa, spécialiste de la radioprotection, souhaitait réduire l'irradiation médicale reçue par les patients lors d'examens radiologiques. Le second, le Professeur Jean Dubousset, expert incontesté de la chirurgie orthopédique du rachis, a démontré que la scoliose de l'adolescent devait être traitée dans sa globalité et en 3D. C'est ainsi qu'est né EOS, sur une idée simple : permettre aux médecins de disposer d'une image 3D précise du squelette de chaque patient en position debout et à faible dose d'irradiation.

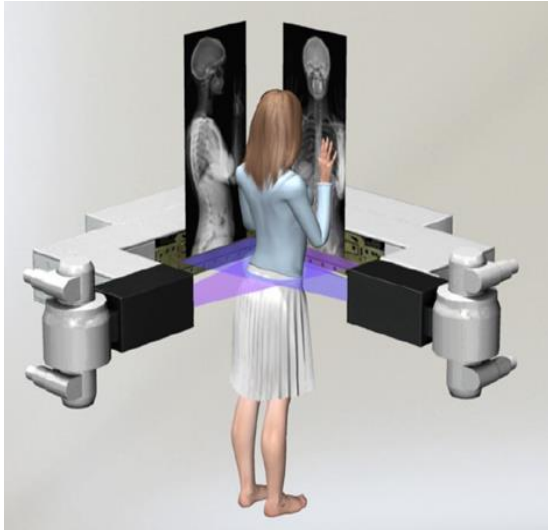
Une vidéo présentant la technologie EOS est disponible sur le site du Groupe à l'adresse suivante : http://www.eos-imaging.com/en_EN/products/eos.html

¹⁵ IMV Orthopedic Imaging report, 2007

¹⁶ National Council on Radiation Protection report no. 160, National Council on Radiation Protection and Measurements, 2009

¹⁷ Amy Berrington de Gonzalez, Journal of the National Cancer Institute, Vol 101, (3),2009.

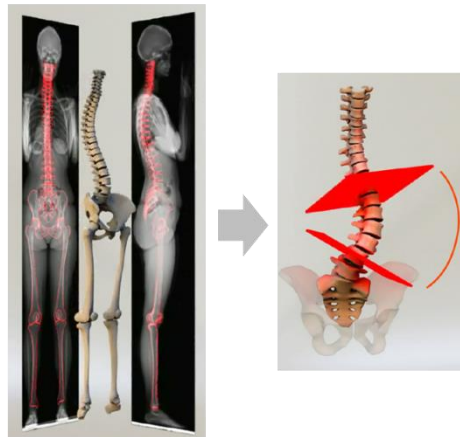
6.1.2.1 Une idée simple : des images plus globales, moins irradiantes et la troisième dimension



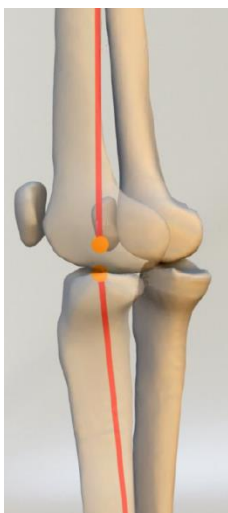
Le concept EOS est simple. Positionné debout dans un EOS, le patient reçoit un examen radiographique du corps entier simultanément de face et de profil; l'examen peut être réduit à une partie du corps sélectionnée, comme par exemple la colonne vertébrale ou la jambe, si la radiographie du corps entier n'est pas nécessaire. Il est réalisé par balayage de deux pinceaux très fins de rayons X, et prend moins de 20 secondes pour un corps entier. Dans un second temps, les deux images numériques ainsi obtenues sont traitées sur une station informatique pour modéliser de manière personnalisée le squelette du patient (rachis et/ou membre inférieurs) en 3D.



EOS: Session d'acquisition



sterEOS: modélisation 3D et calculs

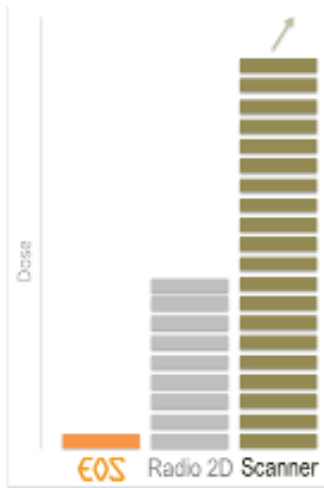


Le bilan EOS complet inclut les images radiographiques corps entier, le modèle 3D spécifique à chaque patient et un rapport incluant tous les paramètres cliniques nécessaires au diagnostic, à la chirurgie, et au suivi, paramètres qui sont calculés automatiquement. Il permet un suivi d'imagerie complet et précis tout au long de toute la chaîne de traitement du patient, depuis le diagnostic et la décision éventuelle de chirurgie jusqu'à la préparation, la réalisation de cette chirurgie ainsi qu'au suivi post-chirurgical.

EOS est la seule modalité d'imagerie qui permette l'examen 3D du corps entier du patient en position debout et le calcul associé d'angles et de dimensions précis pour prévoir une chirurgie pertinente.

6.1.2.2 EOS : Une technologie de détection de rayons X brevetée, issue d'un prix Nobel

La technologie de détection d'EOS est fondée sur les travaux du prix Nobel Georges Charpak, fondateur de la société dont le Groupe est issu, en matière de détection de signaux faibles de rayonnement. Cette technologie brevetée de détection a été adaptée par le Groupe à la radiographie médicale. Elle permet la réalisation d'images radiographiques de très grand format par balayage du patient de la tête aux pieds par un pinceau fin de rayons X, qui sont reçus par le détecteur dont le principe a valu à Georges Charpak son Prix Nobel.

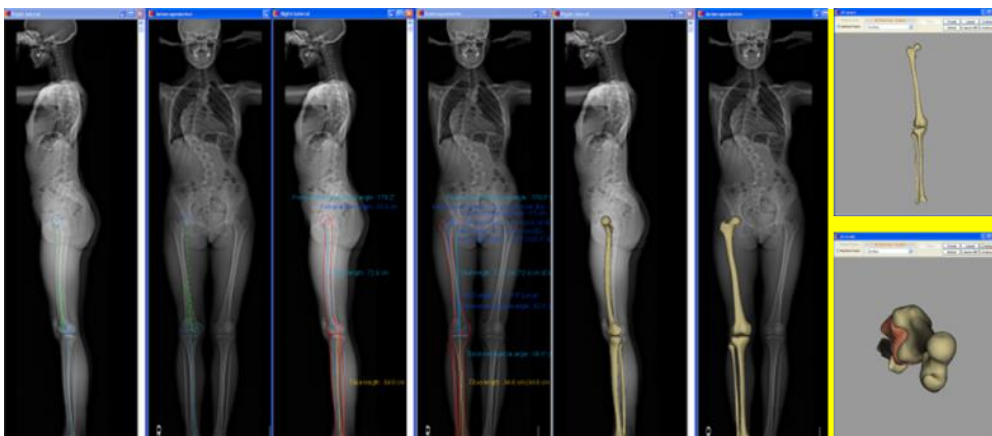


Cette technologie de détection brevetée conduit à une suppression très significative du « bruit » dans l'image, associée à une amplification de signal interne au détecteur : ceci permet l'obtention d'images radiographiques à des doses réduites de 50 à 85% vis-à-vis des techniques de radiographie existantes. En 2013, le Groupe a franchi une nouvelle étape avec la mise au point d'une option Microdose qui permet de diminuer la dose d'un facteur supplémentaire de 5 à 7 (cf. 6.3).

Cette réduction de dose est particulièrement importante pour les maladies ostéo-articulaires de déformation (scolioses...) qui nécessitent un suivi fréquent des patients. EOS permet d'envisager, par exemple, un suivi plus fréquent pendant les périodes les plus sensibles telles que les périodes de croissance pour les scolioses des adolescents.

6.1.2.3 Une technologie logicielle révolutionnaire et brevetée qui permet le 3D en position debout : la station sterEOS

Après la réalisation d'images de grand format avec la technologie de détection précitée, une étape de reconstruction du squelette en 3D est menée sur une station informatique. Cette seconde technologie clé d'EOS permet la reconstruction 3D du squelette à partir de seulement deux vues 2D. Cette technologie qui fait l'objet de plusieurs brevets, a été développée en collaboration avec deux équipes académiques de renommée internationale, le Laboratoire de Biomécanique de l'ENSAM à Paris et le Laboratoire d'Imagerie Orthopédique de l'ETS à Montréal. Les logiciels qui mettent en œuvre cette technologie sont produits par le Groupe et intègrent des fonctions développées par ses deux partenaires.



La technologie 3D d'EOS mise en œuvre dans la station sterEOS est fondée sur des méthodes de modélisation biomécanique et de traitement statistique avancées qui permettent, à partir de quelques points anatomiques la reconstruction 3D de la surface de l'os.

Cette technologie permet de **voir en 3D le squelette**, mais également d'**extraire automatiquement**, du modèle 3D personnalisé, sans besoin de saisie manuelle d'un opérateur, **toutes les mesures** (dimensions, angles, etc...) **nécessaires au diagnostic**, à la planification chirurgicale et au contrôle post-opératoire.

Cette dernière capacité est liée à la nature particulière du modèle personnalisé 3D d'EOS, qui inclut au sein de l'image toutes les données anatomiques pertinentes (là où le scanner, par exemple, ne rend qu'une information image sans y associer de données anatomiques). Ceci rend le modèle personnalisé 3D d'EOS particulièrement puissant, non seulement pour en extraire automatiquement les grandeurs cliniques nécessaires à la planification, mais aussi pour son exploitation ultérieure à la simulation chirurgicale ou au pronostic de fracture.

La validation de la technologie EOS de reconstruction 3D, qui est brevetée, a fait l'objet de multiples publications dans des revues prestigieuses (cf. 6.4.3.2).

6.1.2.4 Des logiciels métier modulables et des consommables associés: la filiale oneFIT

Le modèle 3D de chaque patient est disponible pour alimenter les différents outils et logiciels qui sont ou seront utilisés par les chirurgiens pour le diagnostic, la planification, la réalisation et le suivi de la chirurgie. Le Groupe s'est engagé dans le développement d'un portefeuille d'application métier qui sont autant de réponses aux besoins précis des orthopédistes dans les parcours de soin orthopédiques, tels que

- La planification chirurgicale 3D
- La simulation chirurgicale 3D
- Le suivi longitudinal du patient
- Le pronostic d'évolution de la pathologie ostéo-articulaire.

Ces développements se font pour partie au sein de la société EOS imaging, mais ont également motivé l'acquisition fin 2013 de la société oneFIT Medical, éditeur de logiciels et fabricants d'instruments personnalisés dédiés à la chirurgie orthopédique, qui fait désormais partie du Groupe. Le Groupe dispose ainsi, aujourd'hui, d'une capacité stratégique pour le développement de solutions dédiées dans le domaine de la chirurgie de prothèse de hanche et de genou.

6.1.2.5 EOS, un outil d'amélioration de la productivité pour les radiologues

L'examen EOS est rapide¹⁸ car il évite aux manipulateurs les difficultés rencontrées par les technologies existantes, qui nécessitent le collage de multiples images (« *stitching* ») de petit format entre elles pour obtenir un grand format, de même que la prise successive de clichés.

¹⁸ Une étude menée à l'hôpital Robert Debré de Paris sur une cohorte de 271 patients, et présentée à l'European Society for Pediatric Radiology en 2009, a montré que le temps total d'un examen complexe (face-profil de la colonne vertébrale chez de très jeunes patients) était inférieur à 4 minutes. Ce temps était préalablement à l'installation d'EOS dans le service de l'ordre de 30 minutes. Une étude sur un

EOS permet ainsi une accélération du temps moyen pour un examen complexe d'un facteur au moins trois vis-à-vis des technologies existantes. Cet avantage est considérable pour les services de radiologie qui reçoivent, les jours de consultation d'orthopédie, des pics élevés de volumes de patients pour un examen. Les sites utilisateurs EOS font état de pics d'activité journalière pouvant aller jusqu'à près d'une centaine d'examens.

6.2 POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

EOS fait partie, comme la radiologie 2D ou le scanner, de la famille des modalités d'imagerie fondées sur les rayons X, optimales pour l'examen des os. A l'inverse de la radiologie digitale ou du scanner, modalités généralistes qui n'ont pas été développées spécifiquement pour l'examen du squelette, EOS est une modalité d'imagerie spécialisée, dédiée exclusivement à l'orthopédie, à la rhumatologie et aux pathologies du système ostéo-articulaire. La technologie EOS est, de fait, la seule innovation technologique d'imagerie qui ait été développée pour ces applications et invente une nouvelle modalité d'imagerie, la stéréo-radiographie.

EOS vient donc compléter la palette d'équipements d'imagerie d'un plateau technique d'imagerie intégré à un hôpital, une clinique ou un centre d'imagerie privé. EOS permet à ces plateaux techniques d'offrir une nouvelle modalité particulièrement adaptée aux pathologies ostéo-articulaires. EOS vient en complément des équipements de radiologie classiques, du scanner (tous deux utilisés pour l'examen de l'os) et de l'IRM (utilisée pour l'examen des disques, cartilages, ligaments et autres tissus mous). EOS n'est donc pas en concurrence frontale avec ces modalités existantes.

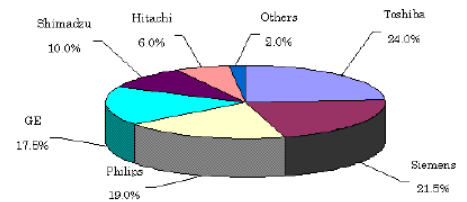
matériel haut de gamme de radiographie 2D digitale menée par le Groupe à l'hôpital de Groningen (Pays Bas) a mis en évidence un temps moyen de 12 minutes (Moyenne sur 4 patients, de 12'28" dont 7'05" pour l'acquisition et 5'23" pour le stitching)

6.2.1 EOS n'est pas en concurrence frontale avec les sociétés d'imagerie médicales

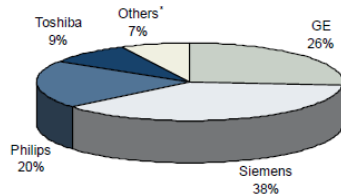
EOS n'a pas de concurrent direct du fait de sa technologie propriétaire de détection et de reconstruction 3D. Son environnement concurrentiel général est constitué des acteurs de l'imagerie médicale, parmi lesquels les quatre majors : General Electric, Siemens, Philips, Toshiba, ainsi que des sociétés de taille intermédiaire dont l'offre est en général limitée à la radiologie digitale : Canon, Hitachi, Carestream, Fuji, Agfa, Shimadzu, Mindray.

A titre de données de référence, les parts de marché respectives des acteurs de la radiographie, du scanner et de l'IRM sont présentées ci-dessous.

GLOBAL MARKET SHARES OF X-RAY IMAGING SYSTEMS, 2011 (%)

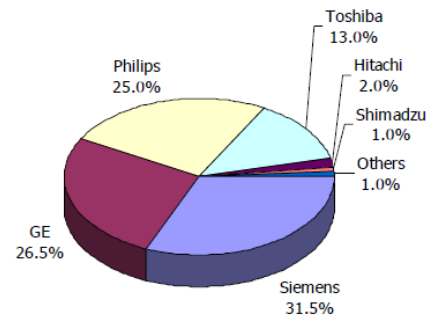


Source: BCC Research



Marché de l'IRM aux Etats-Unis

Source Frost & Sullivan 2009



Marché européen du scanner

Source Frost & Sullivan 2009

EOS est une nouvelle modalité d'imagerie qui fait le pont entre les marchés de l'imagerie et de l'orthopédie, tous deux estimés à plus de \$20 milliards par an (dont 34% pour l'imagerie diagnostique par rayons X et les scanners)¹⁹²⁰.

6.2.2 EOS positionne son offre sur un marché total de 12.000 machines et de plus de \$2 milliards par an

EOS vise à commercialiser sa machine auprès des centres de soin ayant une activité ostéo-articulaire et par conséquent intègrent, ou servent, une activité de chirurgie orthopédique.

Ces centres de soin sont soit hospitaliers, soit privés, et équipés de moyens d'imagerie adaptés à leur pratique. Dans certains pays, tels que la France, les plateaux techniques d'imagerie qui servent le besoin des cliniques privées sont en règle générale gérés par des centres privés indépendants de radiologie, adossés aux cliniques auxquelles ils apportent leurs services en imagerie. Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, les plateaux techniques d'imagerie sont souvent partie intégrante des cliniques privées de chirurgie ou des « outpatient centers » où les chirurgiens orthopédiques reçoivent leurs patients mais n'effectuent pas de chirurgie.

Afin de définir son marché et d'établir à l'intention de ses forces de vente des objectifs cible, le Groupe a analysé les données publiques d'activité de chirurgies de la hanche, du genou et du dos dans plusieurs pays. Il a retenu comme indicateur d'activité dans le domaine ostéo-articulaire un sous-domaine, la chirurgie orthopédique de la hanche et du genou. L'analyse des données publiques sur la France, l'Allemagne et les Etats-Unis permet de distinguer deux catégories de sites :

- **Cible initiale** : Ces plateaux d'imageries ont un très fort volume d'imagerie ostéo-articulaire. Ce sont les cibles prioritaires de la Société. La technologie EOS leur est attractive en termes de spécifications dédiées à l'orthopédie ou d'accroissement potentiel de leur activité et de leur productivité.
- **Cible moyen terme** : ces sites ont une activité moyenne en imagerie ostéo-articulaire, ils sont susceptibles de s'équiper d'un équipement EOS un peu plus tard que la catégorie précédente. Cependant ils sont démarchés par la Société et certains de ces sites sont déjà équipés d'EOS qu'ils utilisent pour dynamiser leur activité.

Les éléments qui suivent ont pour objectif de donner des éléments de tendance et de quantification du marché cible de la Société. Ces données ne constituent pas un objectif de pénétration de ces marchés par la Société dans les années à venir.

¹⁹ MaRS Market Insights, December 2009

²⁰ Zimmer Holdings, Inc. Crédit Suisse Healthcare Conference November 9, 2011

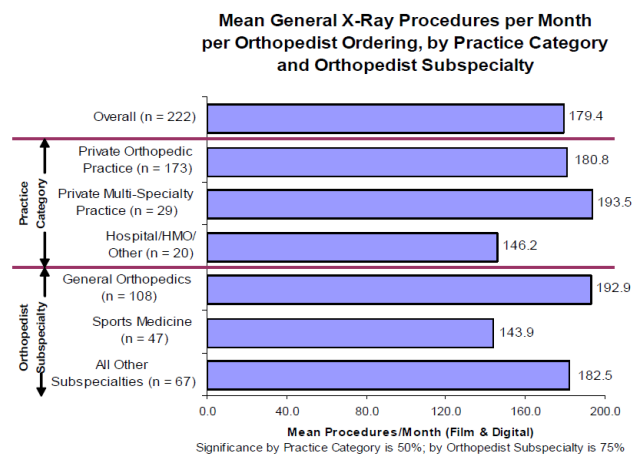
Europe

L'analyse des volumes de chirurgie de prothèse de hanche et genou en France et Allemagne fait ressortir les nombres de cibles ci-dessous, qui ont été extrapolés à l'Europe²¹.

Nombre de cibles	France	Allemagne	Europe (extrapolé)
Qble initiale (entrée sur le marché)	126	307	1 350
Qble moyen terme	402	593	3 102
Total	528	900	4 452

Etats-Unis

La même analyse a été faite pour les hôpitaux américains à partir des données de chirurgie²². Par ailleurs, le Groupe a retenu pour évaluer le nombre de « private practices », 50% de celles qui comprennent 3 chirurgiens ou plus²³. Le volume moyen d'examen de radiographies 2D demandés par mois et par chirurgien aux Etats-Unis (graphe ci-dessous), conduit pour ces sites à plus de 6 000 examens par an.



Les volumes de cibles visées par le Groupe aux Etats-Unis sont récapitulés ci-contre.

Nombre de cibles	Hôpitaux	Private Practices	Total Etats Unis
Qble initiale (entrée sur le marché)	815	675	1 490
Qble moyen terme	1 497	1 240	2 737
Total	2 312	1 915	4 227

²¹ Le nombre de « Cibles initiales » correspond au nombre d'établissement réalisant plus de 400 chirurgies par an. Les « Cibles moyen terme » correspondent au nombre d'établissements réalisant de entre 100 et 400 chirurgies par an. Les données sont extraites de : France - PMSI 2009, Allemagne Gemeinsamer Bundesausschuss, Federal Joint Committee, Quality Reports of the German Hospitals et extrapolées à L'Europe (Europe de l'Ouest : sur la base du pro-rata des populations ; Europe de l'Est estimé à 15% de l'Europe de l'Ouest)

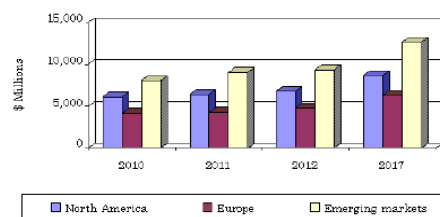
²² Individual patient discharge records (Centers for Medicare & Medicaid Services /State-reported/Veteran's Health Services and Research Administration/ US Army hospital data) 2009

²³ IMV Orthopedic Imaging Market, 2007

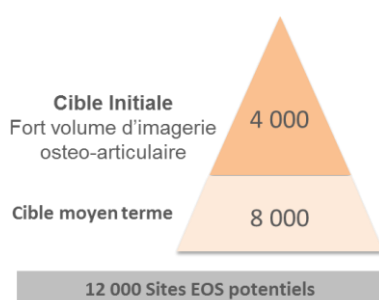
Reste du monde

Les données de chirurgie sur le reste du monde étant fragmentaires, le Groupe a évalué sur cette zone un marché moyen entre le marché européen et le marché des seuls hôpitaux aux Etats-Unis. Cette évaluation est conservatrice en regard des nombres d'hôpitaux asiatiques et sud-américains, comme montré dans le tableau ci-contre.

GLOBAL MARKET FOR IMAGING SYSTEMS, BY REGION, 2010-2017 (\$ MILLIONS)



Synthèse



Sur la base d’une analyse détaillée du marché de certains pays, le Groupe estime qu’il peut adresser un marché de 12 000 sites de par le monde, répartis entre 4 000 sites à forts volumes ostéo-articulaire, cibles prioritaires de la Société, et 8 000 sites à volumes moyens.

A titre d’illustration, sur la France, marché historique de la Société, le Groupe a d’ores et déjà pris une part de marché de 6,6% sur le marché total accessible de 528 sites. Aux Etats-Unis, le Groupe est déjà présent sur sa cible d’Hôpitaux (22 sites, dont 4 des 5 premiers hôpitaux du pays en orthopédie) et sur sa cible de « private practices » (3 sites).

Le Groupe estime que la valeur du marché d’équipement correspondant à ces sites, calculé sur la base d’un équipement par site au prix moyen de \$500 000, est de \$6,3 milliards. Le taux de renouvellement des équipements d’imagerie médicale étant actuellement d’environ 7 ans, on peut chiffrer le marché d’équipement annuel adressable par EOS à \$901 millions, en rythme de croisière.

De plus ces équipements nécessitent un contrat de maintenance qui a été estimé sur la base de 10% du prix d’acquisition pour 80% des machines (soit 8% du prix des machines au total), rajoutant un potentiel de revenu de service de maintenance de \$504 millions par an.

Le tableau ci-dessous résume ces estimations de marché potentiel calculé sur le nombre de cibles.

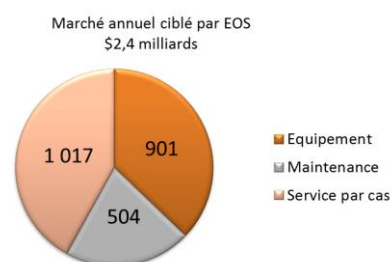
Nombre de cibles	Nb de cibles	Prix moyen par EOS	Valeur du parc d'équipement cible (m\$)	Marché annuel (renouvellement tous les 7 ans) en \$m	Maintenance (8%)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	\$ 500 000	1 926	275	154
Cible moyen terme	8 758	\$ 500 000	4 379	626	350
Total	12 611		6 306	901	504

Par ailleurs, le Groupe s’est engagé dans le développement d’offres récurrentes proposées par cas (pay per use) ou sous forme de consommables, qui représenteront une source de revenu supplémentaire récurrente sur ce potentiel de base installée. Les prestations correspondantes sont détaillées au paragraphe suivant. Sur la base d’une prestation facturée en moyenne \$250 et du nombre moyen de chirurgies ressortant des analyses faites sur les 3 plus gros pays, une estimation du potentiel de revenu sur les 12,000 machines constitue un marché annuel de \$1 milliard.

Nombre de cibles	Nb de cibles	Nb de chirurgie par cible par an	Prix prestation par cas	Marché potentiel prestation (m\$)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	653	\$ 250	629
Cible moyen terme	8 758	177	\$ 250	388
Total	12 611	323		1 017

Source : Analyses du Groupe sur la base des données de volume de chirurgie en France, Allemagne et USA réalisées sur les établissements retenus en cible.

Le Groupe vise ainsi un marché annuel potentiel total de \$2,4 milliards, incluant les revenus de vente d'équipements, les revenus de maintenance et les revenus récurrents de services logiciels et consommables



6.3 UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

6.3.1 Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents

Le Groupe a développé un modèle économique fondé sur 3 sources de revenus. Les deux premières sources de revenus sont habituelles dans le domaine de l'imagerie médicale. La troisième source de revenus est particulièrement adaptée au domaine spécifique d'application d'EOS dans l'orthopédie.

1. **Vente d'équipement** : le dispositif EOS est vendu à un prix unitaire moyen d'environ \$500,000. Ce prix inclut à la fois l'équipement EOS, son installation (hors préparation de la salle recevant la machine dont les aménagements sont à la charge de l'hôpital), et une (ou deux) stations sterEOS avec les logiciels associés permettant de faire la reconstruction 3D. La formation initiale du personnel sur EOS et sterEOS ainsi qu'une première année de garantie sont incluses dans le prix d'acquisition
2. **Vente de contrat de maintenance** : ces contrats sont usuels dans le marché des équipements médicaux et prennent plusieurs formes mais génèrent annuellement un chiffre d'affaire compris entre 8 et 12% du prix de vente des équipements, soit de l'ordre de \$50,000 par équipement installé par an. Le Groupe estime, sur la base de ses performances actuelles, que 80% de sa base installée souscrita un tel contrat.
3. **Vente de prestation par cas ou par chirurgie et de consommables associés** : ces nouvelles activités sont en cours de développement dans le Groupe et recouvrent :
 - (i) des services logiciels de traitement avancé d'images, en particulier autour de la reconstruction 3D: cette activité est mise en place dans la filiale EOS image Canada, dans un premier temps au bénéfice d'essais cliniques, puis sera étendue à l'intention des sites qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires au post-traitement des images
 - (ii) des prestations de planification chirurgicale et

- (iii) des ventes de consommables: instruments personnalisés à l'anatomie du patient, réalisés par impression 3D

Ces deux activités sont développées au sein du Groupe d'une part par la filiale oneFIT medical (ventes auprès des fabricants d'implants), de l'autre par la société EOS imaging (vente auprès des hôpitaux et radiologues).

6.3.2 Une base installée stratégique

EOS dispose à fin mars 2014 d'une base installée de 91 sites dans 15 pays dans les zones Europe/Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie/Pacifique.

Plus de 400,000 examens EOS ont été déjà réalisés, tous les équipements étant utilisés en routine.

Le prix de vente moyen est stable depuis 2009 aux alentours de 390,00€. Tous les équipements EOS installés ont été vendus, le Groupe n'ayant pas pour politique la mise à disposition à titre gracieux, même auprès d'institutions clé et de leaders d'opinion. Le Groupe compte comme clients les institutions les plus prestigieuses au plan mondial en orthopédie et imagerie ostéo-articulaire, telles que l'Hôpital Balgrist de Zurich, leader mondial de la radiologie ostéo-articulaire, ou l' Hospital for Joint Disease de New York, n°1 US depuis plusieurs années en orthopédie. Au 31 mars 2014, le groupe comptait déjà comme clients 4 des 5 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie (classement 2013), quatre hôpitaux à but non lucratif du réseau Shriners, de même que cinq hôpitaux du groupe Assistance Publique/Hôpitaux de Paris.

La technologie EOS a également été retenue par des clients privés non académiques, qui y ont trouvé une réponse à leurs besoins d'imagerie ostéo-articulaire. Des groupes privés de chirurgiens orthopédistes sont ainsi équipés d'EOS aux Etats-Unis, de même que des centres d'imagerie privés en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Turquie et Japon.

6.3.3 Une technologie acceptée et une validation clinique avec un recul de plus de 400 000 cas

EOS est utilisé en routine clinique par tous les sites clients. Ceci illustre sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'adoption dans les plateaux techniques d'imagerie où il a été installé. EOS est un système conçu et paramétré pour acquérir des images grand champ (corps entier, dos etc...) et des clichés localisés (hanche, ...) du squelette.

- L'expérience des sites utilisateurs montre, qu'outre ses performances techniques, EOS permet d'assurer la prise en charge de flux de patients extrêmement élevés tels que ceux générés lors des consultations hospitalières d'orthopédie
- L'analyse de l'activité des sites installés montre une activité moyenne de l'ordre de 13 examens par jour, le pic d'activité pouvant aller jusqu'à 87 patients par jour.

Les indications majeures pour lesquelles le système EOS est le plus utilisé, sont :

- La scoliose chez les enfants et les adolescents
- Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte
- Les pathologies des membres inférieurs

6.3.3.1 La scoliose chez les enfants et les adolescents

La dose : un enjeu de santé publique

La scoliose est une déformation du rachis dans les trois plans de l'espace. Elle nécessite d'imager régulièrement (1 à 2 fois par an) le rachis entier des enfants et des adolescents, population très sensible aux radiations. En effet, des publications ont montré que le risque de cancer du sein induit par les

radiations est augmenté chez les femmes scoliotiques^{24, 25}. Diminuer la dose tout en conservant une qualité image satisfaisante est donc un enjeu de santé publique.

Le système faible dose EOS permet, en une seule acquisition et sans « stitching », d’imager le rachis entier avec une réduction de dose de 85%²⁶ vis-à-vis d’une radiographie à plaques (CR) et de 50% vis-à-vis d’une radiographie digitale²⁷ avec une qualité image équivalente. Les erreurs diagnostiques potentielles dues au « stitching » et dont le taux reporté est de 16%²⁸ sont éliminées et la dose est significativement réduite.

En novembre 2013, EOS a encore repoussé les limites en mettant sur le marché la fonctionnalité micro-dose. Cette fonctionnalité permet d’imager, lors des visites de suivi, le rachis des enfants scoliotiques avec 5 à 7 fois moins de dose que le système faible dose EOS. La qualité des images est satisfaisante pour pouvoir suivre les déformations du rachis au cours de la croissance²⁹. Le système EOS apporte aux cliniciens la sécurité diagnostique à une dose comparable à une dizaine de jours d’irradiation naturelle.

La scoliose : une déformation du dos dans les 3 plans de l’espace

Comprendre la déformation du dos dans les 3 plans de l’espace est essentielle pour mieux appréhender la scoliose et optimiser son traitement. La modélisation 3D sterEOS du rachis à partir des images EOS répond à ces besoins. Dans un premier temps, les équipes universitaires des hôpitaux pédiatriques Robert Debré à Paris et RADY à San Diego, ont montré la fiabilité³⁰, la reproductibilité³¹ et la précision³² des modélisations 3D du rachis.

Des études sont en cours pour démontrer l’impact des données 3D sur le geste chirurgical dont une étude multicentrique portée par le Dr Parent (Hôpital Sainte Justine, Montréal). Le Dr Newton de RADY analyse l’influence des modélisations 3D sur la décision chirurgicale. Les résultats sur les 30 premiers patients sont en cours d’analyse³³.

L’un des sujets d’intérêt grandissant dans la communauté médicale est l’identification de facteurs pronostiques de progression de la scoliose. Différentes équipes dans le monde y travaillent à partir des images EOS et des informations issues des modélisations 3D qui en résultent. L’équipe de Montréal (Dr Parent) a présenté lors du congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) en 2012 une bonne corrélation entre certains paramètres 3D calculés lors de la première visite et l’évolution dans le temps de la scoliose. Le Dr Parent a reçu au mois d’avril 2014 l’accord de son IRB (Institutional Review Board) pour débiter une étude multicentrique internationale incluant 3 centres américains, un centre français et 3 centres asiatiques, tous équipés d’EOS et de sterEOS, afin de confirmer dans les différentes ethnies la robustesse du facteur prédictif de progression de la scoliose sur un échantillon de 1200 patients. Le Pr Kohler (Hôpital Femme-Mère-Enfants, Lyon) a quant à lui développé une

²⁴ M. Doody et al., « Breast Cancer Mortality After Diagnostic Radiography », *Spine*, Vol. 25, No 16, pp 2052-2063

²⁵ A. R. Levy, et al, "Reducing the lifetime risk of cancer from spinal radiographs among people with adolescent idiopathic scoliosis" *Spine*, vol. 21, pp. 1540-7; discussion 1548, 1996.

²⁶ Deschenes et al, *Spine* 35, no. 9 (2010): 989

²⁷ Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. *Skeletal Radiol* (2013)

²⁸ Supakul et al, *Pediatr Radiol* (2012)

²⁹ Alison M, Ferrero E, Tanase A, Rega A, Ilharreborde B, Mazda K, Sebag G. Communication at RSNA 2013

³⁰ Ilharreborde et al. *Spine* n°36 (2011)

³¹ Carreau et al. *Spine Deformity* (2014)

³² Glaser et al. *Spine* N°37 (2012)

³³ Données préliminaires internes

approche différente à partir d'images EOS et présentera les résultats préliminaires de ses travaux au congrès de la SRS 2014.

6.3.3.2 Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte

Les maladies dégénératives du rachis sont caractérisées par une perte de structure et de fonction de la colonne vertébrale. La cause principale de ce phénomène est le vieillissement. Les images corps entier EOS apportent aux chirurgiens une vision globale du patient déterminante dans l'évaluation de ces pathologies. Une large étude rétrospective³⁴ menée sur 306 patients adultes atteints de scoliose, montre que 39% des patients ont eu des complications post-chirurgicales et 29% ont dû être ré-opérés. La mesure des paramètres spino-pelviens de l'équilibre sagittal permet d'éviter ces conséquences post-chirurgicales invalidantes. Une étude de cas montre l'importance de mesurer les paramètres pelviens et posturaux lors de la planification des ostéotomies du rachis³⁵.

Le Dr Obeid, Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, montre dans une étude conduite sur 28 patients ayant eu un examen EOS³⁶, que la flexion des genoux (flessum) est corrélée au manque de lordose de la colonne vertébrale. L'étude conclut sur l'importance de la prise en compte de la mesure de la flexion des genoux, pour choisir la correction chirurgicale adaptée de la colonne vertébrale (niveau opéré et type d'ostéotomie). Le Pr Le Huec³⁷, Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, a validé un paramètre (« FBI » Full Balance Integrated) permettant de prendre en compte la flexion des genoux dans la correction chirurgicale à effectuer au niveau du dos pour obtenir un bon rééquilibrage du patient.

Ce domaine est en plein essor. La capacité d'EOS à acquérir des images corps entier en 20 secondes est un réel progrès pour l'évaluation de la posture du patient³⁸, et la compréhension des phénomènes de compensation.

6.3.3.3 Les pathologies des membres inférieurs

L'objectif principal de la pose d'une prothèse de hanche ou de genou est de supprimer la douleur du patient engendrée par l'articulation malade et de restaurer fonctionnellement l'articulation de façon durable. Ceci nécessite de mesurer rigoureusement et de façon reproductible différents paramètres caractéristiques des membres inférieurs afin d'optimiser la planification de l'intervention. Aujourd'hui, les images de référence sont les images 2D dont la précision et la reproductibilité n'est pas bonne due au phénomène de parallaxe (la taille de l'image n'est pas à taille réelle). De plus, la torsion des membres inférieurs ne peut pas être mesurée sur des images 2D frontales et nécessite un scanner très dosant.

³⁴ Charosky et al-Spine n°37(2012)

³⁵ Le Huec et al – Eur Spine J (2011)

³⁶ Obeid et al. Eur Spine J n°20 (2011)

³⁷ Le Huec et al– Eur Spine J n°20(2011)

³⁸ Morvan. Eur Spine J n°20 (2011)

6.3.3.4 EOS : un examen précis et reproductible

EOS apporte la précision et la reproductibilité recherchées par les chirurgiens orthopédistes de la hanche et du genou pour mieux caractériser l'articulation avant et après l'intervention puis pour le suivi à long terme. La précision et la reproductibilité des modélisations 3D des membres inférieurs à partir des radiographies EOS a été validée^{39, 40} par l'équipe du LBM (Arts et métiers ParisTech, Paris). Ces résultats ont été confirmés en clinique avec une étude sur 25 patients⁴¹. Le Dr Guenoun et son équipe (hôpital Cochin à Paris) ont conclu que la technologie EOS permet de calculer des paramètres cliniques des membres inférieurs avec une meilleure reproductibilité que ceux calculés à partir des projections 2D.

La confiance dans la technologie EOS a permis de faire des études à plus large échelle. Les équipes de Barnes Jewish Hospital (St Louis, MI)⁴² et de l'hôpital Universitaire de Pécs⁴³ (Hongrie) ont établi des valeurs de référence des paramètres cliniques des membres inférieurs chez des adultes sains et pathologiques avec des modélisations 3D issues du logiciel sterEOS.

6.3.3.5 Examens EOS équivalents au scanner

Les images EOS peuvent remplacer les images scanner pour évaluer la torsion des membres inférieurs et effectuer des mesures fiables chez l'enfant⁴⁴ et chez l'adulte^{45,46}. A précision équivalente, EOS est un examen beaucoup moins dosant que le scanner et moins onéreux.

6.3.3.6 Planification et contrôle

En 2013, le groupe a mis au point un premier module de planification de la prothèse de hanche à partir de stéréo-radiographies EOS, hipEOS. De premiers résultats sur ce logiciel présentés par le Pr Mainard⁴⁷ (CHU Nancy) montrent une meilleure anticipation et planification de la taille des composants prothétiques à poser, qui peut avoir un impact significatif sur les coûts d'inventaire et de logistique associés au bloc opératoire. Ces travaux sont actuellement poursuivis par des équipes américaines et françaises. Associé au module de contrôle post-opératoire déjà développé par le groupe, hipEOS pourra constituer le premier module de contrôle qualité de la chirurgie de prothèse fondé sur des mesures irréfutables, un élément clé du contrôle qualité et de la confiance tant du patient que des responsables des hôpitaux.

³⁹ Chaibi et al – CMBBE (2011)

⁴⁰ Quijano et al – Medical engineering and physics (2013)

⁴¹ Guenoun-OTSR (2012)

⁴² Nam et al – J of arthroplasty (2013)

⁴³ Than et al – Int Ortho (2012)

⁴⁴ Roskopf et al – Am J Roentgenol (2014)

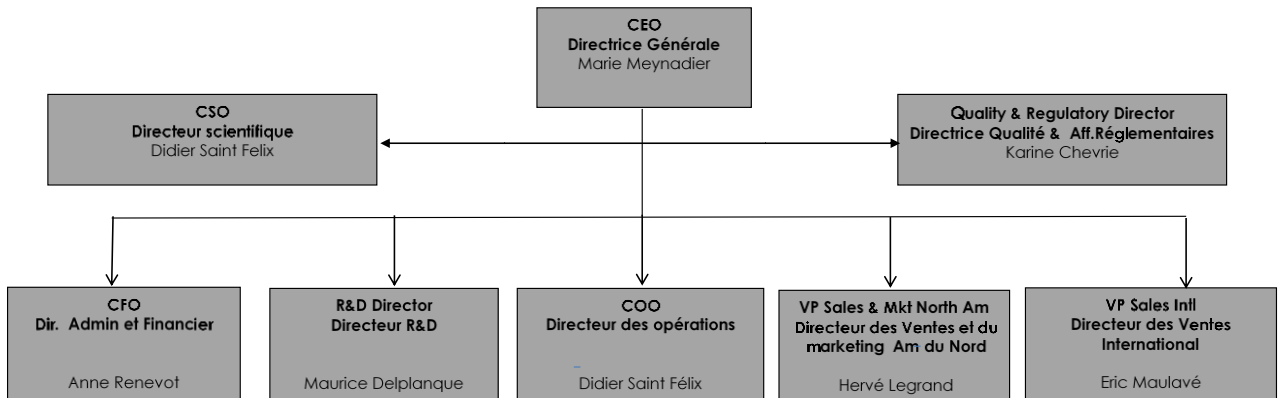
⁴⁵ Buck et al - Am J Roentgenol (2012)

⁴⁶ Folinis et al –OTSR (2013)

⁴⁷ Communication SOFCOT 2013

6.4 UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE

Mené par sa Directrice Générale, le Groupe est organisé en Directions, dont l’une est basée aux Etats-Unis, menées par des professionnels forts d’une longue expérience dans les domaines de la santé, et en particulier ceux de l’imagerie et de l’orthopédie. L’expérience scientifique est également un point fort de l’équipe, qui compte quatre docteurs. Trois des membres du Comité de Direction font partie du Groupe depuis le lancement du développement d’EOS en début 2006. Le Comité de Direction comprend par ailleurs trois femmes.



6.4.1 Equipe de direction :

- **Directrice Générale : Marie MEYNADIER**

Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ) après son doctorat, puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d’importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start-ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up biospace lab spécialisée dans l’imagerie préclinique, qu’elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d’ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l’Ecole Normale Supérieure.

- **Directrice Administratif & Financier : Anne RENEVOT**

Anne Renevot a une expérience de 21 années dans la finance. Elle a commencé sa carrière au sein du groupe Legris Industries en tant que Contrôleur de Gestion, puis elle a rejoint Ernst & Young Audit à

Paris en tant que Manager. Anne a été nommée CFO dans plusieurs secteurs, dont celui des produits de luxe (Cartier) et des jeux en ligne (Gametap-Metaboli) sur les marchés locaux et internationaux. Anne est diplômée d'Audencia Ecole de Management. Elle a rejoint la société EOS en 2011.

- **Directeur des Opérations : Didier SAINT-FELIX**

Didier Saint-Félix a plus de trente ans d'expérience en Recherche & Développement de systèmes d'imagerie médicale innovants. Titulaire d'un diplôme d'ingénierie électrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et d'un doctorat en traitement du signal, Didier Saint-Félix commence sa carrière au CNRS puis rejoint en 1986 General Electric Healthcare pour développer le premier système d'angiographie en 3D utilisé avec un détecteur 2D, système aujourd'hui d'utilisation quotidienne en clinique. Il pilote ensuite la recherche et développement sur la mammographie au sein de GE, pour renouveler complètement la ligne de produits et introduire la technologie digitale. Didier Saint-Félix est également un spécialiste de la qualité et de la réglementation appliquées à l'imagerie médicale. Il rejoint EOS imaging en 2006 pour adapter le prototype EOS à une problématique industrielle et commerciale et met en œuvre l'organisation de développement, production et service nécessaire.

- **Directeur Marketing et Vente Amérique du Nord : Hervé LEGRAND**

Hervé Legrand a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine médical. Il a commencé sa carrière en marketing dans l'industrie pharmaceutique chez Synthelabo, puis a rejoint de grandes entreprises du secteur de l'orthopédie au sein desquelles il a rapidement développé une forte expertise dans le secteur marketing et commercial. Avant de rejoindre EOS imaging, Hervé a passé 9 ans chez Stryker en Suisse, tout d'abord en charge du marketing international de la division Traumatologie puis dans des rôles plus stratégiques pour Stryker EMEA Trauma. Hervé a une Licence en biochimie et génétique moléculaire ainsi qu'un Master en marketing de l'université Paris-XIII.

- **Directrice Affaires Réglementaires et Qualité : Karine CHEVRIE**

Titulaire d'un doctorat en biochimie, Karine Chevrerie a 20 ans d'expérience dans le domaine des dispositifs médicaux. Après un début de carrière dans le marketing dans le domaine de la transfusion sanguine au sein de la branche médicale du groupe américain Pall, elle rejoint l'AFSSAPS au moment de sa création et prend en charge les dispositifs médicaux à risque biologique. Au cours des 7 années passées à l'AFSSAPS, elle participe à divers groupes de travail de la commission européenne et a un rôle actif dans l'élaboration du cadre réglementaire visant notamment à renforcer la sécurité sanitaire des dispositifs médicaux dans le cadre du risque prion. Elle rejoint EOS imaging en 2006 au début de sa structuration commerciale pour y prendre la Direction des Affaires Réglementaires et Qualité.

- **VP International Sales : Eric MAULAVE**

Diplômé de l'université d'Hartford aux Etats-Unis (Connecticut), Eric Maulavé a démarré sa carrière en tant qu'Ingénieur d'Affaires pour la branche informatique et multimédia au sein du groupe Philips. Il a occupé par la suite divers postes à l'international de Direction commerciale et marketing dans plusieurs activités High Tech du groupe. Après 2 années passées à Hong Kong, il intègre en 2007 la division Healthcare du groupe Philips pour diriger les activités ventes et marketing des pôles radiologies pour les régions EMEA, LATAM, APAC, puis plus récemment, l'activité « Home Healthcare Solutions » pour les marchés émergents. Eric Maulavé apporte à EOS imaging une expérience forte à l'international et dans les hautes technologies médicales.

- **Directeur de la R&D : Maurice DEPLANQUE**

Maurice Delplanque a rejoint General Electric Healthcare en 1997 après son doctorat. Il a contribué, comme développeur logiciel, puis chef de projet et enfin manager d'équipe, au développement des premiers systèmes numériques de radiographie en neurologie et cardiovasculaire. Il est par ailleurs certifié Six Sigma Black Belt. Maurice a rejoint EOS imaging en 2007 en tant que Manager logiciel et est aujourd'hui en charge de la Recherche et du Développement.

- **Directeur Général de la filiale OneFIT médical : Sébastien Henry**

Fondateur de la société OneFIT intégrée au groupe en novembre 2013, Sébastien Henry a 16 années d'expériences en orthopédie. Il a participé activement pendant 8 ans au développement de solutions de chirurgie assistée par ordinateur de la société Orthosoft (Canada), puis est devenu Business Development Manager Europe pour Zimmer après le rachat d'Orthosoft par cette dernière. Il a fondé OneFit Medical en 2011.

6.4.2 Marketing

Le département Marketing est structuré autour de deux pôles :

- Marketing Amont : gestion des produits en lien avec la R&D, le réglementaire et les ventes
- Marketing Opérationnel : Communication/Événementiel

6.4.2.1 Gestion des produits

Les projets de développement de nouveaux produits ou l'amélioration des produits existants sont initiés par le pôle Marketing Amont, interface entre l'équipe de développement, le marché et les vendeurs.

Les chefs produits sont en charge de la veille concurrentielle et de l'écoute du marché et de ses clients afin de sélectionner les projets les plus prometteurs en termes de marché et de retour sur investissement, et de la rédaction des cahiers des charges fonctionnels correspondants.

L'équipe Marketing produit s'appuie largement sur les suggestions et retour de médecins utilisateurs ou leaders d'opinion pour définir et valider certaines évolutions ou développements de produit et de réfléchir à leur évaluation clinique.

6.4.2.2 Communication/événementiel

Le Marketing Opérationnel a pour but de définir la proposition de valeur du Groupe et de la diffuser pour augmenter la visibilité du produit et des marques. La stratégie du Groupe est de développer la visibilité et reconnaissance de la marque à travers deux axes :

- La stratégie « Push » vise à promouvoir EOS auprès des clients (hôpitaux/radiologues/orthopédistes/...) à l'aide notamment de la force de vente et de la promotion directe.
- La stratégie « Pull » consiste à communiquer auprès des communautés de patient ou parents de patients les bénéfices qu'apporte EOS

Pour cela, elle élabore les messages et les décline sur les différentes formes de support marketing. Elle organise les séminaires de vente annuels ainsi que la participation aux congrès nationaux et internationaux. Ses compétences s'étendent également à la gestion de la stratégie internet et aux relations publiques.

- **Site web/internet**

La visibilité internet du Groupe est relayée par le site Web avec deux sites, l'un pour le marché des Etats-Unis, l'autre pour le reste du monde dont le contenu est adapté aux cibles concernées.

- **Supports Marketing de vente**

En étroite collaboration avec l'équipe de vente et l'équipe Marketing Amont, l'équipe de Marketing Opérationnel élabore et diffuse les supports marketing de vente.

- **Newsletter et User meetings**

Le Groupe anime la communauté des utilisateurs EOS par le biais d'une newsletter semestrielle et de rencontres utilisateurs (user meetings).

- **Congrès médicaux**

Le Groupe suit une politique active de participation aux congrès nationaux et internationaux dans les spécialités de Radiologie et d'Orthopédie et a accueilli sur ses stands au cours de l'année 2013 plus de 1000 visiteurs.

En 2013, le Groupe a participé à 29 congrès dont :

- 6 congrès Internationaux (AAOS, ISTA, , IMAST, RSNA, Global Spine Congress),
- 4 congrès Européens (ECR, EFORT, ESSR, Eurospine),
- 10 congrès aux Etats-Unis (AAHKS, NASS, , CCJR, MAOA, SOA, WOA, LLRS, IPOS, Limb Deformity Course),
- 5 en France (SOFCOT, JFR, SIMS, SFCR, CSRS),
- 1 en Allemagne (DRK),
- 1 en Angleterre (BOA),
- 2 en Asie (JOA, AOSPR)

- **Communications presse /communication pour les hôpitaux,.**

L'équipe Marketing Opérationnel vient en soutien actif aux sites clients pour l'organisation de journées portes ouvertes et d'inaugurations. Les actions menées permettent aux sites de communiquer au mieux sur l'utilisation et les caractéristiques du système EOS à la presse, sur leur site internet ou à leurs prescripteurs.

6.4.3 Etudes cliniques

En dehors des études internes menées dans le cadre d'un processus réglementaire pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation, le Groupe mène une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs.

L'objectif de ces études est d'alimenter chacune des valeurs importantes du système EOS et permet de :

- passer de la validation technique des valeurs EOS à une démonstration de leur apport sur le plan clinique et pratique plus directement exploitable commercialement,
- diffuser les messages importants par les leaders d'opinions et augmenter la visibilité du Groupe,
- être le relais de demandes d'admission au remboursement dans les différents pays.

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- **30 études cliniques** sont actuellement en cours de réalisation, dont **17 études stratégiques**.
- **56 communications** orales médicales ou posters ont été effectuées en 2013 **dans 15 congrès nationaux** et internationaux,
- **130 articles scientifiques** portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence.

6.4.4 Ventes

Le Groupe a constitué un réseau commercial dans les zones Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie-Pacifique, ces deux dernières ayant fait l'objet d'investissements particuliers en 2012 et 2013, respectivement. Sur chaque pays, le Groupe examine les options possibles : approche directe des ventes avec vendeurs salariés du groupe, approche directe avec recours à un agent local rémunéré à la commission (ces deux dernières approches pouvant être combinées), ou approche en distribution avec vente au distributeur après que celui-ci a obtenu une commande du client final. Il retient la plus adaptée à la taille et au contexte du marché.

6.4.4.1 Zone Europe-Moyen Orient (EMEA)

Le Groupe a mis en place sur la zone EMEA une organisation pilotée par le Directeur International des Ventes, qui repose sur :

- Une approche directe avec la présence de responsables régionaux des ventes en France et Grande-Bretagne
- Une approche mixte en Allemagne et Benelux, avec recours à agents locaux
- Une approche par distribution en Suisse, Scandinavie, Italie, Turquie, Maghreb, Liban, Arabie Saoudite et Emirats. Dans ces pays les distributeurs nationaux ont été sélectionnés pour leur forte compétence en matière de ventes d'équipements médicaux, et particulièrement d'imagerie et d'orthopédie.

Toutes les zones bénéficient du support de spécialistes Applications qui interviennent, sur leurs territoires respectifs, en support avant-vente et sont responsables de la formation des sites utilisateurs.

Les ventes sont conclues par la société EOS imaging SA pour toute la zone à l'exception de l'Allemagne où le Groupe dispose d'une filiale, EOS imaging GmbH. Elles sont faites soit auprès des clients finaux, soit auprès des distributeurs pour les pays en distribution.

A fin mars 2014, le Groupe disposait d'une base installée de 53 équipements sur les 11 pays équipés de la zone EMEA : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Italie, Hongrie, Suisse, Turquie et Liban.

6.4.4.2 Zone Amérique du Nord

Sur la zone Amérique du Nord, le Groupe a retenu une approche directe qui lui garantit un accès direct à ce marché important et prescripteur. Le Directeur des Ventes Amérique du Nord supervise une équipe de responsables régionaux des ventes dans les zones West, Midwest et East, qui disposent tous d'une forte expérience dans la vente de matériels médicaux lourds innovants, assistés de spécialistes application en support avant- et après-vente. Le recours à des agents est retenu sur certaines zones géographiques pour renforcer la capacité commerciale du Groupe. Ils interviennent dans l'organisation du contact initial avec les acheteurs hospitaliers et facilitent l'avancement des projets d'acquisition via leur connaissance des multiples intervenants. Les responsables régionaux des ventes s'assurent, avec le soutien des équipes de service et les spécialistes applications, que les éléments relatifs au choix et à la préparation de la salle d'installation soient compatibles avec les besoins du système et permettent au service utilisateur un flux de patient et une organisation optimaux.

Les ventes sont conclues par la filiale américaine du Groupe. Le Canada est abordé par le biais d'un agent assisté d'un spécialiste application.

A fin mars 2014, le Groupe disposait d'une base installée de 30 équipements en Amérique du Nord (USA, Canada).

6.4.4.3 Zone Asie-Pacifique

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe s'est engagé en 2012 dans la mise en place d'une organisation commerciale dans la zone Asie, la zone Pacifique étant couverte par des agents.

Le Groupe a ainsi ouvert en 2013 une filiale à Singapour et recruté une force de ventes (responsable régional des ventes assisté d'un spécialiste applications) en charge de l'animation, de la supervision et du développement des ventes sur la zone. Le Groupe a sélectionné à cet effet un distributeur sur chacun des marchés qu'il aborde, à savoir la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, la zone ASEAN (Indonésie, Philippines, Malaisie, Vietnam), Hong Kong et Singapour. Le Groupe dispose des autorisations de mise sur le marché sur certains de ces pays et poursuit actuellement les démarches réglementaires nécessaires dans ceux dans lesquels il n'a pas encore cette autorisation (cf paragraphe 6.6 ci-après).

Comme dans le cas des distributeurs de la zone EMEA, les distributeurs de la zone Asie-Pacifique sont sélectionnés pour leur connaissance du marché et capacité à développer les ventes EOS dans leur pays. Le Groupe a fait le choix de s'appuyer sur des sociétés à portefeuille de produits restreints pour les grands marchés que sont la Chine et le Japon, de sorte de s'assurer de l'implication forte des partenaires correspondants dans les ventes EOS. Le groupe a conclu ses premières ventes au Japon, second marché en imagerie médicale après les USA, en décembre 2013. Il n'est pas encore présent

commerciallement en Chine où les démarches d’homologation sont en cours. Pour les marchés de plus petite taille, pour lesquels EOS ne peut pas, à court terme, assurer le revenu nécessaire à la rentabilisation des équipes de vente du distributeur, le choix a été fait sur des sociétés disposant d’un portefeuille en imagerie et/ou matériels lourds innovants

A fin mars 2014, le Groupe comptait une base installée dans la zone Asie-Pacifique et 8 installations dans le zone Asie-Pacifique (Japon, Singapour, Hong Kong, Australie).

6.4.4.4 Zone Amérique Latine

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe prépare son développement dans la zone Amérique Latine par le biais d’accords ou de pré-accords avec des distributeurs et par le lancement de demandes d’homologation. Ces deux démarches sont entreprises en priorité sur le Mexique et le Brésil, et seront poursuivies ensuite sur le reste de la zone.

Le réseau de distribution du Groupe est présenté ci-dessous :

<p>Australia</p>	<p>Medsurg Distribution Pty Ltd 5/41-43 Higginbotham Rd Gladesville, NSW, 2111 Australia PH+61 2 9809 7234 www.med-surg.com.au</p>
<p>Austria</p>	<p>Braincon Handels-GmbH Grinzinger Allee 5 A-1190 Vienna Austria PH+43 16 10 67 31 www.ams-braincon.com</p>
<p>Belgium</p>	<p>Be.Med sprl 32, Parc de la Gotte B4550 Nandrin Belgium PH+32 477 424 971 theomartens@skynet.be</p>

<p>Canada</p>	<p>EOS image Inc. Canada 300 rue du Saint Sacrement H2Y IX4 Montreal, Quebec Canada PH+1 (514) 875 0030 salescanada@eos-imaging.com</p>
<p>China</p>	<p>Shanghai Boxiao Environment Science & Technology Dvt Ltd 218 South Xiangyang Road, Xuhui District 200031 Shanghai China PH + 86 21 66083918</p>
<p>Denmark</p>	<p>Swemac Orthopedics Industrigatan 11 SE-582 77 Linkoping Sweden PH+46 708 15 16 37 www.swemac.com</p>
<p>DOM-ROM</p>	<p>Techni Médical Service Zone Acajou Californie 97232 Lamentin Martinique PH+33 (0)5 96 50 15 37 cathy.eugenie@tms-dom.com</p>
<p>Finland</p>	<p>Petrimed OY Lenkkitie 11 21530 Paimio Finland PH+358 10 524 2100 www.petrimed.fi</p>
<p>France</p>	<p>EOS imaging Xavier Armand</p>

	<p>10 rue Mercœur 75011 Paris France PH+33 676800767 xarmand@eos-imaging.com</p>
Germany	<p>EOS imaging GmbH Dieselstraße 12 D-64347 Griesheim Germany PH+49 6155 89811 70 salesgermany@eos-imaging.com</p>
Hong Kong	<p>QST TECHNOLOGIES (HK) Co., Ltd Unit 02, 7/F, 38 Plaza 38 Shantung Street KLN, Hong Kong S.A.R PH+852 26260512 www.qsttech.com</p>
Indonesia	<p>Transmedic 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com</p>
Iran	<p>Iran Scan CT Co. No 32, Shams St., Vesal Shirazi Ave 14168-53681 Tehran Iran PH +982166402105 http://www.ctcoscan.com/</p>

<p>Italy</p>	<p>Neuromed Italia Via Principe Amedeo 32 10123 Torino Italy PH+39 0118127900 info@neuromeditalia.it</p>
<p>Japan</p>	<p>Meditec Far East Inc. 3-5-7 Hatchobori Chuo-ku 104-0032 Tokyo Japan Tel+81 03-3551-8238 info@meditecfareast.co.jp</p>
<p>Korea</p>	<p>DK Medical Solutions Co., Ltd 66 Umyeon-Dong, Seocho-Gu 137-900 Seoul Korea jwshim@dongkang.co.kr</p>
<p>Lebanon</p>	<p>Asmar Medical Kazandjian Center, Fouad Chehab Street P.O. Box 55045, Sin-El-Fil Beirut Lebanon PH+961 1-512712</p>
<p>Maghreb, Egypt, Libya & Kuwait</p>	<p>GEHS Immeuble Saadi, Tour AB 2080 Ariana Tunisia PH+216 71 233 630 gehs@planet.tn</p>

<p>Malaysia</p>	<p>Transmedic 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com</p>
<p>Mexico</p>	<p>Cyber Robotics Solutions Manzanillo 17, Piso 2, Col Roma, Del. Cuanhtémoc. 06700 Mexico Mexico PH+55 55 841 030 mbartlett@roboticsol.com</p>
<p>Netherlands</p>	<p>EOS imaging Sue Wills 217 Peppard Road Emmer Green RG4 8TS Reading UK PH+44 (0)7 826 847 767 swills@eos-imaging.com</p>
<p>The New Zealand</p>	<p>Medsurg Distribution Unit B, 31 Cheshire St Parnell, Auckland New Zealand PH+64 9 309 6480 www.med-surg.com.au</p>
<p>Norway</p>	<p>Orthovita NUF Bjornslettstubben 8 N0382 Oslo Norway PH+47 9012 5675 www.orthovita.com</p>

<p>The Philippines</p>	<p>Transmedic 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com</p>
<p>Russia</p>	<p>Diapark Ltd 2-nd Pugachevskaya str., 8, bld 1 107061 Moscow Russia PH+7 411 94 78 www.diapark.ru</p>
<p>Saudi Arabia</p>	<p>Tamer Group P.O.Box 180 Sh. Mohammad Ibn Abdul Wahab st. Ammariyah District 21411 Jeddah Saudi Arabia PH+966 (2) 644 0099 www.tamer-group.com</p>
<p>Singapore</p>	<p>QST GROUP 150 Kampong Ampat #07-01 KA Centre 368324 Singapore Singapore PH+65 62706260 www.qsttech.com</p>
<p>Sweden</p>	<p>Swemac Vision AB Industrigatan 11 SE-582 77 Linkoping Sweden PH+46 708 15 16 37 www.swemac.com</p>

<p>Switzerland</p>	<p>Leuag Industriestrasse 21 6055 Alpnach Switzerland PH+41 41 618 81 00 www.leuag.ch</p>
<p>Taiwan</p>	<p>Unison Co. Ltd 14F NO.97, Tun-Hwa S. RD, SEC 2 106 Taipei Taiwan PH+886 2 27062121 kenchiou@unison.com.tw</p>
<p>Thailand</p>	<p>Transmedic 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com</p>
<p>Turkey</p>	<p>Teknikel Tic. ve San. A.S. Piyalepasa Bulvari Kastek Is Merkezi CBlok Kasimpasa - Istanbul Turkey PH+90 212 254 74 00 www.teknikel.com</p>
<p>United Kingdom</p>	<p>EOS imaging Sue Wills 217 Peppard Road Emmer Green RG4 8TS Reading UK PH+44 (0)7 826 847 767 swills@eos-imaging.com</p>
<p>United Arab Emirates</p>	<p>Gulf & World Traders LLC - PO Box 5527</p>

	<p>Dubai United Arab Emirates PH+971 50 4823 496 rajeev.kumar@gwtuae.com</p>
United States	<p>EOS imaging Inc. 185 Alewife Brook Parkway #410 Cambridge, MA 02138 USA PH+1 678 564 5400 salesusa@eos-imaging.com</p>
Vietnam	<p>Blue Light TNA Building - 1st Floor 192-198 Ngo Gia Tu - District 10 Ho Chi Minh City Vietnam PH +84 8 38345769 astechmail@gmail.com</p>

6.4.4.5 Applications/Formation/Support vente

Le Groupe s'est doté de processus structurés permettant aux vendeurs, directs, agents ou distributeurs, de s'appuyer sur l'intervention avant et après la vente de spécialistes applications. Ceci assure d'une part une excellente communication auprès des clients prospectifs des fonctionnalités d'EOS, d'autre part une formation des équipes utilisatrices à l'issue de l'installation. Cette formation est réalisée en deux jours pour ce qui concerne l'utilisation de l'équipement à proprement parler, puis en deux fois 4 jours pour ce qui est de l'utilisation des logiciels. Elle est en règle générale donnée aux manipulateurs radio, comme dans le cas des autres modalités d'imagerie ; néanmoins certains médecins radiologues et orthopédistes participent à tout ou partie de ces formations.

A l'issue de la mise en service finale et de la formation, le Groupe veille à la satisfaction de ces clients et les spécialistes applications, qui sont chacun responsables d'un portefeuille de sites clients, s'assurent de l'utilisation, de la satisfaction et du retour d'expérience des sites utilisateurs.

6.4.4.6 Les partenaires financiers

Compte tenu de l'investissement important nécessaire pour équiper un site, le Groupe fait appel à des partenaires financiers pour faciliter l'achat d'un EOS lorsque le client ne dispose pas de solution de financement. Cette offre est particulièrement utilisée par des sites privés (à caractère lucratif) ;

néanmoins, des sites publics (à caractère non lucratif) montrent également un intérêt pour ces solutions.

6.4.4.7 Tableau du chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par zone géographique (K€)	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
France	5 523	1 687	3 097
EMEA hors France	2 766	2 440	2 018
Amérique du Nord	4 914	4 339	822
Asie	1 967	959	1 007
Total	15 170	9 424	6 944

En 2013, EOS imaging a poursuivi son déploiement dans la zone EMEA où le Groupe a connu une très forte croissance de son activité, multipliant par deux le nombre d'équipements vendus (18 contre 9 l'année passée), soit un chiffre d'affaires de 8,29 millions d'euros.

En Amérique du Nord, le groupe a enregistré une progression de son activité de 13%, soit un chiffre d'affaires de 4,91 millions d'euros contre 4,33 millions d'euros l'année passée, progression ponctuellement bridée par le décalage de plusieurs commandes.

Après avoir réalisé une première installation en 2012 à Singapour, le Groupe a intensifié sa présence en Asie-Pacifique en 2013 avec une entrée très dynamique sur le marché Japonais au cours du quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires de la zone ressort ainsi en croissance de 105% à 1,97 million d'euros.

6.4.5 Organisation de la production

Le Groupe a pris la décision de concentrer ses ressources de production sur les seules activités stratégiques pour la fabrication de ses produits, et de déléguer les autres à des sous-traitants, eux-mêmes experts dans les opérations qui leur sont confiées.

Le schéma industriel mis en place repose donc, d'une part, sur la collaboration avec un sous-traitant / partenaire pour l'assemblage d'EOS, AXE Systems, et d'autre part, sur la prise en charge directe par le Groupe des activités de:

- Intégration et test des détecteurs de rayons X (RX) propriétaires
- Gestion des fournisseurs OEM (Original Equipment Manufacturer) des sous-ensembles radiologiques, tube RX et générateur haute tension (HT)
- Gestion des fournisseurs réalisant des sous-ensembles conçus spécifiquement pour Le Groupe
- Réglages et recette finale du système EOS complet chez le partenaire intégrateur
- Intégration et test des stations de travail sterEOS

De son côté, le partenaire intégrateur, a la responsabilité de:

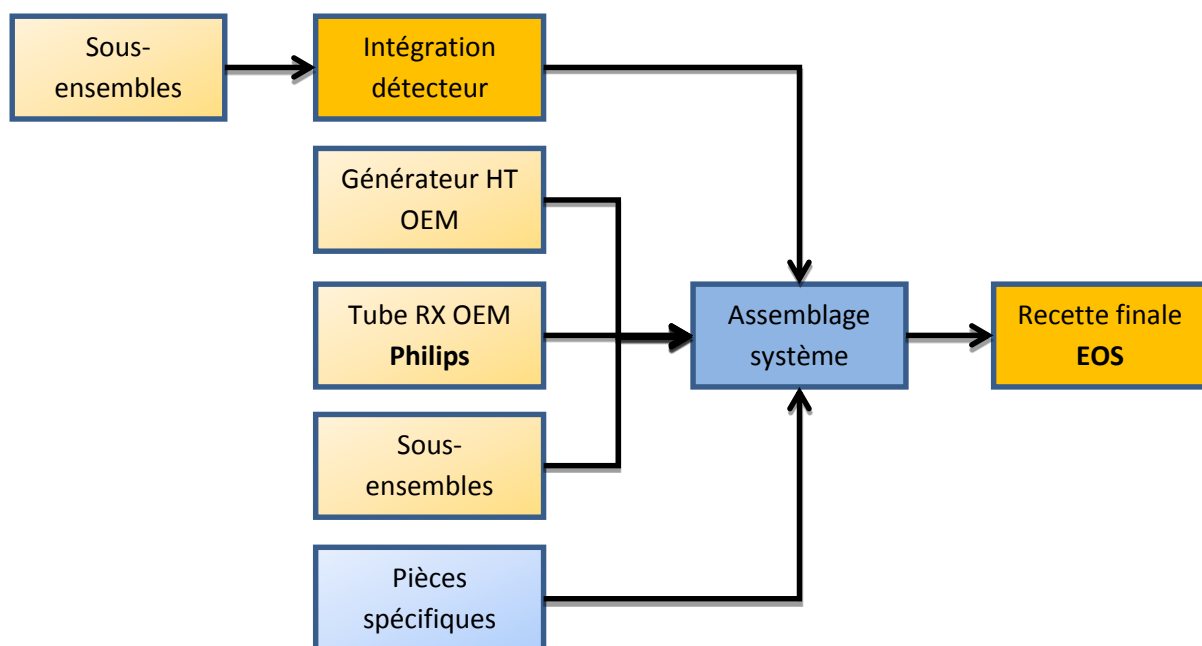
- Gérer ses fournisseurs de rang 1
- Assembler et câbler les systèmes EOS selon les instructions établies en collaboration avec le Groupe, dans les configurations commandées par les clients et spécifiées dans chaque ordre de fabrication émis par Le Groupe
- Tester électriquement et mécaniquement chaque système avant de le mettre à disposition du Groupe pour les réglages sous RX et tests finaux.
- Maintenir la traçabilité des opérations réalisées en se conformant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles de la FDA (21CFR Part 820).

La production des détecteurs est au cœur du savoir-faire du Groupe. Elle repose sur l'approvisionnement de sous-ensembles réalisés par PMB, du groupe ALCEN, qui sont intégrés en salle blanche par les opérateurs hautement qualifiés du Groupe. Après la création d'une nouvelle salle blanche en 2010-2011 au siège du Groupe pour augmenter la capacité de production et séparer les activités de Production des activités de R&D sur les détecteurs, des automates de tests spécifiques ont été développés pour intensifier les contrôles en cours de fabrication et améliorer la productivité. A l'issue des étapes de montage et de test en salle blanche, les détecteurs sont équipés de leur

électronique de lecture puis testés fonctionnellement sous RX avant d'être expédiés pour intégration chez AXE Systems.

Le Groupe a développé un réseau de fournisseurs OEM et de sous-traitants en sélectionnant préférentiellement des acteurs de l'industrie des dispositifs médicaux ayant une certification ISO 13485 et une maîtrise reconnue des dispositions réglementaires s'appliquant à ces activités.

L'ensemble de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) est décrit sur le diagramme simplifié suivant:



Le délai de fabrication d'une machine EOS est de l'ordre de 4 semaines. Sur le graphique ci-dessus, la couleur orange clair correspond aux achats faits par la Société, l'orange foncé correspond aux étapes réalisées par le personnel du Groupe. La couleur bleue fait référence aux achats et étapes réalisés par le sous-traitant AXE Systems.

Les tubes à rayons X sont des composants essentiels d'EOS ; ils doivent avoir une puissance suffisante pour réaliser des poses très longues propres aux systèmes à balayage. Celles-ci peuvent en effet durer plus de 20s pour réaliser l'examen d'un corps entier d'adulte, alors que les poses des systèmes de radiologie conventionnels sont de l'ordre de quelques centaines de millisecondes. Seuls des tubes conçus pour les scanners CT ont des puissances suffisantes pour répondre au besoin d'EOS. Le nombre de fabricants de tubes CT pour le marché OEM étant assez limité, le Groupe a retenu Dunlee, entreprise

du groupe Philips, en raison du rapport coût/performance favorable offert par le tube CTR1725 qui peut effectivement délivrer 42kW pendant 24 secondes.

Les générateurs HT alimentant les 2 tubes RX d'EOS doivent également délivrer la puissance nécessaire pendant ces mêmes poses longues. Peu de générateurs conçus pour les applications de radiologie conventionnelle sont en mesure de délivrer 42kW pendant la vingtaine de secondes requises. Aussi, le Groupe avait retenu initialement le générateur Epsilon 80kW de la société EMD, fabricant canadien de générateur HT pour les OEM, dont la conception originale des cartes de puissance a nécessité peu d'adaptations pour atteindre les performances requises. Le Groupe a validé en 2013 une seconde source avec le générateur CMP200 de la société CPI, également canadienne, pour sécuriser l'approvisionnement de cet élément critique.

Les autres sous-ensembles constitutifs d'EOS et conçus par le Groupe: rack de contrôle – commande temps réel, électronique de lecture des détecteurs, collimateurs RX, accessoires d'aide au positionnement du patient, ... mettent en œuvre des technologies plus courantes. Aussi le Groupe a disposé de beaucoup plus de latitude pour sélectionner des sous-traitants ayant à la fois des compétences de R&D et de production pour assurer des évolutions de design en accord avec les moyens de production mis en œuvre, un système qualité garantissant l'efficacité des processus, le respect des obligations réglementaires et des offres compétitives. C'est dans cet esprit que le Groupe avait transféré en 2010-2011 la production de plusieurs sous-ensembles vers de nouveaux sous-traitants pour améliorer la qualité de certaines prestations, réduire le nombre d'intervenants, et réaliser des gains de productivité. Cet effort s'est poursuivi en 2013 avec le transfert vers l'Espagne de certains sous-ensembles électromécaniques.

Les principaux sous-traitants du Groupe aujourd'hui sont:

- ASICA (France) pour les cartes électroniques équipées,
- Celestica Spain, groupe Celestica, (Espagne) pour l'essentiel des sous-ensembles électromécaniques (boîtes de collimation, laser d'aide au positionnement patient, dispositif de stabilisation patient, ...)
- PMB, groupe ALCEN, (France) pour les sous-ensembles mécaniques du détecteur,
- Syderal (Suisse) pour le rack micro-contrôleur temps réel
- C2E (France) pour l'armoire électrique et les câbles.

Enfin, le Groupe a retenu AXE Systems, groupe AXE, en 2010 comme sous-traitant / partenaire pour l'intégration d'EOS au terme d'un processus rigoureux de sélection parmi plusieurs entreprises candidates européennes. AXE Systems possède en effet de nombreux atouts, parmi lesquels on retiendra sa longue expérience comme sous-traitant intégrateur de grands donneurs d'ordre du dispositif médical, un système qualité pleinement conforme avec les obligations du 21CFR Part 820, une capacité à accompagner le Groupe dans sa croissance sans requérir d'investissement significatif, une culture de la productivité qui a déjà permis une réduction des coûts lors du transfert de la production d'EOS et continue d'être poursuivie. Couplé aux économies d'échelle dont compte

bénéficier la société avec l'accélération anticipée de ses ventes, cela se traduira par une diminution du prix de revient d'EOS et une amélioration de la marge brute du Groupe.

6.4.6 Organisation du service

Une organisation focalisée sur la qualité du service rendu: Le service est un élément critique pour le succès du Groupe. Un service d'une qualité irréprochable peut être en effet un facteur différenciant fort par rapport à l'ensemble des acteurs du marché. C'est de plus un facteur rassurant pour des clients qui ont le sentiment de prendre un risque en achetant un équipement auprès d'une société de taille plus modeste comparée aux quatre grands du secteur. La qualité du service passe par la qualité des ingénieurs de maintenance et par la réactivité de l'organisation. Le Groupe a construit son organisation Service autour de son manager et d'un noyau d'ingénieurs de maintenance également expérimentés dans la maintenance d'équipements de radiologie. L'engagement de cette équipe pour ses clients est un atout reconnu.

Les missions du Service sont triples:

- L'installation des nouveaux équipements,
- La maintenance préventive de la base installée,
- La maintenance corrective sur appel des clients.

Ces missions sont exécutées suivant les zones géographiques par les ressources internes du Groupe ou par des sous-traitants. L'organisation interne est constituée d'une équipe en Europe, basée au siège du Groupe à Paris pour bénéficier de la centralisation des moyens de communication, et d'une équipe aux Etats-Unis, dont un manager local, basées dans les régions Nord-Est et Midwest. La sous-traitance, quant à elle, est confiée aux distributeurs lorsque ceux-ci disposent de l'infrastructure et l'expérience nécessaires ou à des entreprises locales de maintenance d'équipements radiologiques.

L'installation des nouveaux équipements est réalisée exclusivement par le personnel du Groupe, avec le support éventuel du sous-traitant local. Cette situation est appelée à évoluer lorsque la fréquence des installations deviendra suffisante sur un territoire donné pour permettre l'acquisition et la conservation du savoir-faire par le sous-traitant local.

La maintenance de niveau 1 est réalisée par le personnel de l'équipe Service du Groupe, ou par du personnel des distributeurs préalablement formé. Les délais d'intervention contractuels sont généralement de 4 à 8 heures après appel. La maintenance de niveau 2 est réalisée par le personnel expert du Groupe, après une première intervention infructueuse soit du personnel technique du client, personnel déjà formé aux interventions de niveau 1, soit du personnel technique du sous-traitant. La maintenance de niveau 3 est réalisée par le personnel de l'équipe Engineering du Groupe.

Les appels clients sont centralisés (i) à Paris pour la France et l'Europe anglophone, à Atlanta pour l'Amérique du Nord, et (ii) chez les distributeurs dans les autres régions pour faciliter la communication

dans la langue locale. Ces appels sont éventuellement relayés vers le siège en fonction de la complexité du problème et du niveau de compétences du distributeur.

Un système d'enregistrement des appels a été mis en place pour suivre chacun d'entre eux jusqu'à sa fermeture complète et tracer les actions réalisées. Aujourd'hui 25% environ des appels sont clos par le seul support téléphonique. Le taux de connexion des équipements EOS à l'Internet reste encore très faible en raison des strictes politiques de sécurité d'accès mises en place par les grandes institutions hospitalières.

Des intervenants compétents pour le dépannage des équipements: Deux niveaux de formation sont organisés pour le personnel de maintenance des sous-traitants et, à la demande, pour les ingénieurs biomédicaux des gros hôpitaux. Ceux-ci demandent en effet de plus en plus à être partiellement ou totalement autonomes dans la maintenance de leurs plateaux techniques pour réduire le coût des contrats de maintenance. Le Groupe est très flexible dans l'organisation des formations de Niveau 1, qui peuvent se dérouler au choix sur les sites clients, ou en France sur un système du Groupe. Les formations de Niveau 2, qui nécessitent l'injection de défauts, sont organisées uniquement en France sur un de nos systèmes. Ces formations sont organisées et dispensées par le Groupe pour permettre, en particulier, aux partenaires de service de pays lointains une formation de Niveau 2 nécessaire à une prise en charge locale rapide des problèmes. La formation à l'utilisation d'EOS, délivrée par la Société, dans le cadre de la formation continue obligatoire a été certifiée par la AHRA, l'association qui regroupe les professionnels du management des centres d'imagerie hospitaliers et privés aux Etats-Unis.

Les prestations de service, une source de revenus: La valorisation usuelle des contrats de maintenance dans le marché des équipements d'imagerie est de l'ordre de 7 à 10% du prix de l'équipement pour les produits de radiologie conventionnels, et de 10 à 15% pour les produits plus complexes tels que les CT scanners. Le prix des contrats de service du Groupe est conçu pour répondre à la demande croissante des clients d'avoir une offre "tube inclus" alors que la pratique de l'industrie était, jusqu'à très récemment, de se protéger sur ce composant coûteux en le sortant du contrat. Le Groupe cherche également à favoriser des engagements à moyen terme sur 3 ou 5 ans.

4 options sont offertes:

- Couverture totale, pièces et main d'œuvre: tube inclus
- Support 2ème Niveau, pièces et main d'œuvre
- Pièces détachées et visites préventives
- Pièces détachées seules

Ces options sont déclinées avec des rabais et réductions supplémentaires en fonction de la durée d'engagement.

Le taux de souscription observé à ce jour sur les systèmes hors garantie est de 88%

Une efficacité facilement mesurable: L'efficacité du Service, vue de la perspective du client, peut être mesurée par le pourcentage d'"uptime", c'est-à-dire le taux de disponibilité de l'équipement. Le

Groupe s'engage contractuellement auprès de ses clients à assurer un taux d'uptime supérieur à 98%. Le dernier taux d'uptime mesuré en 2014 sur la base installée était de 99.3% sur les 12 derniers mois.

6.4.7 Innovation et R&D

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique. Elles sont menées aujourd'hui par une équipe de 27 ingénieurs, dont 25% de docteurs, construite depuis 2006 autour de leaders qui avaient déjà une solide expérience dans le développement de systèmes d'imagerie médicale.

Les 3 missions principales confiées à la R&D se placent dans trois échelles de temps différentes:

- Améliorer les produits existants, comme attendu par le marché des dispositifs médicaux,
- Développer de nouveaux produits, pour répondre à de nouveaux besoins cliniques,
- Préparer les prochaines innovations qui permettront d'apporter des réponses novatrices.

Le Groupe s'est doté des compétences techniques placées au cœur de ses produits: physique de détection des rayons X, traitement d'image, architecture système, logiciel embarqué et applicatif, électronique... Les techniques périphériques ou d'intérêt ponctuel sont sous-traitées. L'organisation mise en place vise à réaliser la synthèse entre une organisation par projet, garante d'une bonne exécution, et le renforcement des expertises techniques. L'équipe est ainsi constituée de:

- 4 chefs de projet qui conduisent respectivement les programmes de développement d'EOS et de sterEOS, et les programmes d'études amont,
- 2 groupes fonctionnels pilotés par un manager-expert couvrant respectivement les métiers du système, de l'électronique et de la physique de détection d'une part, et les métiers du logiciel d'autre part.

Les liens entre la R&D, la Production et le Service, en charge des phases de vie aval des produits, sont facilités par l'intégration de ces 3 fonctions au sein d'une même Direction des Opérations.

Le cycle complet conduisant à la mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe est articulé en 2 phases successives pour en minimiser les risques financiers et d'exécution.

Des études amont ciblées: La première étape de recherche, menée principalement en collaboration étroite avec des laboratoires académiques, vise à identifier les techniques les plus prometteuses pour répondre aux questions ouvertes posées par les cliniciens, les maquetter et évaluer leur potentiel. Dans ce domaine, le Groupe favorise l'instauration de relations sur le long terme avec des laboratoires reconnus mondialement pour la qualité de leurs travaux scientifiques. Tel est le cas par exemple du Laboratoire de Biomécanique (LBM) des Arts et Métiers ParisTech et du Laboratoire de recherche en Imagerie et d'Orthopédie (LIO) de l'ETS à Montréal avec qui le Groupe a développé, depuis une dizaine d'années, les algorithmes originaux de reconstruction 3D des structures osseuses qui sont aujourd'hui au cœur de ses produits. Deux nouvelles collaborations académiques ont été initiées en 2013 avec le laboratoire CNRS LTCI de Telecom ParisTech sur des sujets de traitement d'image et avec les

laboratoires Creatis de l'INSA Lyon et l'Institut de Radiophysique de Lausanne en physique et simulation numérique.

Ces collaborations sont souvent conduites dans le cadre de projets cofinancés par les pouvoirs publics français ou européens. Le Groupe est ainsi leader de trois projets sur:

- la planification et la simulation 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche et de genou utilisant les stéréoradiographies EOS (projet IMPlanner lauréat du 7ème appel à projets européens Eurostars),
- la prédiction du risque fracturaire par le système d'imagerie EOS chez l'adulte vieillissant par analyse micro- et macro-architecturale (projet dexEOS lauréat du 14ème appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen),
- la diffusion et l'exploitation clinique de l'imagerie 3D EOS auprès des médecins prescripteurs dans le cadre des Investissements d'Avenir (projet diffEOS lauréat du 2ème appel à projets e-Santé après labellisation par les pôles de compétitivité Medicen, Cap Digital et Systematic).

Par ailleurs, le Groupe mène en interne des travaux de recherche appliqués dans deux domaines stratégiques pour les futures générations de produits: l'imagerie multi-énergie et la détection haute résolution à extrêmement basse dose.

Des programmes de développement rigoureux: La deuxième phase de développement de nouveaux produits ou d'amélioration des produits existants est conduite selon une procédure de jalonnement rigoureuse placée au centre des processus Qualité de l'entreprise. Cette procédure permet d'atteindre un triple objectif:

- Garantir une approche multifonctionnelle du produit tout au long du cycle de développement - et intégrer ainsi dès la phase de spécification initiale les besoins du client - mais aussi lors de la Production et du Service;
- Maîtriser les risques au fur et à mesure que les enjeux financiers deviennent plus importants dans la vie du projet;
- Garantir les performances, la qualité, et la conformité réglementaire du produit dès sa mise sur le marché.

Les étapes successives de ce processus de développement, conclues chacune par le passage formel d'un jalon auquel participe la direction du Groupe, se déroulent de la façon suivante:

- Jalon 1: Les spécifications de haut niveau du produit sont menées essentiellement par le Marketing qui décrit les besoins cliniques et les marchés visés. Les futures stratégies de

production et de maintenance ainsi que les contraintes réglementaires sont également décrites.

- Jalon 2: Les spécifications de haut niveau sont traduites par la R&D en spécifications techniques détaillées, et les grands risques techniques retirés.
- Jalon 3: Les spécifications techniques étant figées, la conception détaillée est menée et débouche sur la réalisation d'une "série-alpha", à savoir d'un prototype prêt à être installé en évaluation clinique pour vérifier que les performances demandées sont atteintes.
- Jalon 4: Au terme d'un suivi multifonctionnel des performances des "séries-alpha" en conditions cliniques, des corrections sont apportées au dossier de conception; celui-ci est industrialisé, la fabrication des premières unités de série initiée, les démarches réglementaires menées, la préparation du service achevée, les forces de vente formées, les outils Marketing préparés, permettant une mise sur le marché du produit.
- Jalon 5 : déploiement

La même logique, à savoir une approche multifonctionnelle rigoureuse et par étape formelle, soutient le processus de correction des non-conformités et d'introduction de modifications ponctuelles sur les produits existants.

La discipline dans l'exécution de ces deux processus, placés au centre des activités de R&D, est critique pour concilier à la fois agilité dans le développement et l'évolution des produits, qualité et respect des exigences réglementaires de tous les pays dans lesquels les produits sont commercialisés. Des mécanismes opérationnels ont donc été mis en place à cet effet, parmi lesquels on peut citer les revues qualité trimestrielles au cours desquelles toutes les fonctions partagent l'ensemble des indicateurs liés à la qualité des produits et présentent les plans d'action pour les améliorer, ou bien les revues de jalons au cours desquelles la direction s'assure que l'ensemble des actions ont été menées à terme avec le niveau de qualité requis.

Une implication constante des cliniciens: les cliniciens sont impliqués dans toutes les activités de R&D du Groupe. En effet, les projets amont incluent systématiquement des partenaires cliniques dont la contribution est essentielle aux phases de définition initiales et de validation des résultats. Ils sont également impliqués tout au long des programmes de développement produit. Cette implication peut être indirecte, lors des spécifications initiales, au travers des relations entretenues quotidiennement par le Marketing, notamment par les chefs de produit et spécialistes d'application, tant avec des leaders d'opinion que des clients représentatifs des différentes catégories visées par Le Groupe. Elle peut être également directe au travers de sessions d'évaluation organisées tout au long du projet afin de valider des points particuliers tels que la qualité d'image ou l'ergonomie des outils 3D. L'évaluation des séries-alpha en milieu clinique est un des moments privilégiés de cette collaboration permanente avec l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient manipulateurs des services de radiologie, radiologues, chirurgiens orthopédistes ou rhumatologues.

Le Groupe a défini un plan produit moyen terme ambitieux pour soutenir la croissance de la plateforme EOS, constitué d'un ensemble de logiciels métier visant des parcours de soin chirurgicaux et non

chirurgicaux de l'orthopédie, qui seront proposés sous forme d'options logicielles ou de services par cas.

Sur le segment de la chirurgie orthopédique, le Groupe et ses partenaires académiques mènent un ensemble de développements dans le domaine de la simulation du geste chirurgical qui pourront renforcer l'offre de service de planification par une offre de simulation. Des travaux sont également entrepris dans le domaine du pronostic, à savoir le développement d'outils logiciels permettant d'estimer le risque d'évolution de maladies ostéo-articulaires. Le Groupe a par ailleurs engagé un programme pour élargir les applications de la technologie EOS à la rhumatologie.

Enfin, le Groupe est également engagé au travers de la société oneFIT dans le développement d'instruments personnalisés et/ou communicants pour la chirurgie, adaptés à l'anatomie du patient.

6.4.8 ACQUISITION DE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE

Le 5 novembre 2013, EOS Imaging a annoncé la signature du protocole d'acquisition de OneFit Medical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Créée en août 2011 à Besançon, OneFit Medical développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien.

La société bénéficie du marquage CE pour ses logiciels de planification des chirurgies du genou et de la hanche. Certifiée ISO 13485, OneFit Medical commercialise ses solutions personnalisées auprès de fabricants orthopédiques français et européens. Ceux-ci fournissent aux hôpitaux et cliniques les guides de coupe, avec l'implant associé, préalablement à la chirurgie de prothèse.

Outre cette ligne actuelle de produits, oneFIT et EOS développent ensemble une adaptation des logiciels de planification de prothèse en utilisant non plus les images issues de scanners ou d'IRM, qui imposent des examens complémentaires, mais les images stéréoradiographiques issues d'EOS. L'offre logicielle ainsi développée sera intégrée à la palette des logiciels métier exploitant le modèle personnalisé 3D du patient issu de l'examen EOS. Ces logiciels seront disponibles, selon leur utilisateur (radiologue, chirurgien) en ligne ou en mode local. Ils permettront aux chirurgiens, par exemple, une planification du choix et de la pose de la prothèse en 3D directement disponible en ligne. L'offre logicielle pourra également être étendue à une offre de guides de coupe personnalisés issus de l'image EOS 3D qui permettra de s'affranchir des examens de scanner ou d'IRM actuellement nécessaires à la fabrication de ces guides.

L'acquisition de OneFit Medical représente ainsi pour EOS Imaging une opportunité de renforcer sa stratégie de croissance en élargissant son offre dans les logiciels métier, les services associés et les consommables. L'expertise de OneFit Medical dans les logiciels de planification 3D et les instruments personnalisés permettra à EOS Imaging d'exploiter l'information EOS dans les blocs opératoires en

offrant aux chirurgiens une solution complète, depuis l'imagerie de diagnostic jusqu'à la chirurgie de prothèse.

OneFit Medical dispose, outre des fonctions support, d'une équipe de 15 développeurs dédiés au développement de solutions pour la chirurgie de prothèse de hanche et de genou et d'une équipe de production interne pour la réalisation des modèles numériques de l'anatomie du patient et du guide personnalisé pour ce patient adapté à son anatomie et à la prothèse choisie par le chirurgien. Les guides sont fabriqués en sous-traitance par impression 3D par la société française Finortho.

6.5 DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique.

La politique d'innovation ainsi que les brevets et demandes de brevets sont exposés aux paragraphes 11.1 et 11.2 du présent Document de référence.

Les risques liés à la propriété intellectuelle sont exposés au paragraphe 4.2.2 du présent Document de référence.

6.6 CADRE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à des exigences réglementaires spécifiques à son activité relatives :

- à la mise sur le marché des dispositifs médicaux,
- à la radioprotection,
- aux études cliniques,
- aux relations avec les professionnels de santé,
- au remboursement des produits de santé,
- à l'environnement.

Ces réglementations se retrouvent quelle que soit la région du monde avec des spécificités locales plus ou moins contraignantes mais dont l'objectif est similaire. A quelques exceptions près telles que la Chine, on constate, en effet, un effort de convergence mondial si ce n'est vers une uniformisation de la réglementation au moins vers une réelle harmonisation avec des exigences qui ne sont pas contradictoires et des reconnaissances mutuelles entre états/organisations qui facilitent l'accès aux différents marchés.

Les produits du Groupe présentent un niveau de risque modéré et bénéficient donc des chemins réglementaires pour l'accès aux différents marchés mondiaux qui ne sont pas les plus contraignants. Leur caractère innovant peut cependant présenter une difficulté réglementaire lorsque les schémas

réglementaires existants ne sont pas applicables. Malgré la volonté des Etats, notamment des Etats-Unis et de l'Europe de ne pas entraver l'innovation technologique, les délais de mise sur le marché/d'accès au remboursement peuvent être allongés pour ces produits.

6.6.1 Les autorisations réglementaires de mise sur le marché

6.6.6.1 Contexte européen

La mise sur le marché européen des dispositifs médicaux est réglementée par des directives européennes de type « nouvelle approche », transposées en droit national par les Etats membres de l'Union Européenne.

La conformité aux exigences des directives applicables est caractérisée par l'apposition sur le produit du marquage CE, qui autorise alors sa libre circulation au sein de l'Union Européenne. Les dispositifs médicaux du groupe qu'ils soient sur mesure ou non, sont soumis aux dispositions de directive européenne 93/42/CEE modifiée relative aux dispositifs médicaux et à celles de la directive européenne 2006/42/CE relative aux machines pour ce qui concerne uniquement le système EOS. Les dispositifs médicaux du groupe font parties des classes de risques IIa, IIb et I avec fonction de mesurage, qui ne sont pas les classes de risques les plus élevées et bénéficient ainsi de modalités d'évaluation de leur conformité aux exigences de la directive 93/42/CEE qui ne sont pas les plus contraignantes. Le Groupe a choisi la modalité d'évaluation de conformité reposant sur la conformité de son système qualité global à la norme harmonisée ISO 13485. Le marquage CE de ses produits est alors possible sur la base de la certification ISO 13485 et du dossier CE composé des éléments descriptifs du produit et de sa conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives applicables parmi lesquelles figurent l'obligation de performance au regard des indications cliniques assignées au produit. La démonstration de la conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité s'assoit sur la conformité aux normes techniques harmonisées applicables qui servent de présomption de conformité aux dites exigences. Le Groupe applique l'ensemble des normes harmonisées applicables à ses produits et fait certifier cette conformité par un organisme certificateur tiers dont la notoriété permet ensuite de faire valoir cette conformité à l'extérieur de l'Europe pour l'accès à d'autres marchés (voir § ci-dessous).

Les produits du groupe, sont marqués CE depuis 2007 pour l'imagerie, depuis 2010 pour la modélisation tridimensionnelle du rachis et des membres inférieurs et depuis 2013 pour la planification chirurgicale. L'attestation de marquage CE, délivrée par un organisme notifié, est renouvelée tous les 3 ans.

6.6.6.2 Règlementation américaine

La mise sur le marché des produits du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique est soumise à autorisation de l'autorité compétente américaine, la *Food and Drug Administration* (FDA). Les produits du Groupe appartiennent à la classe de risque II modérée et peuvent bénéficier du chemin réglementaire de notification 510(k) lorsqu'il existe un produit similaire déjà commercialisé sur le territoire des Etats-Unis. Ce chemin réglementaire impose d'une part le dépôt d'un dossier technique similaire à celui du marquage CE démontrant la sécurité et les performances du produit ainsi que sa substantielle équivalence au produit similaire déjà commercialisé aux Etats-Unis et d'autre part la conformité du système qualité mis en œuvre par le fabricant au 21 CFR part 820. Les exigences américaines

concernant le système qualité étant très similaires aux exigences de la norme ISO 13485, il est alors possible de mettre en place un seul système qualité répondant à la fois aux exigences américaines et européennes.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

A côté des autorisations FDA précitées, les équipements électriques tels que le système EOS nécessitent d'être testés pour ce qui concerne leur sécurité par un laboratoire reconnu et listé par l'agence gouvernementale américaine Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Le laboratoire auquel le Groupe fait appel pour la certification de conformité de ses produits aux normes techniques harmonisées dans le cadre du marquage CE est également un laboratoire reconnu par l'OSHA (Nationally Recognized Test Laboratories NRTL). Etant donné que les normes techniques appliquées dans le cadre du marquage CE sont également des normes internationales, la certification délivrée par ce laboratoire dans le cadre du marquage CE permet également de répondre aux exigences de l'OSHA pour l'installation et la mise en service du système EOS sur le territoire des Etats-Unis. La preuve de conformité à ces exigences de sécurité est l'apposition sur le système EOS de la marque du laboratoire NRTL attestant la conformité.

Le système EOS possède la marque Curtis Straus US et Can depuis 2010.

Les produits émettant des rayonnements ionisants sont soumis à des exigences réglementaires américaines spécifiques (21 CFR parts 1000-1050) qui imposent entre autre un rapport annuel auprès de la FDA qui délivre un « accession number » annuel permettant d'accéder au marché américain. Le Groupe dispose des accession numbers permettant de libérer des douanes américaines tout système EOS expédié aux Etats-Unis.

6.6.6.3 Autres réglementations

Dans un certain nombre de pays tels que Taiwan, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël ou l'Arabie Saoudite, la mise sur le marché des dispositifs médicaux est facilitée lorsque les produits possèdent déjà le marquage CE ou un 510(k) en raison soit d'un mécanisme de reconnaissance du marquage CE ou du 510(k), soit de démarches réglementaires calquées sur celles-ci qui sont alors simples à réaliser. Il est cependant nécessaire dans certains cas que l'organisme notifié ayant délivré l'attestation de marquage CE et la certification ISO 13485 possède des accords de reconnaissance par les autorités compétentes des pays concernés et que l'organisme de certification ayant délivré les certificats de conformité techniques du produit soit reconnu à l'international.

Le Groupe a choisi un organisme notifié possédant des accords de reconnaissance avec plusieurs autorités compétentes et un organisme certificateur technique appartenant au schéma OC de l'IECEE

(IEC system for Conformity testing and Certification of Electrotechnical Equipment and Components) auquel adhèrent 54 pays. .

Dans d'autres pays, les procédures d'autorisation de mise sur le marché sont plus complexes et nécessitent un dépôt de dossier auprès de l'autorité compétente nationale qui peut parfois faire appel à des tests de sécurité ou des essais cliniques à réaliser dans le pays considéré ainsi que des inspections du système qualité du fabricant. Parmi ces pays, on distingue notamment :

➤ La Chine

La mise sur le marché des dispositifs médicaux nécessite une autorisation délivrée par l'autorité compétente chinoise CFDA (China Food and Drug Administration). Cette autorisation est basée sur un dossier de demande d'enregistrement et un rapport de tests délivré par un laboratoire chinois certifié par la CFDA. Des essais cliniques réalisés en Chine peuvent également être exigés par l'autorité chinoise. L'autorisation est délivrée par la CFDA pour 4 ans. La procédure de renouvellement ne diffère pas fondamentalement de celle applicable pour un nouvel enregistrement.

Les dispositifs médicaux du type d'EOS ont été récemment exemptés de la certification CCC (China Compulsory Certification) qui impose des tests sur le produit et un contrôle régulier des installations de fabrication par le centre chinois de certification de la qualité (CQCC China quality certification center). Seuls certains composants tels que les PC et les moniteurs restent soumis à cette obligation de certification que le groupe gère au niveau de ses approvisionnements.

➤ Le Brésil

Avant leur mise sur le marché brésilien, tous les dispositifs médicaux doivent être enregistrés auprès de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (ANVISA) qui dépend du Ministère de la Santé du Brésil. Toute société qui souhaite vendre ses produits au Brésil doit d'abord désigner un représentant sur le territoire brésilien, qui peut agir pour son compte pour tous les aspects relatifs aux produits vendus au Brésil. Une licence doit être délivrée à ce représentant par le Secrétariat à la Vigilance Sanitaire (VS) de l'Etat dans lequel se trouve l'établissement. L'obtention de cette licence lui permet d'être autorisé par l'ANVISA à importer des produits médicaux. Les dispositifs médicaux font l'objet d'une procédure obligatoire de certification auprès de l'autorité compétente ANVISA qui implique pour la classe des produits du groupe ; un dossier technique, une inspection du système qualité par ANVISA et une certification obligatoire du produit impliquant des tests ("essais de type") effectués par un laboratoire accrédité par l'INMETRO (Autorité brésilienne pour l'accréditation des organismes de certification de produits et de systèmes). La marque INMETRO (avec le numéro d'enregistrement qui aura été attribué après les essais concluants) doit être apposée sur les produits pour pouvoir être importés au Brésil. L'organisme certificateur technique auquel fait appel Le Groupe est un laboratoire accrédité INMETRO. Le groupe détient actuellement la certification INMETRO pour son système EOS ainsi qu'une

certification ANVISA de son système qualité obtenue en 2013. L'enregistrement des produits du groupe auprès d'ANVISA est actuellement en cours.

La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans. Le processus de réenregistrement est équivalent au processus initial, notamment en ce qui concerne les essais « de type » qui doivent être effectués à nouveau.

➤ Le Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux affaires pharmaceutiques (PAL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

6.6.6.4 Récapitulatif des autorisations de mise sur le marché

Le Groupe a obtenu les autorisations nécessaires pour la mise sur le marché de ses produits EOS et sterEOS :

- Dans les états membres de l'AELE qui inclut l'Union Européenne, l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse (marquage CE),
- En Turquie et au Liban qui autorisent la mise sur le marché sur leur territoire des dispositifs médicaux marqués CE,
- Au Canada,
- Aux Etats-Unis d'Amérique,
- En Russie,
- En Australie.
- En Arabie Saoudite
- A Taiwan
- Au japon
- A Hong Kong
- A Singapour
- En Thaïlande

La demande d'autorisation est actuellement en cours :

- Au Brésil
- Au Vietnam
- Aux Philippines
- En Malaisie
- En Indonésie

6.6.6.5 La radioprotection

Dans le cadre de ses activités de développement et de fabrication, Le Groupe est amené à réaliser les tests nécessitant d'utiliser les rayons X. Cette activité est soumise à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La durée de validité de l'autorisation est de 5 ans. Le Groupe détient les autorisations de l'ASN nécessaires à son activité.

6.6.6.6 Les études cliniques

Les études cliniques sur des sujets humains font l'objet d'un encadrement réglementaire strict visant à protéger les personnes se prêtant à ces essais. En France, le cadre réglementaire est donné par le code de la santé publique et implique différents acteurs tels que l'Agence Française des produits de santé (ANSM), la CNIL, les comités d'éthique, le Conseil de l'ordre des médecins. Les contraintes réglementaires sont différentes selon le type d'étude clinique envisagé et peuvent exiger des autorisations préalables au commencement de l'étude.

6.6.6.7 Les relations avec les professionnels de santé

Les relations avec les professionnels de santé sont encadrées en France par les dispositions des articles L. 4113-6 et L.1453-1 du code de la santé publique concernant les avantages consentis aux professionnels de santé (loi dite « anti-cadeau et loi de transparence»). A ce titre, le Groupe met en œuvre des règles éthiques s'appuyant sur les grands principes suivants :

- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions d'achat à travers des avantages directs ou indirects.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent être transparentes et respecter les dispositions en vigueur et applicables en la matière.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent conformément aux dispositions applicables en vigueur faire l'objet de convention écrite.

6.6.6.8 Le remboursement

Les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de codes remboursement déjà existants dans tous les pays de commercialisation actuels. Ces codes sont liés aux examens radiographiques conventionnels ainsi qu'à certains examens spécifiques tels que l'analyse corps entier et/ou 3D qui bénéficient d'un remboursement premium dans certains pays. La création de nouveaux codes de

remboursement nécessitent en France et d'une manière générale dans de nombreux pays de réaliser des études médico-économiques; de telles études seront entreprises dans le futur.

6.6.6.9 L'environnement

Il existe un corpus de réglementations européennes (REACH, ROHS, Eup, DEEE...) visant :

- à limiter les déchets et leur dangerosité,
- à favoriser la réutilisation et le recyclage,
- à améliorer les conditions d'élimination et leur contrôle.

Les produits du Groupe sont soumis à cette réglementation qui impacte à la fois leur conception (éco-conception et limitation de certaines substances) et leur élimination en fin de vie (directive DEEE relative aux déchets d'équipements électroniques et électriques). Le Groupe doit ainsi organiser la récupération et le recyclage des systèmes EOS et sterEOS installés chez ses clients. En France, elle a choisi pour ce faire d'adhérer à un éco-organisme.

6.7 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Développement en Asie

Au cours de l'exercice 2013 EOS imaging a déployé son organisation commerciale en Asie, avec notamment la signature de plusieurs nouveaux accords de distribution dans la région et le recrutement d'un responsable régional des ventes rattaché au bureau de Singapour ouvert en mai 2013.

Le marché asiatique de l'imagerie médicale est en forte croissance et représente environ 41 % du marché mondial, avec une forte demande pour des systèmes d'imagerie innovants. Aussi, cette nouvelle organisation permet à EOS imaging d'élargir sa zone de commercialisation et d'accéder à une nouvelle partie significative de son marché.

Une étape décisive a été franchie par EOS imaging en octobre 2013, date d'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon. Ce marché, qui représente 17% du marché mondial de l'imagerie médicale, est le deuxième marché mondial après les États-Unis. La signature d'un accord de distribution auprès d'un partenaire local, associée à de premières actions commerciales sur le pays en 2013 ont permis de réaliser en fin d'année la vente de trois premiers équipements EOS sur le marché japonais.

Le premier équipement a été installé en décembre 2013 au Niigata Spine Surgery Center, établissement spécialisé dans le traitement des pathologies du rachis des adultes et des enfants, également reconnu pour ses importants travaux de recherche clinique.

L'équipement EOS a désormais les autorisations de mise sur le marché dans plus de 30 pays.

Acquisition de la société OneFit Medical

Le 27 novembre 2013, EOS imaging a acquis la société OneFit Medical pour 4 millions d'euros, dont 500 k€ en numéraire et l'équivalent de 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Medical de 603.449 ABSA de EOS imaging. En outre, un complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, sera versé à OneFit Medical sous la forme d'attribution de BSA permettant de souscrire 172.416 nouvelles actions d'EOS imaging.

Créée en août 2011 à Besançon, OneFit Medical développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides, réalisés à partir d'images scanner ou IRM sont vendus par les sociétés d'implants avec l'implant associé.

La société OneFit Medical bénéficie du marquage CE pour ses logiciels de planification des chirurgies du genou et de la hanche. Certifiée ISO 13485, OneFit Medical commercialise ses solutions depuis avril 2012.

L'offre logicielle de OneFit Medical sera intégrée à la palette des logiciels métier actuellement développés par EOS imaging. En parallèle, OneFit Medical continuera d'offrir ses services aux sociétés

d'implants et de développer de nouvelles solutions innovantes pour la simplification et l'amélioration de la qualité de la chirurgie de prothèse.

Commercialisation de la fonctionnalité Microdose

Eos imaging a poursuivi sa démarche de progrès engagée dans la réduction de la dose de rayonnement d'origine médicale. Le lancement en septembre 2013 de la fonctionnalité Micro Dose pour l'imagerie pédiatrique a marqué une étape décisive en ce domaine. L'équipement EOS permet déjà de réduire le rayonnement de 50 à 85% comparé à la radiographie digitale ou standard. La nouvelle fonctionnalité Micro Dose réduit d'un facteur 5 à 7 la dose standard EOS et apporte une réponse radicale aux orthopédistes soucieux de réaliser le suivi des scolioses de leurs patients avec une technologie très peu irradiante, ceci afin de limiter tout risque de les voir développer un cancer en raison d'une exposition excessive à des rayonnements d'origine médicale.

Micro Dose est proposée en Europe en option sur toutes les nouvelles installations de systèmes EOS ainsi que sur les systèmes existants.

Titres et récompenses

EOS imaging a reçu le prix Frost & Sullivan de l'innovation en imagerie médicale pour sa solution innovante d'imagerie du système ostéo-articulaire EOS.

Le Groupe a également été récompensé par le prix Deloitte France 2013 Technology Fast 50 pour la forte croissance de son activité.

6.7.1. Recherche et Développement

EOS imaging a constitué une équipe de 38 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2013, la Société a poursuivi ses programmes de développement engagés en 2012, orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

La Société a ainsi déployé en 2013 une nouvelle version de la station de revue d'images sterEOS qui intègre l'analyse posturale du patient, particulièrement dédiée aux pathologies dégénératives du rachis et aux chirurgies qui lui sont associées.

Dans le cadre du programme Européen Eurostars lancé en 2012 en collaboration avec deux partenaires allemands, EOS imaging a poursuivi le développement d'une solution logicielle de simulation d'intervention chirurgicale avec pose d'implants orthopédiques.

La Société a également poursuivi un projet initié en 2012 consacré à la prédiction du risque fracturaire par le système d'imagerie EOS chez l'adulte vieillissant. Ce projet repose sur l'analyse micro- et macro-

architecturale. Financé par le FUI, il regroupe des partenaires académiques, cliniques et industriels.

Par ailleurs, EOS imaging a lancé en début d'année un nouveau programme axé sur le développement d'une solution innovante d'échanges de données patients entre les différents acteurs du parcours de soin. Il est développé en collaboration avec l'APHP, un CHU lorrain, un industriel français et un centre de radiologie privée. Ce projet, présenté dans le cadre d'un appel à projet pour « le développement de services numériques pour la santé et l'autonomie » est financé par le programme « Investissements d'Avenir » dédiés au développement de l'économie numérique. Il est labellisé Medicen.

Enfin, la société poursuit ses recherches visant l'apport de nouvelles fonctionnalités à l'équipement EOS, telles que la fonction Microdose, et à la réduction de son coût de fabrication. A ce titre, elle a obtenu de la BPI un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5m€.

6.7.2. Production et maintenance

Comme indiqué précédemment, Eos imaging a poursuivi sa démarche de progrès engagée dans la réduction de la dose de rayonnement médical. Depuis janvier 2014, la gamme de production intègre donc en Europe la fonctionnalité Micro Dose qui est proposée en option sur toutes les nouvelles installations de systèmes EOS ainsi que sur les systèmes existants.

Le volume de production 2013, soit 34 équipements produits, n'a pas encore permis d'optimiser le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelle significatives au niveau des consommations. Toutefois, la démarche engagée depuis 2011 pour optimiser le processus de fabrication - qui s'est traduite par une réduction significative du coût de production des équipements EOS pendant 2 exercices consécutifs - s'est poursuivie en 2013. Aussi, de nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production ont été intégrés en fin d'année dans la fabrication des équipements. Cette nouvelle source de réduction du coût de production sera plus amplement reflétée en 2014.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coût de maintenance des bases installées, permettant une amélioration du taux de marge sur coûts directs de 2 points.

Les équipes de maintenance ont été stables sur la période en dépit d'une progression significative des volumes d'installation et de maintenance, permettant d'obtenir une amélioration complémentaire de 2 points du taux de marge sur coûts directs.

Enfin, depuis l'acquisition de la société OneFit Medical en novembre 2013, le Groupe EOS Imaging produit désormais des guides de coupe, dont la fabrication par imprimante 3D est sous-traitée à une société stéphanoise. Il est associé à ce type d'activité un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements. Son incidence, limitée sur le taux de marge 2013, sera plus amplement reflétée dans la marge consolidée du Groupe en 2014.

Il résulte de l'évolution favorable des paramètres industriels et du mix produit une amélioration sur l'exercice de 4 points du taux de marge brute sur coûts directs (réduite à 3 points après prise en compte de l'effet taux de change \$/€ défavorable). Le Groupe entend poursuivre sa démarche de réduction

des coûts des ventes, engagée depuis 2011 et reflétée pour le troisième exercice consécutif dans la progression de son taux de marge brute.

6.7.3. Clinique

La société a poursuivi en 2013 l'accompagnement de travaux cliniques menés par de nombreuses équipes utilisatrices d'EOS dans le monde. Les études menées dans les années précédentes ont conduit en 2013 à la publication de 18 articles médicaux dans des revues internationales à fort facteur d'impact (supérieur à 1,6). Parmi ces communications 2013, citons en particulier les résultats suivants :

6.7.4. Vente et Marketing

Comme indiqué précédemment, EOS imaging a franchi en 2013 une nouvelle étape majeure de son développement commercial, avec l'ouverture en mai 2013 d'un bureau à Singapour, associée au recrutement d'un Regional Sales Manager et la signature de nouveaux accords de distribution en Asie.

En outre, suite à l'obtention en octobre 2013 des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon, EOS imaging a réalisé en fin d'année la vente de trois premiers équipements sur le marché japonais.

Le premier équipement japonais a été installé en décembre 2013 au Niigata Spine Surgery Center, établissement spécialisé dans le traitement des pathologies du rachis des adultes et des enfants. D'autres ventes ont été réalisées sur l'exercice 2013 sur la zone Asie-Pacifique.

6.7.5. Ressources humaines

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2013 pour accompagner son développement.

Ainsi, l'effectif consolidé d'EOS imaging au 31 décembre 2013 est de 101 personnes, contre 63 au 31 décembre 2012.

La Société ayant atteint l'effectif requis par l'article L2322-2 du Code du travail, cette dernière a engagé la mise en œuvre des élections du Comité d'entreprise, dont le premier tour de scrutin est fixé pour juin 2014.

L'augmentation nette de 38 personnes au cours de l'exercice s'explique tout d'abord par l'acquisition de OneFit Medical, qui s'est traduite par un effectif supplémentaire de 18 personnes au 31 décembre 2013.

Parmi les 20 recrutements réalisés par EOS imaging en dehors de cette acquisition, 6 recrutements ont été réalisés dans les équipes de production et de maintenance dans le cadre du renforcement des

fonctions support (back office et supply chain) mais également en raison de la progression des volumes de production et du nombre d'équipements maintenus.

L'équipe de R&D à Paris s'est étoffée de 5 personnes dans le cadre de la poursuite des développements menés sur de nouvelles fonctionnalités logicielles et matérielles.

Les équipes cliniques ont également progressé de 3 personnes.

Enfin, les équipes de ventes et de marketing ont progressé de 3 personnes, dont le recrutement d'un Regional Sales Manager en Asie, et celui d'ingénieurs d'application en Amérique du Nord.

Le reste des recrutements a été réalisé au sein des équipes qualité et administrative.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 58 personnes en 2012 à 77 personnes en 2013.

6.7.6. Progrès réalisés - difficultés rencontrées

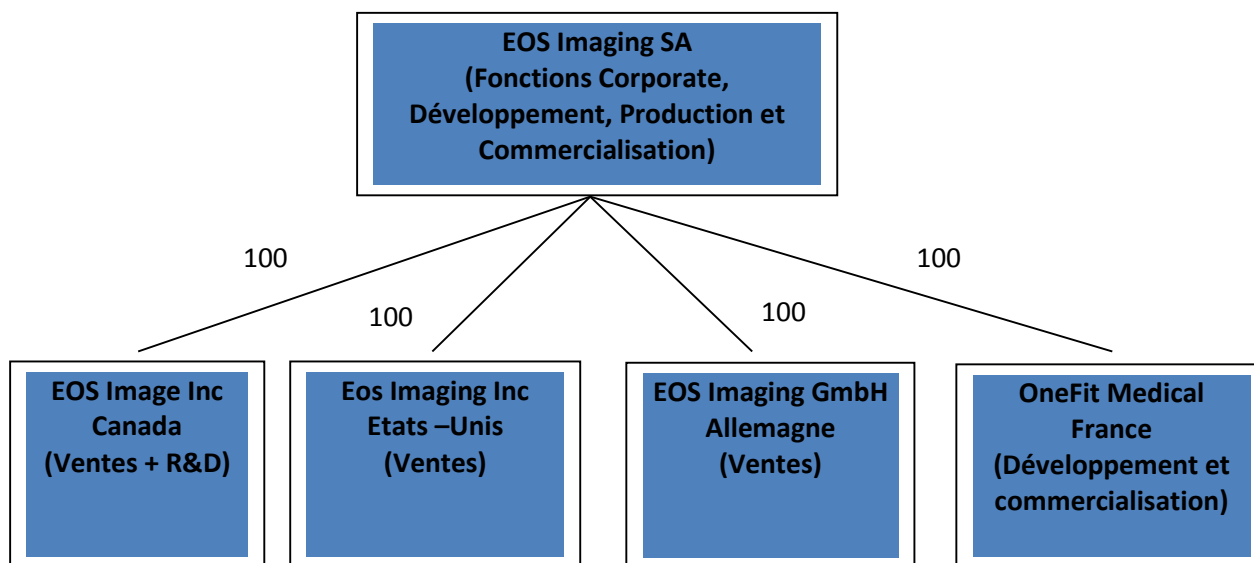
Cette information figure au paragraphe 9.1 du présent Document de référence.

7. ORGANIGRAMME

7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	113
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	113

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L'organigramme juridique du Groupe est représenté ci-après.



7.2 SOCIETES DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la société EOS imaging SA, qui détient 100% du capital de ses quatre filiales :

Eos Imaging Inc:

Basée aux Etats-Unis, EOS imaging , INC. est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe sur le territoire américain.

Au 31 décembre 2013, elle affiche un chiffre d'affaires de 5 235 KUSD (soit 3 942k€) et une perte nette de 2 617KUSD (soit 1 971k€).

EOS imaging GmbH :

Basée en Allemagne, EOS Imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe en Allemagne.

Au 31 décembre 2013, elle affiche un chiffre d'affaires de 910K€ et une perte nette de 79K€.

EOS image, Inc :

Basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 3630 Montée Saint Hubert, à Montréal, Québec, Canada.

Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien et porte certaines activités de recherche confiées à un partenaire académique..

Au 31 décembre 2013, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 338 KCAD (soit 978K€) et une perte de 290KCAD (soit 212K€).

OneFit Medical SAS :

Basée en France, OneFit Medical est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, à Besançon.

Cette entité développe et commercialise des solutions logicielles et des guides de coupe personnalisés pour l'orthopédie.

Au 31 décembre 2013, elle affiche un chiffre d'affaires de 482 K€ et une perte de 190K€. La société est consolidée dans les comptes du Groupe depuis son acquisition.

Au titre de l'exercice 2013, EOS imaging SA a facturé à ses filiales :

- des cessions d'équipement pour un montant de 4 207K€ ;
- des management fees d'un montant de 662K€ ;
- des intérêts sur compte courant pour un montant 42K€.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1	PROPRIETE IMMOBILIERE.....	116
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE	116

8.1 PROPRIETE IMMOBILIERE

8.1.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Le Groupe dispose de quatre baux contractés avec la SCI Mercœur pour des locaux situés au 10 rue Mercœur à Paris (75011), siège social de la Société EOS imaging. Celle-ci est installée sur 3 étages de l'immeuble sur une superficie totale de 1 254 m².

Le montant des loyers et charges futurs sont les suivantes :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	577 359	212 864	319 136	45 359
TOTAL	577 359	212 864	319 136	45 359

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 281K€ contre 197K€ pour l'exercice 2012 et 184K€ pour l'exercice 2011.

Aux Etats-Unis, **EOS imaging, Inc.** a conclu un bail à discrétion avec un tiers prenant effet le 01 juin 2011 pour un montant mensuel de 1.100\$ par mois. La filiale est domiciliée au 185 Alewife Brook Parkway, Cambridge MA 02138.

Au Canada, **EOS image Inc** dispose de locaux au 300 rue du Saint-Sacrement, à Montréal, Québec, H2Y 1X4 , loués à un tiers au Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013 pour un montant mensuel 887,54\$ TTC. Le bail s'achèvera le 30 novembre 2015.

8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

Par ailleurs, la politique du Groupe est présentée au rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales tel que figurant en Annexe 5.1 du présent Document de référence.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE	113
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	113

9.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE

La poursuite en 2013 d'une excellente dynamique commerciale s'est traduite par un nombre record de ventes d'équipements associé à une progression de plus de 60% du chiffre d'affaires. L'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence confirme la position d'EOS comme le matériel le plus innovant sur le marché pour l'imagerie du squelette.

Les difficultés rencontrées par le Groupe sont essentiellement liées aux politiques de maîtrise des dépenses de santé publique, qui peuvent se traduire par un ralentissement du processus de décision d'investissement, ceci de manière cyclique et différenciée selon le marché. Le développement significatif en 2013 du chiffre d'affaires à l'export, notamment en Asie, doit se poursuivre et permettre à terme à EOS imaging d'équilibrer sa présence sur ses trois principaux marchés et réduire ainsi l'incidence des fluctuations conjoncturelles locales. De plus, l'acquisition de OneFit Medical en novembre 2013 a permis d'élargir l'offre d'EOS imaging à de nouveaux services et instruments personnalisés pour l'orthopédie, et doit réduire à terme la contribution des ventes d'équipements médicaux dans le chiffre d'affaires du Groupe.

Les bilans consolidés simplifiés, les comptes de résultat consolidés simplifiés et les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices 2013, 2012 et 2011 figurent au chapitre 3 du présent Document de référence.

Par ailleurs, les informations financières figurent au chapitre 20 du présent Document de référence.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel 2013 s'élève à 15,17 millions d'euros, en progression de 61% par rapport à l'exercice précédent.

Avec la vente de 34 équipements contre 21 en 2012, les ventes d'équipements ont progressé de 58% sur l'exercice et s'élèvent à 13,45 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le prix de vente moyen par équipement est de 395 K€, contre 406 K€ en 2012. A taux de change comparable, le prix de vente moyen s'élève à 400 K€.

Les ventes de services ont progressé de 71% et s'élèvent à 1,54 million d'euros contre 0,90 million d'euros l'année passée.

Ce chiffre d'affaires intègre également les ventes de la société OneFit Medical acquise en novembre 2013. Les ventes de guide de coupe chirurgicaux personnalisés et de services associés s'élèvent à 200 K€.

9.2.2. Autres produits

Les autres produits correspondent aux financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 503K€, en progression de 55% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 051K€, en hausse de 10% par rapport à 2012, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 452K€, contre 14K€ en 2012. Cette progression reflète les dépenses exposées au titre de trois programmes européens et nationaux et qui ont débuté fin 2012 et qui ont été mieux reflétés dans les comptes 2013.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 1 806K€.

9.2.3. Coûts directs des ventes

Le taux de marge sur coûts directs des ventes a poursuivi sa progression et s'établit à 43% en 2013 contre 40% en 2012.

Comme indiqué au chapitre 1.1.2, le volume de production 2013, soit 34 équipements produits, n'a pas encore permis d'optimiser le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelle significatives. Toutefois, la démarche engagée depuis 2011 pour optimiser le processus de fabrication s'est poursuivie en 2013, et de nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production intégrés en fin d'année sera plus amplement reflétée en 2014.

La poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coûts de maintenance des bases installées, permettant une amélioration du taux de marge sur coûts directs de 2 points.

Les charges de personnel, constituées des coûts salariaux des équipes dédiées à l'installation et la maintenance des équipements, sont stables sur la période en dépit d'une progression significative des volumes d'installation et de maintenance, permettant d'obtenir une amélioration complémentaire de 2 points du taux de marge sur coûts directs.

Les redevances versées aux laboratoires partenaires d'EOS imaging au titre des accords de licence ont représenté 2,5% des ventes d'équipements, contre 2% en 2012. Ce taux est désormais stable jusqu'à la fin du contrat de licence.

Enfin, l'intégration des ventes de la société OneFit Medical, auxquelles est associé un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements a une incidence limitée sur le taux de marge 2013, mais sera plus amplement reflétée dans la marge consolidée du Groupe en 2014.

Il résulte de l'évolution favorable des paramètres industriels et du mix produit une amélioration de 4 points du taux de marge brute sur coûts directs. Après prise en compte de l'effet taux de change €/€ défavorable qui a pénalisé le taux de marge de 1 point, la progression du taux de marge brute sur coûts directs est de 3 points sur l'exercice.

9.2.4. Coûts indirects de production et de services

Les coûts indirects de production ont progressé de 42% sur l'exercice. Ils se composent des salaires et du coût de sous-traitance des fonctions n'intervenant pas directement dans le processus de production ou de maintenance (gestion des achats, de la planification, du contrôle qualité et back office), ainsi que des frais de déplacement et des achats externes. Leur progression sur l'exercice reflète le renforcement des fonctions support, notamment en back office et en supply chain.

9.2.5. Frais de recherche et développement

L'activité de l'équipe de Recherche et Développement s'est poursuivie dans le cadre du développement des fonctionnalités d'EOS pour la chirurgie orthopédique, telles que présentées au chapitre 11 du présent Document de référence.

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 2 598K€ contre 2 164€ en 2012. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2013 s'élève à 1 015K€.

9.2.6. Frais de ventes, marketing et clinique

Les dépenses de ventes, marketing et clinique ont progressé de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par les recrutements réalisés au cours de l'exercice, notamment dans le domaine clinique, et par les recrutements réalisés au cours de l'année 2012, reflétés en totalité en 2013. Elle s'explique également par la poursuite du développement de la présence du Groupe sur ses marchés.

9.2.7. Coûts réglementaires

Les dépenses réglementaires ont diminué de 15% au cours de l'exercice. Cette évolution résulte essentiellement de dépenses réglementaires significatives exposées en fin d'année 2012 dans le cadre du lancement de démarches visant à étendre les accords réglementaires du Groupe à de nouveaux marchés. Ces démarches se sont poursuivies en 2013, entraînant toutefois des dépenses externes moins significatives sur la période.

9.2.8. Frais administratifs

Les coûts administratifs ont progressé de 13% sur l'exercice 2013. Cette progression de 313K€ s'explique essentiellement par une baisse de la masse salariale de 135k€ (liée à des bonus exceptionnels versés en 2012 dans le cadre de l'introduction en bourse de la société) et à la progression des loyers et des honoraires (dont 125k€ liés à l'acquisition de la société OneFit Medical).

9.2.9 Paiement fondé sur des actions

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution d'actions gratuites, de stock-options et de BSA.

La charge résultant de ces attributions est définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 17 des états financiers consolidés figurant au chapitre 20 du présent Document de référence. Elle s'élève en 2013 à 1 125K€ contre 1 404K€ en 2012.

9.2.10 Résultat financier

Le résultat financier net est positif de 486K€ *versus* 474K€ en 2012.

Les produits financiers correspondent aux produits de placements des fonds levés lors de l'introduction en bourse de la société sous forme de dépôts à terme.

9.2.11. Résultat de l'exercice

Le résultat net du Groupe pour l'exercice 2013 est une perte de 5 884K€ contre une perte de 7 223€ en 2012. La progression des ventes, associée à la poursuite de l'amélioration du taux de marge brute, et l'augmentation maîtrisées des dépenses opérationnelles a permis de réduire de 19% les pertes du Groupe au cours de l'exercice.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1	CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE	122
10.2	FLUX DE TRESORERIE	122
10.3	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	123
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	125
10.5	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	125
10.6	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR	127

10.1 CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

10.1.1 Financement par le capital

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé	Total
31/12/2011	116	22 272		(14 100)	99	(6 653)	1 733
Affectation du résultat N-1				(6 653)		6 653	
Variation des écarts de conversion					62		62
Augmentation de capital	58	36 241					36 299
Résultat de la période N						(7 223)	(7 223)
Paiements en actions				943			943
Actions propres			(336)				(336)
31/12/2012	174	58 513	(336)	(19 810)	161	(7 223)	31 478
Affectation du résultat N-1				(7 223)		7 223	
Augmentation de capital	6	3 494					3 500
Attribution de BSA		8					8
Variation des écarts de conversion					(206)		(206)
Variation des écarts actuariels				(6)			(6)
Changement de méthode				(3)			(3)
Résultat de la période N						(5 884)	(5 884)
Paiements en actions				1 125			1 125
Actions propres			54				54
31/12/2013	180	62 015	(282)	(25 917)	(45)	(5 884)	30 067

10.1.2 Financement par avances remboursables

Avances OSEO

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2013, les versements réalisés s'élèvent à 822 K€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du programme. Le programme a donc été soldé sur ces éléments.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 M€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 M€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. En conséquence cette avance figure en dettes au bilan pour 929 K€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2014.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250K€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront

plafonnés à la somme de 98 K€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015.

Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150K€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursement trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions

La Société bénéficie de financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 503K€, en progression de 55% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 051K€, en hausse de 10% par rapport à 2012, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 452K€, contre 14K€ en 2012. Cette progression reflète les dépenses exposées au titre de trois programmes européens et nationaux et qui ont débuté fin 2012 et qui ont été mieux reflétés dans les comptes 2013.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 1 806K€.

10.1.4 Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan sont constitués :

- des indemnités de fin de carrière ;
- des obligations au titre des contrats de location simple ;
- du droit individuel à la formation

tels que décrits à la note 5 des comptes sociaux figurant au chapitre 20 et en Annexe 2.1 du présent Document de référence.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u>		
Résultat net consolidé	(5 884)	(7 223)
Elimination des amortissements et provisions	743	503
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 125	943
Capacité d'autofinancement	(4 015)	(5 777)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(6 506)	(2 554)
<i>Stocks et encours</i>	(2 116)	186
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(4 937)	(3 173)
<i>Autres actifs courants</i>	(1 654)	(424)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 892	(108)
<i>Autres passifs courants</i>	309	965
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(10 522)	(8 331)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 698)	(585)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	96
Variation des actifs financiers	(19)	
Acquisition Onefit Médical (1)	(299)	
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(2 035)	(490)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital		36 299
Emission de BSA	8	
Avances remboursables et intérêts financiers	178	32
Acquisition d'actions propres	(280)	(540)
Cession d'actions propres	334	205
Emprunt à taux zéro	1 500	
Emprunt obligataire		(1 923)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	1 740	34 072
Incidences des variations des cours des devises	(417)	12
Variation de trésorerie	(11 233)	25 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26 975	1 712
Concours bancaires à l'ouverture		
Trésorerie à l'ouverture	26 975	1 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 749	26 975
Concours bancaires à la clôture	(5 007)	
Trésorerie à la clôture	15 742	26 975
Variation de trésorerie	(11 233)	25 262

(1) La trésorerie nette décaissée dans le cadre de l'acquisition de la société Onefit Médical se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition	(5 000)
- Augmentation de capital	3 500
- Complément de prix comptabilisé en dettes	1 000
- Trésorerie acquise	201
Incidence de l'acquisitions sur la trésorerie du groupe	(299)

10.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dépôts bancaires à court terme	20 531	26 608
SICAV monétaires	218	366
Total	20 749	26 975

Les dépôts bancaires à court terme sont essentiellement composés d'un compte à terme d'un montant de 18 millions d'euros, d'intérêts à recevoir sur ce compte à terme pour un montant de 1 036K€ et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 218K€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Une ligne de découvert de 5 millions d'euros négociée en fin d'exercice afin d'optimiser le résultat financier de l'exercice compte tenu d'un différentiel de taux favorable, est comptabilisée en concours bancaires.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Néant

10.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE

Les différentes informations sur les risques et incertitudes auxquels le Groupe doit faire face sont détaillées dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

Les principaux risques de nature financière sont les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit tels que décrits ci-après.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc. et en CAN\$ de EOS Image Inc. La Société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$ et € / CAN\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2013 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 218 K€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 218 K€.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2013, les disponibilités détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 24 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin, le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe. L'autorisation de découvert de 5 millions d'euros est soumise à un risque de taux d'intérêt limité, en raison de son échéance de moins d'un an.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

10.6 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Au 31 décembre 2013, le montant de la trésorerie et équivalents du Groupe était de 16 millions d'euros.

Depuis cette date, la situation de trésorerie n'a pas évolué de manière significative et la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité sur le moyen terme.

Depuis le début de son activité, la Société réalise d'importants efforts en matière de recherche et développement ainsi qu'en matière de ventes et marketing. Son développement requiert la poursuite de ces efforts d'investissements.

Par ailleurs, une conséquence du développement de l'activité du Groupe devrait être la poursuite du développement du besoin de financement du cycle d'exploitation.

Dans ce contexte, la Société demeure attentive à la gestion de sa trésorerie.

Elle analyse également les possibilités de financement offertes par les pratiques de marché sans pour autant avoir pris de décision à ce jour.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1	POLITIQUE D'INNOVATION	124
11.2	BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....	124
11.3	CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE	130
11.4	AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	131
11.5.	ACQUISITION DE ONEFIT MEDICAL	132

11.1 POLITIQUE D'INNOVATION

Fondé à partir de résultats de travaux de recherche du Prix Nobel de physique Georges Charpak, le Groupe a toujours eu pour objectif de poursuivre une politique d'innovation fidèle au génie de son fondateur. Les développements conduits ont permis de transformer un détecteur en un imageur médical basé sur les rayons X fonctionnant à très basse dose d'irradiation, et permettant de procéder à des examens médicaux répétés pour contrôler l'évolution de pathologies ostéo-articulaires en diminuant drastiquement le risque associé.

En ce qui concerne le Groupe lui-même, sa nature innovante est démontrée par sa capacité à développer un tel produit, mais aussi à conclure des partenariats afin de résoudre les challenges soulevés par son activité. Ceci a notamment été mis en œuvre par le biais des partenariats académiques noués à Paris (ENSAM) et Montréal (ETS) qui ont permis le co-développement de méthodes logicielles innovantes pour la reconstruction 3D du squelette à partir de deux vues 2D.

Au-delà de sa matérialisation dans l'investissement en recherche et développement, la politique d'innovation est constituée de l'ensemble des démarches du Groupe au sein de sa direction et de l'ensemble de ses départements. Elle sous-tend les processus de recrutement, de formation du personnel, de communication tant interne qu'externe, et les méthodes de travail.

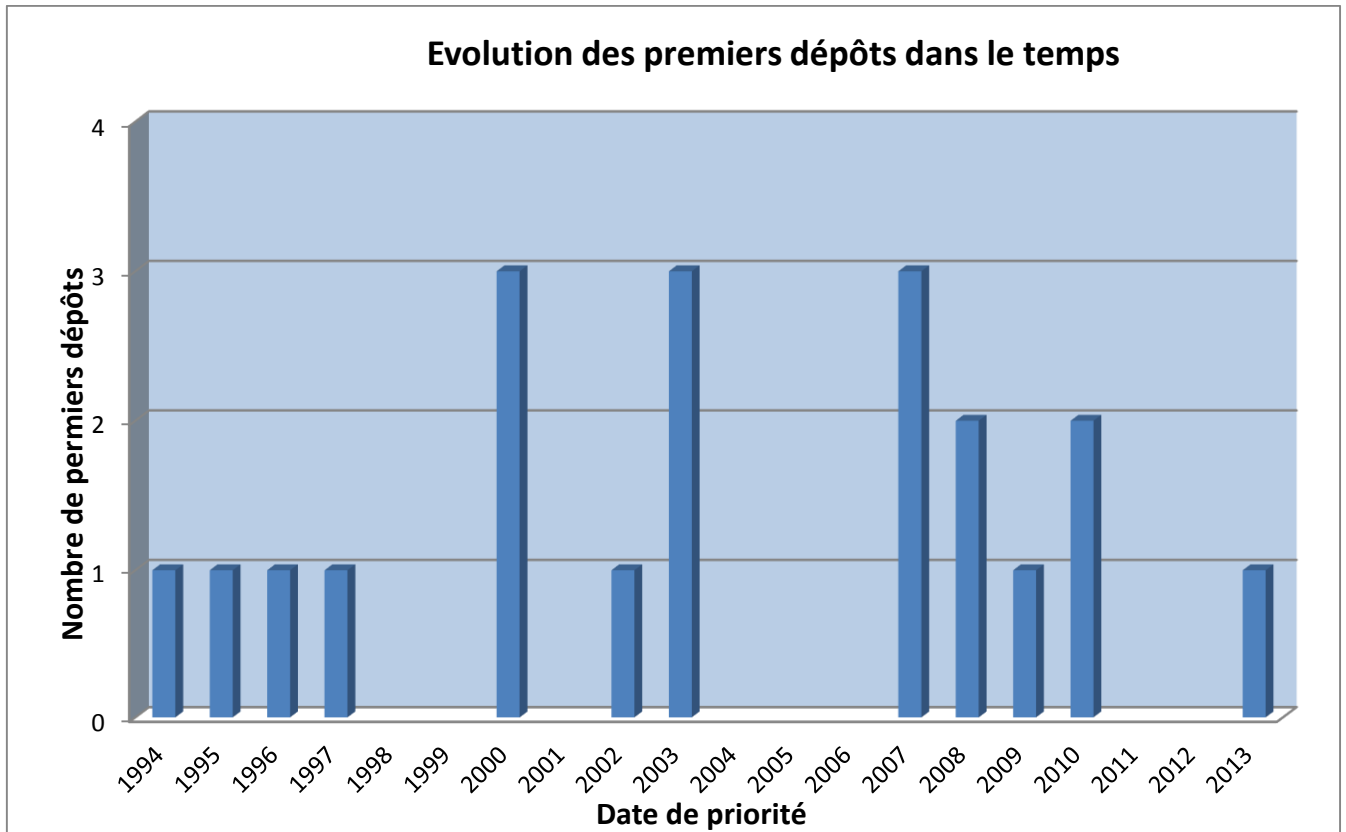
Cette politique favorise l'émergence et la maturation d'idées, en particulier via des sessions dédiées de brainstorming, supportées par une surveillance continue dans les domaines médicaux, scientifiques, technologiques et de propriété industrielle.

11.2 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

11.2.1 Politique de protection de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses produits, en particulier par l'obtention de brevets et leur maintien en vigueur en France et dans le reste du monde. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre une politique active visant à protéger les innovations de ses produits par des demandes de brevet et a, depuis le rachat d'un portefeuille de brevets d'inventions initialement constitué par Georges Charpak, continué à déposer en moyenne une nouvelle invention par an.

Le portefeuille comporte 20 familles de brevets appartenant au Groupe, ou sur lesquelles le Groupe détient une licence d'exploitation, chaque famille de brevets se rapportant à une ou plusieurs inventions.



11.2.2 Processus de dépôt des brevets

Historiquement, le processus consistait classiquement en un premier dépôt de brevet français auprès de l'INPI puis, dans les cas d'un rapport positif de l'office chargé de la recherche d'antériorités, d'une extension à l'international, en Europe et/ou aux Etats-Unis d'Amérique au moins, le cas échéant par la voie internationale PCT (Patent Cooperation Treaty).

Aujourd'hui, le processus consiste en un premier dépôt international PCT en langue anglaise, permettant de repousser de 30 mois la décision quant à la couverture géographique choisie. Une telle procédure permet aux inventions EOS de bénéficier d'une meilleure exposition du fait de la publication en langue anglaise. Avec l'ancienne loi américaine sur les brevets d'invention, une telle procédure permettait également aux inventions EOS d'être identifiées le plus tôt possible dans l'état de l'art aux Etats-Unis d'Amérique.

Les changements de la loi américaine sur les brevets d'invention entrés en vigueur le 16 mars 2013 et visant à s'aligner sur la pratique européenne devraient pousser EOS Imaging à adapter sa procédure. Par ailleurs, en ce qui concerne les inventions non-unitaires soumises dans un seul et même dépôt, EOS Imaging procède à des dépôts divisionnaires.

11.2.3 Nature et couverture des brevets

Ces brevets et demandes de brevet reflètent les efforts déployés par le Groupe en matière de recherche et développement. Ils couvrent non seulement les produits commercialisés par la société,

mais également des technologies complémentaires pouvant être intégrées dans les futurs produits, et/ou constituer une source de revenus additionnels de licence pour le Groupe.

Les brevets et demandes de brevets détenus et exploités par le Groupe visent à couvrir de manière précise les différents aspects des solutions proposées :

- l’imageur proprement dit (détecteur, architecture),
- les logiciels de reconstruction 2D/3D et de modélisation, et
- les applications

Brevets dont EOS est propriétaire :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁸	Statut
<i>Preshaping of spinal implants</i>	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS Imaging	2013	En instance (PCT ⁴⁹)
<i>Balayage à collimateur réglable</i>	APPAREIL ET PROCEDE D’IMAGERIE	EOS Imaging	2010	En instance (EP, US, JP)
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	En instance (EP, US, JP, CN)
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	En cours de délivrance (US) En instance (FR, EP, JP)
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR) En cours de délivrance (US) En instance (EP)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	En instance (EP, US)
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D’ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par</i>	PROCEDE D’IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE,	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)

⁴⁸ La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (*i.e.* obtention d’une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d’un prolongement de leur durée de protection allant jusqu’à 5 ans maximum selon les cas.

⁴⁹ PCT = Patent Cooperation Treaty | EP = Europe

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁸	Statut
<i>volume de confinement</i>	DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.			
<i>DXA 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2002	Délivré (FR, US) En instance (EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	En instance (EP)
<i>Comptage et intégration</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE PAR RAYONS IONISANTS.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, US)
<i>Détecteur particules électrodes parallèles</i>	DETECTEUR DE PARTICULES A ELECTRODES PARALLELES MULTIPLES ET PROCEDE DE FABRICATION DE CE DETECTEUR	EOS Imaging & CEA	1997	Délivré (EP)
<i>Radiographie haute résolution</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE A HAUTE RESOLUTION	EOS Imaging	1996	Délivré (FR, EP, US)
<i>Micromegas</i>	DETECTEUR DE POSITION, HAUTE RESOLUTION, DE HAUTS FLUX DE PARTICULE IONISANTES	EOS Imaging & CEA	1995	Délivré (FR, EP, US, JP, IL)
<i>Radiographie faible dose</i>	RADIOGRAPHIE FAIBLE DOSE	EOS Imaging	1994	Délivré (EP, US)

Parmi ces demandes de brevets, certaines sont le résultat de collaborations avec des partenaires académiques tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA), l’Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), l’Association de Recherche Clinique en Rhumatologie (ARCR) ou l’Ecole de Technologie Supérieure (ETS) située à Montréal (Canada) qui ont cédé leur part des inventions ou des titres, ou sont co-titulaires de ces titres. La dévolution de la propriété des titres est réglée selon le cas d’espèce, par un contrat spécifique.

Dans le cadre de ces collaborations, le Groupe a également acquis des droits de licence exclusifs sur quatre familles de brevets appartenant à ces organismes, comme détaillé ci-après au chapitre 22.

Brevets sur lesquels EOS détient une licence d'exploitation :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>MEF perso pour risque de fracture</i>	SYSTEME ET PROCEDE D'IMAGERIE MEDICALE FOURNISSANT UN MODELE PAR ELEMENTS FINIS	ENSAM & CNRS	2008	En instance (EP, US)
<i>Modèle générique pseudo-volumique</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UN SYSTEME OSTEO-ARTICULAIRE	ENSAM & ETS	2007	En instance (EP, US)
<i>Modèle auto-amélioré</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UNE STRUCTURE CORPORELLE	ENSAM, CNRS & ETS	2007	Délivré (EP) En cours de délivrance (US)
<i>Cabine</i>	DISPOSITIF DE STEREO RADIOGRAPHIE ET SON PROCEDE D'UTILISATION	ENSAM & CNRS	2003	Délivré (EP, US, CA)

11.2.4 Brevets actuellement exploités

La grande majorité des familles de brevets du Groupe fait l'objet d'une exploitation. La technologie couverte par ces brevets et demandes de brevet est mise en œuvre dans les produits commercialisés par la société EOS Imaging.

Détecteur de rayons X :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	En cours de délivrance (US) En instance (FR, EP, JP)
<i>Radiographie faible dose</i>	RADIOGRAPHIE FAIBLE DOSE	EOS Imaging	1994	Délivré (EP, US)

Imageur :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	En instance (EP, US, JP, CN)

CHAP 11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)
--------------------	---	-------------	------	------------------

Procédé informatisé de reconstruction 2D/3D :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	En instance (EP)

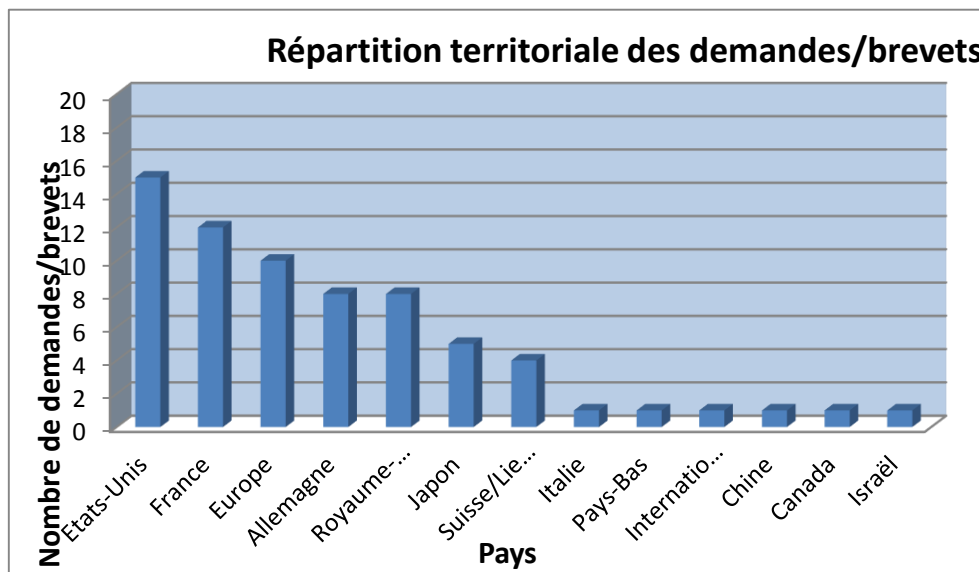
Station de traitement d'images stéréoscopiques :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR) En cours de délivrance (US) En instance (EP)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	En instance (EP, US)

Les autres titres constituent des « briques technologiques » optionnelles en vue de futurs produits ou de revenus parallèles de licences.

11.2.5 Territoires protégés

La plupart des demandes de brevet déposées par le Groupe sont étendues à l'étranger, le cas échéant par la voie de la procédure PCT (Patent Cooperation Treaty). Les principaux marchés (Europe et Etats-Unis) sont couverts en priorité. Le cas échéant, une protection est recherchée dans d'autres Etats correspondants à des marchés connexes.



Les brevets européens sont généralement validés dans les principaux pays, notamment la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. De nombreuses demandes européennes sont encore en instance, et couvrent provisoirement jusqu'à 38 états membres de la Convention sur le Brevet Européen.

11.2.6 Litiges

EOS Imaging est particulièrement attentive à la défense de ses droits de propriété industrielle et attachée à préserver sa liberté d'opérer. C'est ainsi qu'elle a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens dont elle estime qu'ils ont été indument délivrés à la société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation.

A l'exception de ces procédures toujours pendantes devant l'Office Européen des Brevets, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

11.3 CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE

11.3.1 Contrats de collaboration

Dans le cadre du développement et de l'amélioration de ses produits, le Groupe est régulièrement amené à collaborer avec des tiers, notamment des institutions de recherche réputées pour leurs travaux sur les technologies concernées (ENSAM/ARTS, ETS) et des praticiens susceptibles d'assister le Groupe dans le cadre des essais cliniques de ses produits.

11.3.2 Contrats de licence concédés par des tiers

La Compagnie détient notamment des licences de droits de propriété intellectuelle accordées par l'ARTS et l'ETS, à compter du 1^{er} janvier 2006, et au moins jusqu'au 31 décembre 2024, dans le monde entier, y inclus la possibilité de sous-licencier. Ces licences sont exclusives dans le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X.

Les détails relatifs aux contrats de licence peuvent être trouvés aux chapitres 22.2 et 22.4.

11.4 AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe détient le droit d'auteur sur tout logiciel développé par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de licences sur le logiciel développé par ETS et/ou l'ENSAM, tel qu'évoqué au chapitre 22 ci-après.

Le Groupe détient un portefeuille de marques couvrant notamment les signes **EOS**, et **sterEOS**. Ces marques bénéficient d'une bonne couverture internationale et sont en particulier déposées en France, au Canada, aux USA, au Brésil, en Asie et dans l'Union européenne.

Les principales marques détenues par le groupe sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 286 303 enregistrée sous 696 988	EOS	CANADA	17/01/2006
795 917 enregistrée sous 3 370 550	EOS (semi-figurative)	USA	20/01/2006
073 545 352	sterEOS	FRANCE	20/12/2007
985 442	sterEOS	INTERNATIONALE	16/05/2008
985 442	sterEOS	USA	16/05/2008
985 442	sterEOS	UNION EUROPEENNE	16/05/2008
985 442	sterEOS	CHINE	En cours d'examen
985 442	sterEOS	REPUBLIQUE DE COREE	En cours d'examen

985 442	sterEOS	JAPON	En cours d'examen
1 788 041	EOS	UNION EUROPEENNE	02/08/2000 renouvelée le 01/03/2010
1 166 095	EOS	INTERNATIONALE	10/06/2013
1 166 095	EOS	CHINE	Acceptée
1 166 095	EOS	REPUBLIQUE DE COREE	En cours d'examen
840 556 802	EOS	BRESIL	24/06/2013
840 556 810	sterEOS	BRESIL	24/06/2013
840 556 829	sterEOS	BRESIL	24/06/2013
840 556 837	sterEOS	BRESIL	24/06/2013

Le Groupe détient également les noms de domaine *eos-imaging.fr* et *eos-imaging.com*.

11.5 ACQUISITION DE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE

Le 5 novembre 2013, EOS Imaging a annoncé la signature du protocole d'acquisition de OneFit Medical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Créée en août 2011 à Besançon, OneFit Medical développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien. Les guides de coupe sont vendus par les sociétés d'implants avec l'implant associé.

La société bénéficie du marquage CE pour ses logiciels de planification des chirurgies du genou et de la hanche. Certifiée ISO 13485, OneFit Medical commercialise ses solutions personnalisées auprès de fabricants orthopédiques français et européens.

L'offre logicielle de OneFit Medical sera intégrée à la palette des logiciels métier développés par EOS Imaging. Elle permettra ainsi aux chirurgiens une planification du choix et de la pose de la prothèse en 3D directement disponible en ligne. Elle pourra également être étendue à une offre de guides de coupe

CHAP 11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

personnalisés issus de l’image EOS 3D qui permettra de s’affranchir des examens de scanner ou d’IRM actuellement nécessaires à la fabrication de ces guides.

L’acquisition de OneFit Medical représente ainsi pour EOS Imaging une opportunité de renforcer sa stratégie de croissance en élargissant son offre dans l’imagerie orthopédique et les services associés. L’expertise de OneFit Medical dans les logiciels de planification 3D et les instruments personnalisés permettra à EOS Imaging d’exploiter l’information EOS dans les blocs opératoires en offrant aux chirurgiens une solution complète, depuis l’imagerie de diagnostic jusqu’à la chirurgie de prothèse.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, OneFit Medical détient la famille de brevets suivante :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Moule pour implant temporaire</i>	PROCEDE DE FABRICATION D’UNE PROTHESE TEMPORAIRE	OneFit Medical	2012	En instance (FR, PCT)

Les principales marques détenues par OneFit Medical sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
11 3 871 710	ONE FIT	FRANCE	04/11/2011
11 3 871 713	ONE FIT MEDICAL (logotype)	FRANCE	04/11/2011

OneFit Medical détient également les noms de domaine *onefit-medical.com* et *onefit-online.com*.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1	EVOLUTIONS RECENTES	140
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	140

12.1 EVOLUTIONS RECENTES

Depuis le début de l'exercice, le Groupe poursuit son développement :

- tant en France avec deux nouvelles installations d'EOS® au sein d'hôpitaux de AP-HP à Paris,
- qu'à l'étranger avec :
 - une 4^{ème} installation de son système au sein du réseau Shriners Hospital for children® aux Etats-Unis en février 2014,
 - l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation à Taiwan en mars 2014, et
 - l'installation du système EOS® à l'hôpital Meijo au Japon en avril 2014,
 - l'installation du système EOS® à l'hôpital universitaire Friedrichsheim de Francfort.

Au premier trimestre 2014, EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaire de 2,16 millions d'euros en progression de 14% par rapport à la même période l'année passée.

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Ventes d'équipements	1,56	1,60
<i>en % du CA total</i>	<i>72%</i>	<i>84%</i>
Ventes de services	0,45	0,30
<i>en % du CA total</i>	<i>21%</i>	<i>16%</i>
Ventes de consommables et services associés	0,15	-
<i>en % du CA total</i>	<i>7%</i>	<i>-</i>
Chiffre d'affaires total	2,16	1,90

Chiffres non audités

Le chiffre d'affaires des ventes d'équipements s'est élevé à 1,56 million d'euros et correspond à la vente de 4 équipements EOS®, performance identique à celle du premier trimestre 2013. Le prix de vente moyen par équipement s'est élevé à 390 K€, contre 399K€ au premier trimestre 2013.

Les ventes de services ont progressé de 50% au cours du premier trimestre 2014 et s'élèvent à 0,45 million d'euros contre 0,30 million d'euros au premier trimestre 2013. Cette progression repose sur la progression du parc d'équipements EOS®.

Les ventes de consommables et services associés liées à l'intégration de la société OneFit Medical se sont élevées sur le trimestre à 0,15 million d'euros.

Le 16 juin 2014, le Groupe a mise en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres. La Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande du Groupe, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1 800 000 d'actions (soit 9,8% du capital actuel).

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de la ligne, un actionnaire détenant 1% du capital verrait sa participation passer à 0,91% du capital.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Société Générale, qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

Le Groupe n'a aucune obligation de tirage et ne fera appel à cette ligne de financement que si les conditions de marché en permettent l'utilisation dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et dans le respect des dispositions de l'article 212-5, 1° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit le développement des fonctionnalités du produit EOS, en particulier dans les domaines de la planification et du contrôle chirurgical. L'acquisition de OneFit Medical en novembre 2013 a permis d'élargir l'offre d'EOS imaging à de nouveaux services et instruments personnalisés pour l'orthopédie.

Les nouvelles publications médicales et l'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence confirme la position d'EOS comme le matériel le plus innovant sur le marché pour l'imagerie du squelette et doivent faciliter l'accélération des ventes de l'équipement EOS.

Le développement significatif de l'activité du Groupe à l'international, et notamment en Asie, doit se poursuivre et permettre à terme à EOS imaging d'équilibrer sa présence sur ses trois principaux marchés.

Une conséquence du développement de l'activité du Groupe devrait être la poursuite du développement du besoin de financement du cycle d'exploitation, avec notamment le développement des créances commerciales, mais également celui des stocks et en cours.

Dans ce contexte et comme exposé au paragraphe 10.6 du présent Document de référence, la Société demeure attentive à la gestion de sa trésorerie. Elle analyse également les possibilités de financement offertes par les pratiques de marché sans pour autant avoir pris de décision à ce jour.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICES

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations du bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS	144
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	150

14.1 CONSEIL D’ADMINISTRATION - DIRIGEANTS

14.1.1 Composition du Conseil d’administration

Le Conseil d’administration de la Société est à ce jour composé de 8 membres dont deux administrateurs indépendants.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2013, le Conseil d’administration de la Société s’est réuni 8 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d’administration s’est élevé à 91%.

Le rapport sur le contrôle interne figurant en Annexe 4.1 détaille les modalités de fonctionnement du Conseil d’administration de la Société.

Les membres du Conseil d’administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d’administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Michael J Dormer	Administrateur Président du comité de stratégie Membre du comité des rémunérations	Président du Conseil d’Administration	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014. Nommé en qualité de président du conseil d’administration par le conseil d’administration du 9 novembre 2012 pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur.
Stéphane Sallmard	Administrateur Président du Comité des rémunérations	Néant	Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 2 décembre 2011 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013. L’assemblée générale du 17 juin 2014 est appelée à statuer sur le renouvellement du mandat de Mr Sallmard (projet de la 6 ^{ème} résolution – BALO n°57 du 12 mai 2014). Dans l’hypothèse d’un renouvellement de son mandat, Mr Sallmard sera nommé pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Marie Meynadier	Administrateur Membre du comité de stratégie	Directrice Générale	Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2015.
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Membre du comité de stratégie	Néant	Renouvelé par l’assemblée générale du 30 juin 2011 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013. L’assemblée générale du 17 juin 2014 est appelée à statuer sur le renouvellement du mandat de NBGI Private Equity (projet de la 7 ^{ème} résolution – BALO n°57 du 12 mai 2014). Dans l’hypothèse d’un renouvellement de son mandat, NBGI Private Equity sera nommée pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.
BPI France (ex CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Marie-Laure Garrigues est membre des comités d’audit et des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par le conseil d’administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013. L’assemblée générale du 17 juin 2014 est appelée à statuer sur le renouvellement du mandat de BPI France (ex CDC Entreprises) (projet de la 8 ^{ème} résolution – BALO n°57 du 12 mai 2014). Dans l’hypothèse d’un renouvellement de son mandat, BPI France (ex CDC Entreprises) sera nommée pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Raphaël Wisniewski est membre des comités d’audit, des rémunérations et de la stratégie	Néant	Renouvelé par l’assemblée générale du 16 janvier 2012 pour une durée expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014.
Philip Whitehead Hants RG25, 2RE Dairy Cottage Upton Grey (Royaume-Uni)	Administrateur indépendant Membre du comité de la stratégie	Néant	Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 16 janvier 2012 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014.
Eric Beard Drève du Caporal 9 1180 Bruxelles	Administrateur indépendant Président du Comité d’Audit	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014.

UFG Siparex représentée par Mme Marlène Rey a démissionné de son mandat d’administrateur le 4 février 2013. Le Conseil d’administration de la Société a pris acte de cette démission le 18 avril 2013.

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d'administration

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Michael J Dormer	Président du conseil d'administration et Directeur Général	Neoss Ltd
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur	Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant Président Administrateur Administrateur	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS Stentys SA ManuKea SA
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Supersonic Imagine SA Dysis Medical Limited Reverse Medical Corporation Advanced Cardiac Therapeutics Inc Cellnovo Limited Quanta Fluid Solutions Limited 20/10 Perfect Vision AG Endoscopic Technologies Inc
BPI France (ex - CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Censeur Gérante	Cytheris Tx Cell Bio-Thema Consulting
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Membre du conseil de surveillance Administrateur	Poxel Genticel Implanet
Raphaël Wisniewski	Administrateur Administrateur	Cellnovo Limited Regado Biosciences
Philip Whitehead	Administrateur Administrateur Vice-Président Vice-Président Administrateur Administrateur Administrateur	Time Spent Property Developments Ltd Danaher UK Industries Ltd Tektronix UK Holdings Ltd Tektronix UK Ltd Hoddington Inns Ltd Lauchchange Holding Company Lauchchange Operations Limited
Eric Beard	Président	Cellnovo Limited

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Michael J Dormer	Administrateur Administrateur	Jenavalve Gmbh. Endosense SA
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur	Crescent Diagnostics Dysis Medical
Marie Meynadier	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Administrateur	Upfront Chromatography A/S Marshalsea Road Management Company
BPI France (ex - CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Néant	Néant
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Membre du conseil de surveillance	MDxHealth Novagali Pharma
Raphaël Wisniewski	Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Administrateur Administrateur	PamGene BV PanGenetics BV Vessix Vascular, Inc Regado Biosciences
Philip Whitehead	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Linx Printing Technologies Limited Gilbarco Holdings Limited Genetix Group Limited Tenzen Limited
Eric Beard	Néant	Néant

14.1.2 Principaux dirigeants

Marie Meynadier, directeur général

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d’importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l’imagerie préclinique, qu’elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d’ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l’Ecole Normale Supérieure.

14.1.3 Opérations sur titres réalisés par les membres du conseil d’administration et les principaux dirigeants

Opérations réalisées au cours des exercices 2012 et 2013

CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Dans le cadre d'un mandat de gestion programmée confié à la société de bourse Gilbert Dupont (cf communiqué de presse EOS Imaging du 14 septembre 2012), au cours des exercices 2012 et 2013 :

- la société Siparex Proximité Innovation a cédé 424.433 actions ;
- la société Edmond de Rothschild Investment Partners a cédé 730.698 actions ;
- la société NBGI Private Equity LTD a cédé 400.358 actions
- la société BPI France Investissements (ex CDC Entreprises) a cédé 411.428 actions

EOS Imaging a été informée par la société de bourse Gilbert Dupont que les mandats de gestion programmée ont été intégralement exécutés (cf communiqué de presse du 4 février 2013).

Opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2014

Prénom / Nom	Qualité	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Date	Nombre de titres	Prix unitaire moyen (en euros)
Mme Marie Meynadier	Directrice générale	Cession	Actions	13/02/14	83 000	7,4
(et personnes liées)		Achat	Actions	5/03/14	75.123	3,88
		Cession	Actions	07/03/14	37.562	7,35
		Cession	Actions	07/03/14	37.561	7,35

14.1.4 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants

La directrice générale est actionnaire de la Société et titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (cf. chapitre 17.2 du présent Document de référence).

Les opérations avec des apparentés sont décrites à la note 22 des comptes consolidés tels que figurant en Annexe 1.1 du présent Document de référence. Les conventions réglementées conclues par la Société sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 tels que figurant en Annexes 3.1 à 3.3 du présent Document de référence.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration ni entre les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou des principaux dirigeants, (ii) ni un des membres du Conseil d'administration, ni un des principaux dirigeants n'a été

associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou de l'un des principaux dirigeants par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés, et (iv) ni un des membres du Conseil d'administration ni un des principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration.

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2013	152
15.2	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	162

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2013

15.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Note préalable : les tableaux présentés dans ce chapitre traitent des rémunérations versées au titre des exercices 2012 et 2013. Les montants qui y figurent peuvent dès lors être différents de ceux qui figurent aux tableaux présentés au chapitre 4 du Rapport du Président sur le Contrôle Interne de l'exercice 2013, annexé à ce Document de Référence en page 339, et qui présentent les rémunérations dues au titre de ces mêmes exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	237.634 €	298.925 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	1.854.000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	237.634 €	2.152.925 €
Hervé Legrand – directeur général délégué (Démission le 1^{er} juillet 2013, étant précisé que Mr Legrand est demeuré salarié de la Société)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	71.371 €	221.611 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	60.613 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	71.371 €	282 225 €

15.1.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2013

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de Eos imaging au titre de l'exercice 2013 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16)

Marie Meynadier (Directrice générale) (en €)	Exercice 2013		Exercice 2012	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Rémunération du mandat social				
Rémunération fixe*	166.381	166.381	161.535	161.535
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	58.233	73.710	73.710	41.291
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle*			50.000	50.000
Total rémunération	224 614	240 091	285 245	252 826
Jetons de présence				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Avantages en nature* (voiture)	13.020	13.020	13.680	13.680 €
Total autres rémunérations	13.020	13.020	13 680	13 680
TOTAL	237.634	253.111	298 925	266 506

Hervé Legrand (Directeur général délégué) Démission le 1 ^{er} juillet 2013, étant précisé que Mr Legrand est demeuré salarié de la Société (en €)	Exercice 2013 (du 01/01 au 1 ^{er} /07/2013)		Exercice 2012	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Rémunération du mandat social				
Rémunération fixe*	64.563 €	64.563 €	172.550	172.550
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	2.290 €	47.461 €	49.062€	14.360€
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle*				
Total rémunération	66 853	112 024	221 612	186 910
Jetons de présence				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Avantages en nature*	4 518	4 517		
Total autres rémunérations	4 518	4 517	0	0
TOTAL	71 371	116 541	221 612	186 910

* sur une base brute avant impôts (1) Au titre de l'exercice (2) Au cours de l'exercice

(3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels définis en début d'année par le comité des rémunérations, et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

Les rémunérations variables sont versées en février de l'année suivant l'année pour laquelle le taux d'atteinte des objectifs est défini

CHAP 15 – REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2013

(Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2012
Michael Dorner	Jetons de présence	58 541	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
BPI FRANCE (EX-CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
UFG - Siparex représentée par Marlène Rey (démission le 04/02/2013 constatée par le CA le 18 avril 2013)	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Philip Whitehead	Jetons de présence	31.250 €	15.000€
	Autres rémunérations	30.000 €	25.000 €
Eric Beard	Jetons de présence	30.000 €	15.000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stéphane Sallmard	Jetons de présence	20.000 €	51.459€
	Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		169 791	106 459

15.1.4 Options de souscription ou d’achat d’actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription d’actions attribuées par la Société à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013					
Nom	N° et date du plan	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d’options attribuées durant l’exercice	Prix d’exercice	Date d’expiration
Hervé Legrand	ESOP 2012 CA du 21/09/2012	60.613 €	37.648	4,07€	20/09/2021
TOTAL		60.613 €	37.648	-	-

15.1.5 Options de souscription ou d’achat d’actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription d’actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013			
Nom	N° et date du plan	Nombre d’options levées durant l’exercice	Prix d’exercice
Marie Meynadier	-	Néant	-
Hervé Legrand	-	Néant	-
TOTAL	-	Néant	-

15.1.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social					
Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

15.1.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant.

15.1.8 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277.482	162.000	37.648
<i>Marie Meynadier</i>	184.988	129.000	-
<i>Hervé Legrand</i>	92.494	33.000	37.648
<i>Michael J Dormer</i>	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	277.482	162.000	37.648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1^{er} anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(1) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

15.1.9 Historique des attributions gratuites d’actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d’administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Historique des attributions gratuites d’actions					
Date de l’assemblée ayant autorisé l’attribution	Date d’attribution par le conseil d’administration	Nombre d’actions attribuées	Nombre d’actions en cours d’acquisition	Date d’acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

15.1.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 11 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X (*)			X	X			X
	Première nomination : 16 juin 1998 Dernier renouvellement : 13 juin 2013 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015							
Hervé Legrand – directeur général délégué <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X		X	X	
	Première nomination : 7 juillet 2009 1 ^{er} juillet 2013 (démission étant précisé qu'il est demeuré salarié de la Société)							

(*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

Mme Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2013, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 10.959 euros.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation Mme Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

Monsieur Hervé Legrand est soumis à une clause de non concurrence aux termes de son contrat de travail en date du 20 avril 2009 rémunérée pendant 12 mois à compter de la cession de ses fonctions salariées par une indemnité mensuelle brute égale à (i) à 50% de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont il a bénéficié au cours de ses douze derniers mois de présence au sein de la Société, ou (ii), en cas de licenciement non provoqué par une faute grave, de 60% de la même assiette.

15.2 PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existait au 31 décembre 2013 aucun engagement (autre, le cas échéant, que ceux constatés au sein des provisions pour engagements envers les salariés) contracté en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale, étant néanmoins rappelé qu'en qualité de salariée de la Société, Madame Marie Meynadier bénéficie de ce régime (cf note 3.1.6.3 des comptes consolidés tels que figurant en Annexe 1.1 du présent Document de référence).

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	161
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	161
16.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DES REMUNERATIONS.....	161
16.4	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	161

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

L'information figure au chapitre 14 (paragraphe 14.1.1) du présent Document de référence.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Voir le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour les exercices 2013, 2012 et 2011 figurants respectivement aux Annexes 3.1, 3.2 et 3.3 au présent Document de référence.

Voir la note 22 des états financiers figurant à l'Annexe 1.1, précisant les informations relatives aux parties liées.

16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DES REMUNERATIONS

La composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ces Comités sont exposés au chapitre 2 du Rapport du président sur le contrôle interne tel que figurant en Annexe 7 du présent Document de référence.

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société et des risques encourus par la dirigeante.

Compte tenu de la nomination de Monsieur Michael J Dormer en qualité du Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 9 novembre 2012, la Société dispose en les personnes de Philip Whitehead et Eric Beard de deux administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces deux personnes :

- n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette auto-évaluation des travaux menés en 2012 a été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil et se sont traduites par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique. La

CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ce Comité sont exposés au paragraphe 2.6.3 du Rapport du président sur le contrôle interne tel que figurant en Annexe 7 du présent Document de référence.

17 SALARIES

17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....	155
17.2	PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	157
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	159
17.4	ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....	162

La politique de responsabilité sociale menée par le Groupe Eos imaging est exposée dans le Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant en Annexe 5 du présent Document de référence.

17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2013 pour accompagner son développement.

Ainsi, l'effectif consolidé d'EOS imaging au 31 décembre 2013 est de 101 personnes, contre 63 au 31 décembre 2012.

La Société ayant atteint l'effectif requis par l'article L2322-2 du Code du travail, cette dernière a engagé la mise en œuvre des élections du Comité d'entreprise, dont le premier tour de scrutin est fixé pour juin 2014.

L'augmentation nette de 38 personnes au cours de l'exercice s'explique tout d'abord par l'acquisition de OneFit Medical, qui s'est traduite par un effectif supplémentaire de 18 personnes au 31 décembre 2013.

Parmi les 20 recrutements réalisés par EOS imaging en dehors de cette acquisition, 6 recrutements ont été réalisés dans les équipes de production et de maintenance dans le cadre du renforcement des fonctions support (back office et supply chain) mais également en raison de la progression des volumes de production et du nombre d'équipements maintenus.

L'équipe de R&D à Paris s'est étoffée de 5 personnes dans le cadre de la poursuite des développements menés sur de nouvelles fonctionnalités logicielles et matérielles.

Les équipes cliniques ont également progressé de 3 personnes, dont le recrutement d'une directrice des affaires cliniques.

Enfin, les équipes de ventes et de marketing ont progressé de 3 personnes, dont le recrutement d'un Regional Sales Manager en Asie, et celui d'ingénieurs d'application en Amérique du Nord.

Le reste des recrutements a été réalisé au sein des équipes qualité et administrative.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 58 personnes en 2012 à 77 personnes en 2013.

Effectif

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012	2011
Nb de personnes	77	58	53

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012	2011
Effectif EMEA	64	49	47
<i>% de l'effectif total</i>	<i>84%</i>	<i>84%</i>	<i>89%</i>
Effectif Hors EMEA	13	9	6
<i>% de l'effectif total</i>	<i>16%</i>	<i>16%</i>	<i>11%</i>

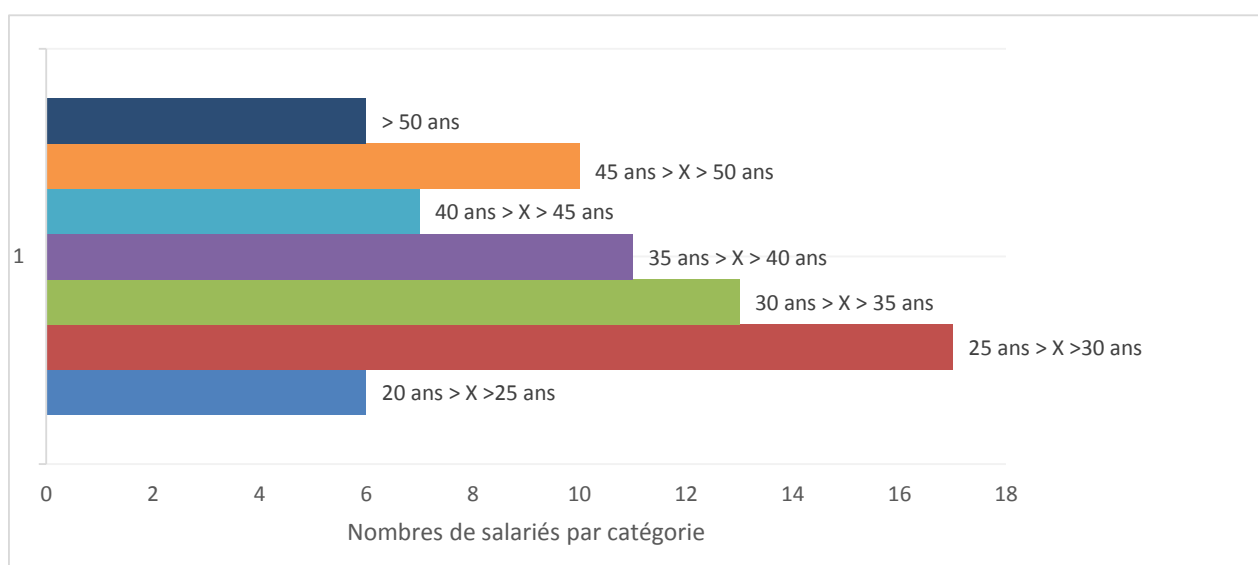
Par genre :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012	2011
Total	77	58	53
Hommes	49	35	30
Femmes	28	22	23

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012	2011
Temporaire	6	2	2
Permanent	71	55	51
Total	77	57	53

Par tranches d'âges :



17.2 PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX

17.2.1 Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration

Au 8 mars 2014 et sous réserve des informations détenues par la société, les mandataires sociaux détiennent des actions comme mentionné ci-dessous :

Mandataire social	Nombre d'actions détenues (*)	Pourcentage du capital
Michael J. Dormer <i>(Président du Conseil)</i>	0	0
Stéphane Sallmard	1	0,000005%
Marie Meynadier <i>(Directeur général)</i>	363 955	1,98%
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	1.358.143	7,39%
BPI FRANCE (ex-CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	1.395.697	7,59%
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	2.478.761	13,49%
Philip Whitehead	0	0
Eric Beard	0	0
TOTAL	5 319 557	28,95%

(*)Selon les déclarations faites à l'AMF ou à la Société

17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception

des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277.482	162.000	37.648
<i>Marie Meynadier</i>	<i>184.988</i>	<i>129.000</i>	-
<i>Hervé Legrand</i>	<i>92.494</i>	<i>33.000</i>	<i>37.648</i>
<i>Michael J Dormer</i>	-	-	-
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2013	277.482	162.000	37.648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1^{er} anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(2) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite

d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

17.2.3 Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général.

A la date des présentes, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

A l'exception de Marie Meynadier, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer d'actions gratuites.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Stocks options octroyés aux salariés de la Société

Il a été octroyé aux salariés de la Société des stocks-options dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice 2013 :

Synthèse				
	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2010	Plan 2012
Date émission du plan	AG du 12/02/2009	AG du 09/04/2010	AG du 09/04/2010	AG 16/01/2012
Date d'attribution	CA du 07/07/2009	CA du 06/07/2010	CA du 20/05/2011	CA du 21/09/2012
En cours au 31/12/2013	478 889	326 125	48 375	306 316

Plan 2009	
Date de l'assemblée	12/02/2009
Date du Conseil d'administration	07/07/2009
Nom du plan	ESOP 2009
Nombre de stock-options attribués	598 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	598 000
Date d'expiration	06/07/2019
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	12 000
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	119 111
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2013	478 889
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2013	478 889

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que

leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (juillet 2010)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	06/07/2010
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	413 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	413 500
Date d'expiration	05/07.2010
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	87 375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2013	326 125
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2013	326 125

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que

leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (mai 2011)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	20/05/2011
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	53 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	53 000
Date d'expiration	19/05/2021
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	4 625
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2013	48 375
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2013	48 375

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que

leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2012	
Date de l'assemblée	16 janvier 2012
Date du Conseil d'administration	21 septembre 2012
Nom du plan	ESOP 2012
Nombre de stock-options attribués	376 916
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	376 916
Date d'expiration	20 septembre 2022
Prix de souscription	4,07 €
Modalités d'exercice	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	70 600
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2013	306 316
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2013	306 316

(2) Les options octroyées aux salariés par le Conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Les modalités complémentaires sont les suivantes :

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que

leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2013

(Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2013			
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice 2013	Néant		
Options levées durant l'exercice 2013	12 000	5,22 €	ESOP2009 07/07/2009

17.4 ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	164
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	165
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	166
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	166

18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

18.1.1 Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la société au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 est la suivante :

	Au 31/12/2011		Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote *
Medivea					333.768	1,85%
Polissage Garnier					83.457	0,46%
Claude Hennion	172.890	1,49%	172.890	0,99%	172.890	0,96%
Yves Charpak & indivision	261.936	2,26%	258.936	1,49%	72.278	0,40%
Serge Charpak					38.886	0,22%
Dominique Charpak					38.886	0,22%
Eric Cloix	52.306	0,45%				
Nazanin Sahami	36.667	0,32%	36.667	0,21%		
Keyzan Mazda	28.204	0,24%	28.204	0,16%	28.204	0,16%
Catherine Mazda	14.102	0,12%	14.102	0,08%	14.102	0,08%
Jacques Lewiner	11.781	0,10%	11.781	0,07%	11.781	0,06%
Colette de Botton-Lewiner	11.169	0,10%	11.169	0,06%	11.169	0,06%
Fimalac	225.615	1,94%	225.615	1,30%	121.312	0,67%
Stéphane Sallmard	1	0,000.005%	1	0,000.005%	1	0,000.005%
Fondateurs (absence d'action de concert)	814.671	7,02%	759.365	4,37%	926.734	5,16%
COFA Invest	542.055	4,67 %	452.117	2,61 %	302.117	1,68 %
EDRIP	3.108.006	26,8 %	2.478.761	14,29 %	2.478.761	13,8 %
UFG Siparex	1.805.314	15,56 %	1.439.811	8,30 %	906.055	5,04 %
NBGI	1.714.833	14,78 %	1.358.143	7,83 %	1.358.143	7,56 %
FCID	1.750.000	15,08 %	1.395.697	8,05 %	1.395.697	7,77 %
CAPE	1.781.725	15,35%				
Fonds d'investissements (absence d'action de concert)	10.701.933	92,23%	7.124.529	41,08%	6.440.773	35,8%
Flottant			9.377.714	54,05%	10.513.070	58,5%
Marie Meynadier (directeur général)	86.955	0,75%	86.955	0,50%	86.955	0,48%
Management & employés	86.955	0,75%	86.955	0,50%	86.955	0,48%
Actions propres			53.866 **	0,00%	38.046**	0,00%
Total	11.603.559	100,00%	17.402.429	100,00%	18.005.578	100,00%

* Il n'a pas été instauré de droit de vote double ** Les actions propres sont privées de droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois

vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

18.1.2 Evolution de l'actionnariat à compter de la date d'introduction en bourse (15 février 2012) Actionnariat	2013		Le 15 février 2012 (introduction en bourse)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Medivea	333.768	1,85%	0	0
Polissage Garnier	83.457	0,46%	0	0
Claude Hennion	172.890	0,96%	172.890	0,96%
Yves Charpak	72.278	0,40%	261.936	1,45%
Serge Charpak	38.886	0,22%	0	0
Dominique Charpak	38.886	0,22%	0	0
Keyzan Mazda	28.204	0,16%	28.204	0,16%
Catherine Mazda	14.102	0,08%	14.102	0,08%
Jacques Lewiner	11.781	0,06%	11.781	0,06%
Colette de Botton-Lewiner	11.169	0,06%	11.169	0,06%
Fimalac	121.312	0,67%	225.615	1,25%
Eric Cloix			52.306	0,29%
Nazanin Sahami			36.667	0,20%
Stéphane Sallamrd	1	0,000.005%	1	0,000.005%
Fondateurs	926.734	5,16%	814.671	4,68%
COFA Invest	302.117	1,68 %	559.749	3,11%
EDRIP	2.478.761	13,8 %	3.209.459	17,82%
UFG Siparex	906.055	5,04 %	1.864.244	10,35%
NBGI	1.358.143	7,56 %	1.758.501	9,8%
FCID	1.395.697	7,77 %	1.807.125	10,03%
Fonds d'investissements	6.440.773	35,8%		0
Flottant	10.513.070	58,5%	5.520.000	30,66%
Marie Meynadier	86.955	0,48%	86.955	0,48%
Management & employés	86.955	0,48%	86.955	0,48%
Actions propres	38.046*	0,00%	0	0
Total	18.005.578	100,00%	17 402 429	100%

*Les actions propres sont privées de droit de vote

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2013, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'actionnaire de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;

- il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Eos imaging compte 2 administrateurs indépendants sur un total de 8 (voir le chapitre 16 du présent Document de référence et le rapport du Président sur le contrôle interne en Annexe 4.1).

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations intra-groupe sont décrites au paragraphe 7.3 « Principaux flux intra-groupe » du présent Document de référence.

19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Voir le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour les exercices 2013, 2012 et 2011 figurants respectivement aux Annexes 3.1, 3.2 et 3.3 au présent Document de référence.

Voir la note 22 des états financiers figurant à l'Annexe 1.1, précisant les informations relatives aux parties liées.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1	DOCUMENTS CONSOLIDES	180
20.2	DOCUMENTS SOCIAUX.....	180
20.3	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	182
20.4	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	182
20.5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ...	182

CHAP 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 DOCUMENTS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe Eos imaging ainsi que le rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013 figurent en Annexe 1 du présent Document de référence.

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 ; et
- les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés au rapport financier annuel 2011.

Les deux rapports financiers visés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société www.eos-imaging.com.

20.2 DOCUMENTS SOCIAUX

20.2.1 Comptes sociaux et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les comptes sociaux de Eos imaging ainsi que le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurent en Annexe 1 du présent Document de référence.

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les comptes sociaux de Eos imaging et le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 ; et
- les comptes sociaux de Eos imaging et le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés au rapport financier annuel 2011.

**CHAP 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

20.2.2 Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
1. CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	74 969	116 036	116 036	174 024	180 058
b. Nombre des actions ordinaires existantes	7 496 890	11 603 559	11 603 559	17 402 429	18 005 878
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	2 774 291	4 627 209	6 431 557	8 311 867	13 350 424
c. Impôts sur les bénéfices	- 483 771	- 871 093	- 480 430	- 955 491	- 1 020 985
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 3 361 902	- 5 241 286	- 7 227 813	- 8 302 772	- 5 385 629
f. Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	- 0.22	- 0.20	- 0.37	- 0.20	- 0.13
b. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0.45	- 0.45	- 0.62	- 0.48	- 0.30
c. Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	39	47	48	59
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 128 115	2 656 390	3 126 926	3 477 745	3 988 594
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 262 058	1 170 496	1 541 615	2 221 843	1 996 316

20.2.3 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

L'activité de la société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque les 3 filiales étrangères du Groupe ont une activité limitée à la vente des équipements EOS sur leurs marchés, et que l'activité de OneFit Medical peut être considérée en 2013 comme non significative au niveau du Groupe.

Aussi, nous vous invitons à vous référer au chapitre 1.1. ci-dessus.

Les dettes comptabilisées au 31.12.2013 avec le comparatif 2012 sont les suivantes (€):

Dettes	2013	2012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.000.000	
Emprunts et dettes financières divers	6.532.647	25.652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.830.851	2.200.695
Dettes fiscales et sociales	1.773.284	1.412.486
Autres dettes	1.001.351	772.256
Produits constatés d'avance	276.027	204.727
TOTAL	14.414.160	4.615.815

CHAP 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.2.4 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la société présente ci-dessous la décomposition au 31 Décembre 2013 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

En €	Total	Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 60 jours
Au 31/12/2013	2.145.857	1.961.001	72.770	112.085
Au 31/12/2012	1.140.483	845.940	225.477	69.066

Les dettes de plus de 60 jours résultent d'accords spécifiques avec certains fournisseurs.

20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du code général des impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe

20.4 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales, à l'exception du litige opposant la Société devant l'Office Européen des Brevets, dans deux procédures engagées contre des brevets délivrés indument à la société BRAINLAB, en vue de les faire invalider de manière centralisée (cf chapitre 11 du présent Document de référence).

20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, et après prise en compte des informations mentionnées au paragraphe 12.1 « *Principales tendances depuis la fin du dernier exercice* » du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société ou du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2013.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1	CAPITAL SOCIAL.....	173
21.2	ACTE CCONSTITUTIF ET STATUTS.....	179

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2013 à 180.058,78 €, divisé en 18 005 878 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

A la date du présent Document de référence et par suite de l'attribution définitive de 360 000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général de la Société et de l'exercice de 12 000 stock-options par un collaborateur de la Société (cf paragraphes 17.2.3 et 21.1.5 du présent Document de référence), le capital social s'élève à 183.778,78 €, en 18.377.878 actions d'une valeur nominale de 0,01 centime (EUR. 0,01) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Titres auto-détenus

Il est rappelé que depuis le 16 mars 2012 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont (communiqué du 16 mars 2012).

L'Assemblée Générale Mixte d'EOS imaging tenue le 13 juin 2013 a renouvelé l'autorisation faite au Conseil d'administration, pendant une période de dix-huit mois, à faire acheter ses propres actions par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Aux termes de cette autorisation :

- la Société peut procéder à l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable ;
- le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) a été fixé à 27,48 euros, avec un plafond global de 5 000 000 euros ;
- le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne peut, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après et, alors, dans les termes qui y sont indiqués.

Au titre de l'exercice 2013, 1 430 682 actions ont été achetées à un cours moyen annuel de 5,21€, et 1 446 492 actions ont été vendues à un cours moyen annuel de 5,19€. Aucun frais de négociation n'est facturé à la Société en dehors du contrat annuel de liquidité, dont le coût annuel forfaitaire est fixé à 20.000 euros.

A la clôture de l'exercice 2013, 38 046 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 282 K€. Ces actions représentent 0,21% du capital social.

21.1.4 Options de souscription d'actions

Voir les paragraphes 17.2.3 et 17.3 du présent Document de référence.

21.1.5 Attributions gratuites d'actions

Voir paragraphe 17.2.3 du présent Document de référence.

Il est rappelé que la période d'acquisition des 360 000 actions gratuites attribuées le 16 janvier 2012 à Marie Meynadier, directeur général de la Société, est venue à expiration le 16 janvier 2014. En conséquence et à cette dernière date, Marie Meynadier s'est vue attribuer définitivement 360 000 actions de la Société. Ces actions sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans expirant le 16 janvier 2016.

21.1.6 Autres titres donnant accès au capital

21.1.6.1 Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société

Voir paragraphe 17.2.1 du présent Document de référence.

21.1.6.2 Acquisition de OneFit Médical

Comme notamment exposé au paragraphe 5.2 du présent Document de référence, le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont :

- 0,5 million en numéraire en rémunération de 12,5% du capital de OneFit Médical ; et
- 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS imaging en rémunération de l'apport de 87,5 % du capital de OneFit Médical.
 Aux termes d'un traité d'apport en date du 4 novembre 2013, les associés de la société Onefit Medical ont apporté à la société EOS imaging 101 250 actions de la société Onefit Medical, représentant 87,50 % du capital social et des droits de vote de la société Onefit Medical.
 En contrepartie de cet apport évalué à la somme de 3 500 004,20 euros, la société EOS imaging a procédé à l'émission de 603 449 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions EOS** ») à chacune desquelles trois bons de souscription d'actions EOS (les « **BSA EOS** ») sont attachés (soit un total de 1 810 347 BSA) (ensemble les « **ABSA** »).
 Les ABSA d'un montant nominal unitaire de 0,01 euro ont été émises au prix unitaire de 5,80 euros (avec une prime d'émission de 5,79 euros), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 6 034,49 euros et d'un montant total de 3 500 004,20 euros (prime d'apport incluse d'un montant de 3 493 969,71 euros).
 Les BSA EOS pourront conduire à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 172 416 actions nouvelles de la société EOS imaging. Les actions nouvelles EOS imaging ainsi souscrites auront une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix de souscription unitaire égal à 5,80 euros (soit une prime unitaire de 5,79 euros). L'exercice total des BSA pourrait ainsi représenter une augmentation de capital d'un montant nominal total de 1 724,16 euros (soit un montant global de 1 000 012,80 euros avec une prime d'émission de 998 288,64 euros).
 Il est toutefois précisé que l'exercice des BSA EOS est conditionné à la réalisation par la société Onefit Medical d'objectifs réglementaires et financiers au cours de l'année 2014. En l'absence de réalisation de ces objectifs, les BSA EOS seront automatiquement caducs.
 Par ailleurs, les BSA EOS devront être exercés pour la totalité et en une seule fois au cours de chacune des périodes d'exercice qui leur a été assignée. Les BSA EOS qui n'auront pas été exercés au terme de ces périodes d'exercice seront automatiquement caducs.
 Enfin, il est indiqué que les BSA EOS ont, dès leur émission, été détachés des Actions EOS. Compte tenu de leur caractère incessible, les BSA EOS sont émis exclusivement sous la forme nominative et ne sont pas admis aux négociations.

21.1.7 Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent Document de référence, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créés par exercice ou souscription de l'ensemble des valeurs et options émises donnant accès au capital social de la Société s'élève à 1.372.121 réparti comme suit :

Exercice des stock-options attribués aux mandataires sociaux (inclus Marie Meynadier et Hervé Legrand):	477.130
Exercice des stock-options attribués aux salariés de la Société (hors Marie Meynadier et Hervé Legrand) :	682.575
Acquisition d'actions attribuées gratuitement :	Néant
Exercice des BSA attribués aux mandataires sociaux :	40.000
Exercice des BSA OneFit :	172.416
Total	1.372.121

Ces 1.372.121 actions nouvelles représentent une dilution potentielle maximale de 6,95% sur la base du capital dilué. La dilution en droits de vote s'établit également à 6,95%.

21.1.8 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe

Néant

21.1.9 Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société

Le tableau suivant présente un récapitulatif des autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2013, valables à la date du présent document ou ayant été en vigueur ou ayant fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice 2013.

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AG du 13 juin 2013 (12 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public	AG du 13 juin 2013 (13 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés	AG du 13 juin 2013 (14 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Autorisation, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	AG du 13 juin 2013 (15 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015		Non utilisée
Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	AG du 13 juin 2013 (16 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	(2)	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique composant une composante d'échange initiée par la Société	AG du 13 juin 2013 (17 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange <i>(Renouvellement de cette autorisation soumise au vote de la prochaine assemblée générale de la Société convoquée pour le 17 juin 2014 (11^{ème} résolution))</i>	AG du 13 juin 2013 (18 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	17 402 € et en toutes hypothèse pas au-delà de 10% du capital (3)	6.034,49€
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite de 20% du capital social	AG du 13 juin 2013 (20 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 €	120,00€

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emission et attribution de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription <i>(Renouvellement de cette autorisation soumise au vote de la prochaine assemblée générale de la Société convoquée pour le 17 juin 2014 (12^{ème} résolution))</i>	AG du 13 juin 2013 (21 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2014	15 000 €	Non utilisée
Rachat et réduction			
Rachat de ses propres actions par la Société <i>(Renouvellement de cette autorisation soumise au vote de la prochaine assemblée générale de la Société convoquée pour le 17 juin 2014 (9^{ème} résolution))</i>	AG du 13 juin 2013 (10 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2014	10% du capital	Oui. Cf § 21.1.3 du présent Document de référence
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions <i>(Renouvellement de cette autorisation soumise au vote de la prochaine assemblée générale de la Société convoquée pour le 17 juin 2014 (10^{ème} résolution))</i>	AG du 13 juin 2013 (11 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2014	10% du capital par période de 24 mois	Non utilisée

(1) Dans le cas d'une émission de titres de créances, le montant de l'émission de titres de créances ne peut excéder 20 millions d'euros.

(3) Ce montant vient s'imputer sur le montant nominal global maximum de 20 millions d'euros (19^{ème} résolution).

(4) Dans le cas d'une émission de titres de créances, le montant de l'émission de titres de créances ne peut excéder 10 millions.

(5) Prix de rachat maximum (hors frais et commissions : 27,48€ avec un plafond global à 5 millions.

21.1.10 Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital émis	Prime d'émission	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions composant le capital social
Total au 31 décembre 2011		116 036	22 271 528		11 603 559
15/02/2012	Augmentations de capital (IPO)	57 989	39 780 248	5 798 870	
15/02/2012	Frais d'augmentation de capital		(3 539 188)		
Total au 31 décembre 2012		174 025	58 512 589		17 402 429
15/03/2013	Emission de BSA		8 400		
27/11/2013	Augmentation de capital (apport (Acquisition OneFit))	6 034	3 493 970	603 449	
Total au 31 décembre 2013		180 059	62 014 958		18 005 878

A la date du présent Document de référence et par suite :

- de l'attribution définitive de 360 000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général de la Société (cf paragraphes 17.2.3 et 21.1.5 du présent Document de référence),
- de l'exercice de 12 000 stock-options exercées par un salarié,

le capital social s'élève à 183.778,78 €, en 18.377.878 actions d'une valeur nominale de 0,01 centime (EUR. 0,01) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**21.2.1 Objet social**

La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'étude, le développement, la fabrication, l'achat, la vente de tous matériels mécaniques, électriques, électroniques, informatiques, télématiques,

biologiques, médicaux et de tous appareils de mesure, l'édition, toutes fournitures de services et toutes négociations de brevets et de savoir-faire dans tous les domaines précités et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Conseil d'administration

A. Composition du conseil d'administration (article 11 des statuts)

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les

comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

B. Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent

part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

C. Réunion du conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de

télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

D. Pouvoirs du conseil d'administration (article 13 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

21.2.2.2 Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur

rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Formes des titres (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

21.2.3.2 Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9, 21 et 22 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs

mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

21.2.3.5 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.6 Titres au porteur identifiables

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la

quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au paragraphe 21.1.3 « Acquisition par la Société de ses propres actions ».

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de

vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, directement ou indirectement, une fraction égale à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société, doit communiquer à la Société les informations visées à l'article L. 233-7-I du code de commerce (notamment le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède) au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les personnes résident hors de France, adressée au siège social dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

Cette obligation s'applique également, dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société sera atteint ou franchi, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil légal de 5%.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours de bourse, selon les mêmes modalités.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction

qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTES

- 22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre Axe Groupe et EOS imaging SA en date du 21 février 2012.....202**
- 22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011.....202**
- 22.3. Convention de licence entre ARTS (agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011.....202**

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

22.1 Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012

La Société a conclu le 21 février 2012 avec la société AXE Group un contrat portant sur la fabrication et l'étude du système EOS, pour une durée de trois années.

Au titre de ce contrat, la Société confie à AXE Group la production ainsi que l'assemblage (i.e. l'intégration) de son appareil de radiologie EOS. Axe s'engage, au titre de ce contrat, sur une capacité de production de 4 appareils par mois au moins à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le prix du système EOS est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par AXE Group auxquels s'ajoute une marge convenue entre les Parties. Les Parties sont également convenues d'une clé de répartition des économies liées aux gains de productivité attendus de leur collaboration.

La Société s'engage à travailler exclusivement avec Axe Groupe pour l'intégration d'EOS et AXE Group s'engage à solliciter l'accord préalable de la Société avant de travailler avec un nouveau client qui pourrait être un concurrent de la Société. Le protocole précise que les conditions de cette exclusivité réciproque pourraient être révisées en cas de changement de contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

22.2 Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011

Par une convention de licence en date du 2 novembre 2011 applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ETS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur la propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relative à la technologie permettant la reconstruction tridimensionnelle à partir de vues planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéoarticulaire à partir de clichés plans de rayons X. EOS est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : l'expiration des droits de propriété sur la technologie ou le 31 décembre 2024.

ETS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. ETS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce

soit sur la technologie concédée à la Société et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ETS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

22.3 Convention de licence entre ARTS (agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011

Par une convention de licence en date du 28 juillet 2011 applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ARTS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur les droits de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relatifs à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéoarticulaire à partir de clichés plans de rayons X. Eos est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société (notamment sur son originalité, sa non contrefaçon, son utilité ou sa qualité) et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence

ARTS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ARTS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les communiqués et documents de la Société, et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes, le document d'information annuel sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.eos-imaging.com.

Une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Eos imaging

10 rue Mercœur

75011 Paris FRANCE

Tél : 01 55 25 60 60

investors@eos-imaging.com

Newcap

Communication financière/Relations Investisseurs

Pierre Laurent/Sophie Boulila

Tél : 01 44 71 94 91

eosimaging@newcap.fr

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 "*Organigramme*" et 20 "*Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société*" du présent Document de référence.

ANNEXES

ANNEXE 1

- 1.1** Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013
- 1.2** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013

ANNEXE 2

- 2.1** Comptes sociaux au 31 décembre 2013
- 2.2** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2013

ANNEXE 3

- 3.1** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2013)
- 3.2** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2012)
- 3.3** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice 2011)

ANNEXE 4

- 4.1** Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
- 4.2** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

ANNEXE 5

- 5.1** Note méthodologique sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- 5.2** Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un commissaire aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales)

ANNEXE 6 Honoraires des commissaires aux comptes

ANNEXE 7 Liste des communiqués publiés au cours des douze derniers mois

ANNEXE 8 Descriptif du programme de rachat d'actions

ANNEXE 9 Table des concordances

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013

EOS IMAGING

10 rue Mercoeur – 75011 Paris

Rcs Paris 349 694 893

Comptes consolidés établis en normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2013

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	Exercice clos le	
		31/12/13	31/12/12
Ecarts d'acquisition	4	5 131	
Immobilisations incorporelles	5	1 552	880
Immobilisations corporelles	6	1 113	537
Actifs financiers	7	85	58
Total des actifs non courants		7 882	1 475
Stocks et encours	8	3 215	1 103
Clients et comptes rattachés	9	10 839	5 973
Autres actifs courants	9	3 909	2 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	20 749	26 975
Total des actifs courants		38 712	36 160
TOTAL DE L'ACTIF		46 594	37 635

PASSIF	Note	31/12/13	31/12/12
Capital social	11	180	174
Actions propres		(282)	(336)
Primes liées au capital		62 015	58 513
Réserves		(25 917)	(19 810)
Réserves de conversion		(45)	161
Résultat consolidé, part du groupe		(5 884)	(7 223)
Total des capitaux propres		30 067	31 478
Provisions	12	171	129
Passifs financiers	13	3 916	752
Total des passifs non courants		4 087	881
Passifs financiers - Part à moins d'un an			
Concours bancaires	14	5 007	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	4 021	2 330
Autres passifs courants	14	3 412	2 945
Total des passifs courants		12 440	5 275
TOTAL DU PASSIF		46 594	37 635

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires	15	15 170	9 424
Autres produits	15	1 501	970
Total des produits des activités ordinaires		16 671	10 394
Charges opérationnelles			
Coûts directs des ventes		(8 691)	(5 659)
Coûts indirects de production et service	18	(2 247)	(1 588)
Recherche et développement	18	(2 598)	(2 164)
Ventes et marketing	18	(5 116)	(4 224)
Réglementaire	18	(569)	(670)
Coûts administratifs	18	(2 694)	(2 381)
Paiements fondés sur des actions	17	(1 125)	(1 404)
Total des charges opérationnelles		(23 041)	(18 090)
RESULTAT OPERATIONNEL		(6 370)	(7 697)
Charges financières	19	(152)	(214)
Produits financiers	19	638	688
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(5 884)	(7 223)
Charge d'impôt	20		
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		(5 884)	(7 223)
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net			
Ecart de conversion sur entités étrangères		(206)	161
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Ecart actuariels sur engagements retraites		(6)	
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(6 096)	(7 062)
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	23	(0,34)	(0,43)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé	Total
31/12/2011	116	22 272		(14 100)	99	(6 653)	1 733
Affectation du résultat N-1				(6 653)		6 653	
Variation des écarts de conversion					62		62
Augmentation de capital	58	36 241					36 299
Résultat de la période N						(7 223)	(7 223)
Paiements en actions				943			943
Actions propres			(336)				(336)
31/12/2012	174	58 513	(336)	(19 810)	161	(7 223)	31 478
Affectation du résultat N-1				(7 223)		7 223	
Augmentation de capital	6	3 494					3 500
Attribution de BSA		8					8
Variation des écarts de conversion					(206)		(206)
Variation des écarts actuariels				(6)			(6)
Changement de méthode				(3)			(3)
Résultat de la période N						(5 884)	(5 884)
Paiements en actions				1 125			1 125
Actions propres			54				54
31/12/2013	180	62 015	(282)	(25 917)	(45)	(5 884)	30 067

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</u>		
Résultat net consolidé	(5 884)	(7 223)
Élimination des amortissements et provisions	743	503
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 125	943
Capacité d'autofinancement	(4 015)	(5 777)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(6 506)	(2 554)
<i>Stocks et encours</i>	(2 116)	186
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(4 937)	(3 173)
<i>Autres actifs courants</i>	(1 654)	(424)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 892	(108)
<i>Autres passifs courants</i>	309	965
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(10 522)	(8 331)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 698)	(585)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	96
Variation des actifs financiers	(19)	
Acquisition Onefit Médical (1)	(299)	
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(2 035)	(490)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital		36 299
Emission de BSA	8	
Avances remboursables et intérêts financiers	178	32
Acquisition d'actions propres	(280)	(540)
Cession d'actions propres	334	205
Emprunt à taux zéro	1 500	
Emprunt obligataire		(1 923)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	1 740	34 072
Incidences des variations des cours des devises	(417)	12
Variation de trésorerie	(11 233)	25 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26 975	1 712
Concours bancaires à l'ouverture		
Trésorerie à l'ouverture	26 975	1 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 749	26 975
Concours bancaires à la clôture	(5 007)	
Trésorerie à la clôture	15 742	26 975
Variation de trésorerie	(11 233)	25 262

(1) La trésorerie nette décaissée dans le cadre de l'acquisition de la société Onefit Médical se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition	(5 000)
- Augmentation de capital	3 500
- Complément de prix comptabilisé en dettes	1 000
- Trésorerie acquise	201
Incidence de l'acquisition sur la trésorerie du groupe	(299)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : La société

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe et commercialise une nouvelle modalité d'imagerie médicale à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, du corps entier et en particulier du système ostéo-articulaire.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé trois filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008.

Le 27 novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie (cf. note 4).

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Note 2 : Arrêté des comptes

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 8 avril 2014.

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (voir note 17).

3.2. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à

l'exception de la norme IAS 19 révisée qui a généré un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2013 de 9 K€. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2012 n'a pas été répercuté étant considéré comme non significatif.

Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le groupe au 1^{er} janvier 2013 sont les suivants :

- l'amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)»;
- l'amendement à IFRS 7 « Informations sur les compensations entre actifs et passifs financiers » ;
- l'amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants » ;
- l'amendement à IFRS 1 « Emprunts bonifiés accordés par l'Etat » ;
- l'IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- l'IFRIC 20 « Frais de découverte ».
- les améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS : IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
- l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents ».

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2013.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IAS 27 « Etats financiers individuels », IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : corps de normes relatif à la consolidation ;
- les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- l'amendement à IAS 32 « Compensations entre actifs et passifs financiers » ;
- les amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

Les normes non encore adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies – contributions des membres du personnel » ;
- les amendements de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 « Date d'entrée en vigueur et transition des informations à fournir obligatoires » ;
- l'IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et à IAS 39 » ;
- les améliorations annuelles des IFRS (2010–2012) ;
- les améliorations annuelles des IFRS (2011–2013) ;
- l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

3.3. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, la société détient quatre filiales à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH
- OneFit Médical, société acquise le 27 novembre 2013 (cf note 4).

Ainsi, la société présente des comptes consolidés sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 intégrant les comptes de ses filiales.

3.4. Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

3.5. Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il doit être directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

3.6. Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

3.6.1. Frais de recherche et développement

La société développe deux types de produits pour lesquels une nouvelle version est mise régulièrement sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la société a comptabilisé jusqu' au 1^{er} janvier 2008 l'ensemble de ses dépenses de R&D en charges.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits EOS et STEREOS sont inscrites à l'actif. En revanche les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;

- sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

3.6.2. Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

3.6.3. Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

3.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	4 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

3.8. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39

« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.8.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

3.8.2. Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

3.8.3. Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

3.8.4. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

3.9. Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.10. Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

3.11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.12. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

3.13. Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

La juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note 17.

3.14. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

3.14.1. Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.14.2. Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.15. Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 13.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et
- les subventions seront reçues.

Les prêts remboursables sous conditions sont traités comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, ils sont classés en dettes.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

3.16. Provisions

3.16.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

3.16.2. Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basés sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

3.16.3. Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

3.17. Produits des activités ordinaires

3.17.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

3.17.2. Autres produits

3.17.2.1 Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

3.17.2.2 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. En raison du contrôle fiscal mené au cours de l'exercice 2013 et dont les conclusions ont été rendues début 2014, le remboursement du crédit d'impôt recherche 2012 n'a pas été réalisé au cours de l'exercice 2013. Le crédit d'impôt recherche à recevoir au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1.178 K€ dont 1.067 K€ pour la société EOS

Imaging. La société a demandé son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

3.18. Contrats de location

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.19. Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

3.20. Information sectorielle

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes 6 et 15.

3.21. Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$ et €/CAD\$ sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine et canadienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

3.22. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Note 4 : Acquisition de Onefit Medical

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoit une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, qui sera versé à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

L'acquisition de OneFit Medical, comptabilisée pour 5 millions d'euros, inclut la totalité du complément de prix. Cette valorisation a un caractère provisoire et pourra être ajustée en fonction de la réalisation des objectifs décrits dans la clause de complément de prix.

La société OneFit Médical est consolidée dans les comptes du groupe depuis son acquisition et selon la méthode de l'intégration globale.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le groupe a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles peuvent évoluer en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Actifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles	81
Immobilisations corporelles	8
Actifs financiers	8
Total des actifs non courants	97
Stocks et encours	
Clients et comptes rattachés	96
Autres actifs courants	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	201
Total des actifs courants	448
Total des actifs acquis	545

Passifs acquis	Justes valeurs
Passifs financiers - <i>avances OSEO</i>	486
Total des passifs non courants	486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66
Autres passifs courants	124
Total des passifs courants	189
Total des passifs acquis	676

Actifs nets acquis	(131)
---------------------------	--------------

Prix d'acquisition	5 000
---------------------------	--------------

Ecart d'acquisition provisoire	5 131
---------------------------------------	--------------

L'écart d'acquisition déterminé ci-dessus correspond aux avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical.

Note 5 : Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2013
Frais de développement	1 353	744				2 097
Logiciels	607	36	30	170		843
Brevets	339	91				429
Total brut des immobilisations incorporelles	2 299	871	30	170		3 369
Frais de développement	812	270				1 083
Logiciels	574	22	8	89		693
Brevets	33	9				42
Total amortissements et dépréciations	1 419	301	8	89		1 817
Total net des immobilisations incorporelles	880	569	22	81		1 552

Les projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les équipements EOS et STEREOs.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

En l'absence d'indices de perte de valeur au 31 décembre 2013, et conformément aux dispositions d'IAS 36, la société n'a pas procédé au test de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles. En effet, le business plan par projet est toujours en phase avec celui défini lors de l'activation des frais.

Note 6 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2013
Agencements et installations	596	182			(6)	772
Installations et matériels techniques	687	572				1 260
Matériel de bureau et informatique	434	73	(5)	9	(4)	507
Mobilier				4		4
Total brut des immobilisations corporelles	1 718	827	(5)	13	(10)	2 543
Agencements et installations	364	52			(5)	411
Installations et matériels techniques	462	147				609
Matériel de bureau et informatique	355	55	(2)	3	(3)	408
Mobilier				2		2
Total amortissements et dépréciations	1 181	255	(2)	5	(8)	1 430
Total net des immobilisations corporelles	537	572	(3)	8	(1)	1 113

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
France	2 633	1 388
EMEA hors France		4
Amérique du Nord	32	25
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	2 665	1 417

Note 7 : Actifs financiers et autres actifs

L'évolution des immobilisations financières s'analysent comme suit :

Immobilisations financières	31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2013
Dépôts de garantie	58	20	(1)	8		85
Total net des immobilisations financières	58	20	(1)	8		85

Note 8 : Stocks et encours

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Stocks et en cours de produits finis	3 215	1 103
Dépréciation		
Total net des stocks et en-cours	3 215	1 103

L'évolution du niveau des stocks et en cours résulte essentiellement du développement des volumes de production du groupe et de celui des bases installées.

Note 9 : Créances clients et autres actifs courants

9.1. Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Clients et comptes rattachés	10 913	6 048
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(74)	(75)
Total net des clients et comptes rattachés	10 839	5 973

Toutes les créances clients non dépréciées ont une échéance à moins d'un an.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

9.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Crédit d'impôt recherche	2 142	992
Avances Fournisseurs	13	305
Fournisseurs - avoirs à recevoir	241	178
Taxe sur la valeur ajoutée	586	379
Charges constatés d'avance	367	223
Subventions à recevoir	458	(12)
Autres créances	101	44
Total des autres actifs courants	3 909	2 109

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des loyers, des primes d'assurance et des frais de publicité.

Le crédit d'impôt recherche comptabilisé au 31 décembre 2013 correspond au produit comptabilisé en 2013 au titre des dépenses exposées au cours de l'exercice ainsi qu'au crédit impôt recherche 2012 non remboursé à la date de clôture de l'exercice, compte tenu du contrôle fiscal mené sur la société en 2013 qui s'est traduit par un ajustement net de 47K€. Cet ajustement a été comptabilisé au 31 décembre 2013 en déduction du produit de l'exercice.

9.3. Crédit d'impôt recherche

L'évolution du crédit d'impôt recherche se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2011	512
Produit	955
Paiements	(476)
Variation de change	
Bilan créance clôture 31-12-2012	992
Produit	1 153
Paiements	
Variation de change	(4)
Bilan créance clôture 31-12-2013	2 142

Comme indiqué au paragraphe précédent, les produits comptabilisés en 2013 correspondent à la comptabilisation du CIR 2013 ainsi qu'à un ajustement négatif de 47 K€ des crédits impôt recherche de 2009 à 2012 suite au contrôle fiscal dont la société a fait l'objet en 2013.

Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dépôts bancaires à court terme	20 531	26 608
SICAV monétaires	218	366
Total	20 749	26 975

Les dépôts bancaires à court terme sont essentiellement composés d'un compte à terme d'un montant de 18 millions d'euros, d'intérêts à recevoir sur ce compte à terme pour un montant de 1 036K€ et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 218K€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Une ligne de découvert de 5 millions d'euros négociée en fin d'exercice afin d'optimiser le résultat financier de l'exercice compte tenu d'un différentiel de taux favorable, est comptabilisée en concours bancaires.

Note 11 : Capital

11.1. Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2011		116 036	22 271 528		11 603 559
15/02/2012	Augmentation de capital Frais d'augmentation de capital	57 989	39 780 248 (3 539 188)		5 798 870
Total au 31 décembre 2012		174 025	58 512 589		17 402 429
15/03/2013	Emission de BSA		8 400		
27/11/2013	Augmentation de capital	6 034	3 493 970		603 449
Total au 31 décembre 2013		180 059	62 014 958		18 005 878

Au 31 décembre 2013, le capital social s'établit à 180.059 euros. Il est divisé en 18 005 878 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

11.2. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient au 31 décembre 2013, 38 046 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 282 K€.

11.3. Options de souscription d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du même jour a octroyé 360.000 actions gratuites à un membre de la direction.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 21 septembre 2012 a accordé 376 916 stock-options aux salariés du groupe.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 31 décembre 2012 a émis 270.000 bons de souscription autonomes au

profit d'administrateurs; ces BSA donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,24 euros. Au 31 décembre 2013, 40 000 BSA ont été souscrits, la date limite de souscription étant le 30 juin 2013.

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2013
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	478 889
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	326 125
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	48 375
Actions gratuites	15/02/2012		360 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	306 316
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
			1 605 430

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 17.

Note 12 : Provisions

12.1. Engagement des indemnités de fin de carrière

	31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2013
Indemnités de départ à la retraite	129	42		171
Total	129	42		171

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2012	31/12/2013
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	52 %	48 %
Taux d'actualisation	2,80 %	4,30 %

Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2007 – 2009	INSEE TD / TV 2007 – 2009
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3,40%
Taux de rotation	Taux moyen de 25%, lissé par classe d'âge	Taux moyen de 12%, lissé par classe d'âge

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Note 13 : Passifs financiers non courants

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Avances OSEO	1 416	752
Prêt à taux zéro	1 500	
Complément prix acquisition Onefit Médical	1 000	
Total	3 916	752

Avances OSEO

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2013, les versements réalisés s'élèvent à 822 K€.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 M€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 M€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de

l'aide versée. En conséquence cette avance figure en dettes au bilan pour 929 K€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2014.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250K€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 K€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015.

Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150K€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

Complément de prix d'acquisition des titres Onefit Médical

Cf. note 4.

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs courants, dettes fournisseurs

14.1. Concours bancaires

Concours bancaires (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Concours bancaires	5 007	
Total	5 007	

Comme indiqué en note 10, les concours bancaires concernent une ligne de découvert de 5 millions d'euros négociée en fin d'exercice afin d'optimiser le résultat financier de l'exercice.

14.2. Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 021	2 330
Total	4 021	2 330

L'augmentation au cours de l'exercice de 72% des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique essentiellement par le développement de 61% de l'activité.

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

14.3. Autres passifs courants

14.3.1. Provisions à moins d'un an

	31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2013
Garanties données aux clients	349	302	(148)	503
Total	349	302	(148)	503

L'augmentation de la provision pour garantie en 2013 est liée à la réévaluation des coûts de maintenance des équipements sous garantie, ainsi qu'au nombre d'équipements sous garantis, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

14.3.2. Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dettes fiscales	415	269
Dettes sociales	1 634	1 549
Autres dettes	523	491
Produits constatés d'avance	337	287
Total des autres passifs courants	2 909	2 597

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernant les salaires, charges sociales et congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer d'un montant de 342 K€ au titre des ventes d'équipements réalisées en 2013.

Les produits constatés d'avancement essentiellement de la facturation de maintenance.

14.4. Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

Exercice clos le 31 décembre 2013	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	85		85		
Clients et comptes rattachés	10 839		10 839		
Autres actifs courants	3 909				3 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 749	20 749			
Total actif	35 582	20 749	10 924		3 909
Passifs financiers à long terme	3 916			3 916	
Concours bancaires	5 007			5 007	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 021			4 021	
Autres passifs courants	3 412				3 412
Total passif	16 356			12 944	3 412

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Revenus sur équivalents de trésorerie	596	653
Total juste valeur par résultat	596	653

Note 15 : Produits des activités ordinaires

15.1. Chiffres d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Ventes d'équipements	13 454	8 534
Ventes de services	1 716	890
Chiffre d'affaires	15 170	9 424
Subventions	452	14
Crédit d'impôt recherche	1 051	955
Total des produits des activités ordinaires	16 673	10 394

Le chiffre d'affaires annuel 2013 s'élève à 15,17 millions d'euros, en progression de 61% par rapport à l'exercice précédent.

Avec la vente de 34 équipements contre 21 en 2012, les ventes d'équipements ont progressé de 58% sur l'exercice et s'élèvent à 13,45 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le prix de vente moyen par équipement est de 395 K€, contre 406 K€ en 2012. A taux de change comparable, le prix de vente moyen s'élève à 400 K€.

Les ventes de services ont progressé de 71% et s'élèvent à 1,54 million d'euros contre 0,90 million d'euros l'année passée.

Ce chiffre d'affaires 2013 intègre également les ventes de la société Onefit Medical acquise en novembre 2013. Les ventes de guide de coupe chirurgicaux personnalisés et de services associés s'élèvent à 200 K€.

15.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
France	5 523	1 687
EMEA hors France	2 766	2 440
Amérique du nord	4 914	4 339
Asie	1 967	959
Total chiffre d'affaires par zone géographique	15 170	9 424

En 2013, EOS imaging a poursuivi son déploiement dans la zone EMEA où le Groupe a connu une très forte croissance de son activité, multipliant par deux le nombre d'équipements vendus (18 contre 9 l'année passée), soit un chiffre d'affaires de 8,29 millions d'euros.

En Amérique du Nord, le groupe a enregistré une progression de son activité de 13%, soit un chiffre d'affaires de 4,91 millions d'euros contre 4,33 millions d'euros l'année passée, progression ponctuellement bridée par le décalage de plusieurs commandes.

Après avoir réalisé une première installation en 2012 à Singapour, le groupe a intensifié sa présence en Asie-Pacifique en 2013 avec une entrée très dynamique sur le marché Japonais au cours du quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires de la zone ressort ainsi en croissance de 105% à 1,97 million d'euros.

Note 16 : Charges de personnel

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Salaires	5 308	4 477
Charges sociales	2 104	2 246
Engagements de retraite	29	34
Paiements en actions	1 125	1 404
Total charges du personnel	8 567	8 160
Effectifs moyens	77	58

Les charges de personnel ont progressé de 5% sur l'exercice. L'augmentation de 10% des salaires et charges sociales reflète les recrutements réalisés en 2013 de même que ceux réalisés au cours de l'année 2012, et reflétés en totalité en 2013. Elle intègre enfin l'entrée des effectifs de Onefit Medical dans le périmètre de consolidation.

Cette augmentation est partiellement neutralisée par le versement en 2012 de bonus exceptionnels liés notamment à l'introduction en bourse de la société.

L'effectif consolidé moyen 2013 s'élève à 77 personnes, contre 58 personnes au 31 décembre 2012.

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte l'activation des frais de développement au titre d'IAS 38 (voir note 3.6.1).

Note 17 : paiements fondés sur des actions

Bons de souscription autonomes

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 31 décembre 2012 a émis 270.000 bons de souscription autonomes au profit d'administrateurs; ces BSA donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,24 euros. Au 31 décembre 2013, 40 000 BSA ont été souscrits, la date limite de souscription étant le 30 juin 2013.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 6,5 ans
- Volatilité : 37,82%
- Taux sans risque : 1% à 1,29%
- Taux de dividendes et turnover : nul

Ces BSA pourront être exercés à hauteur de 33% à compter du 31/12/2013, 33% à compter du 31/12/2014 et le solde à compter du 31/12/2015.

La charge reconnue au 31 décembre 2013 au titre de ces BSA est de 47 K€.

En 2012, la société avait octroyé 360.000 actions gratuites à un membre de la direction et 376 916 stock-options aux salariés du groupe.

Actions gratuites

La période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 15 février 2012 étant de 2 ans à compter de cette date, la charge reconnue au 31 décembre 2013 au titre de ces actions est de 888 K€.

Stock-options

Les options octroyées aux salariés par le conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Ainsi la charge reconnue au 31 décembre 2013 au titre de ces stock-options est de 190 K€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 7 ans
- Taux de dividendes : nul
- Volatilité correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables :

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA
Volatilité	39.93%	40,75% à 41,62	35.13%	38.06%	40.98%	37.82%

- Taux d'intérêt sans risque qui correspondent aux taux des emprunts de l'état aux dates d'octroi :

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA
Taux sans risque	4.60%	2,68% à 3,14%	2.43%	3.11%	1,32% à 1,77%	1,00% à 1,29%

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009	0,47€ à 1,49€	596 502	786
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012	1,61€ et 1,84€	376 916	651
BSA	2,02€ et 2,18€	40 000	84
Total			5 207

En cas de départ de la société avant leur date de levée, les options octroyées avant 2012 deviennent acquises et exerçables. Il n'y a donc pas de période d'acquisition pour ces attributions et la juste valeur du plan a été comptabilisée immédiatement et en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

(en milliers d'euros)	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	Actions gratuites	SO 2012	BSA	Total
31/12/2007	1 345							1 345
31/12/2009		786						786
31/12/2010			429	58				487
31/12/2012					852	91		943
31/12/2013					888	190	47	1 125
Total	1 345	786	429	58	1 740	281	47	4 686

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 11.3.

Note 18 : Détail des charges opérationnelles

18.1. Coûts directs de production et de service

Coûts directs des ventes (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2 013	2 012
Achats et sous-traitance	7 719	4 985
Charges de personnel	475	469
Redevances	341	174
Provisions	156	31
Total des coûts directs des ventes	8 691	5 659

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement de coûts d'achats et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée à la progression des volumes de production d'équipement sur la période. L'évolution des coûts de maintenance est également liée au développement du nombre d'équipements maintenus.

Le volume de production 2013, soit 34 équipements produits, n'a pas encore permis d'optimiser le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelle significatives. Toutefois, la démarche engagée depuis 2011 pour optimiser le processus de fabrication - qui s'est traduite par une réduction significative du coût de production des équipements EOS pendant 2 exercices consécutifs - s'est poursuivie en 2013. Aussi, de nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production ont été intégrés en fin d'année dans la fabrication des équipements. Cette nouvelle source de réduction du coût de production sera plus amplement reflétée en 2014.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coûts de maintenance des bases installées, permettant une amélioration du taux de marge sur coûts directs de 2 points.

Les charges de personnel, constituées des coûts salariaux des équipes dédiées à l'installation et la maintenance des équipements, sont stables sur la période en dépit d'une progression significative des volumes d'installation et de maintenance, permettant d'obtenir une amélioration complémentaire de 2 points du taux de marge sur coûts directs.

Les redevances versées aux laboratoires partenaires d'EOS imaging au titre des accords de licence ont représenté 2,5% des ventes d'équipements, contre 2% en 2012. Ce taux est désormais stable jusqu'à la fin du contrat de licence.

Enfin, l'intégration des ventes de la société Onefit Medical, auxquelles est associé un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements a une incidence limitée sur le taux de marge 2013, mais sera plus amplement reflétée dans la marge consolidée du groupe en 2014.

Il résulte de l'évolution favorable des paramètres industriels et du mix produit une amélioration de 4 points du taux de marge brute sur coûts directs. Après prise en compte de l'effet taux de change €/€/\$ défavorable qui a pénalisé le taux de marge de 1 point, la progression du taux de marge brute sur coûts directs est de 3 points sur l'exercice.

18.2. Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Achats et sous-traitance	726	516
Frais de déplacement	467	304
Charges de personnel	1 041	768
Amortissements et provisions	13	
Total des coûts indirects de production et service	2 247	1 588

Les coûts indirects de production progressent de 42% sur l'exercice. Ils se composent des salaires et du coût de sous-traitance des fonctions n'intervenant pas directement dans le processus de production ou de maintenance (gestion des achats, de la planification, du contrôle qualité et back office), ainsi que des frais de déplacement et des achats externes. Leur progression sur l'exercice reflète le renforcement des fonctions support, notamment en back office et en supply chain.

18.3. Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Achats et sous-traitance	802	564
Frais de déplacement	57	24
Charges de personnel	1 212	1 299
Amortissements et provisions	527	277
Total recherche et développement	2 598	2 164

La société a poursuivi sur l'exercice 2013 ses activités de recherche orientées vers de nouvelles fonctionnalités d'EOS et SterEOS. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 20% sur l'exercice.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance.

La charge d'amortissement de ces frais de développement activés est présentée sur la ligne amortissements et provisions.

18.4. Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Achats et sous-traitance	1 271	995
Foires et expositions	416	361
Frais de déplacement	743	498
Charges de personnel	2 686	2 370
Total ventes et marketing	5 116	4 224

Les dépenses de ventes et marketing ont progressé de 21 % par rapport l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par les recrutements réalisés au cours de l'exercice, notamment

dans le domaine clinique, et par les recrutements réalisés au cours de l'année 2012, reflétés en totalité en 2013. Elle s'explique également par la poursuite du développement de la présence du groupe sur ses marchés.

18.5. Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Achats et sous-traitance	226	392
Frais de déplacement	20	12
Charges de personnel	323	266
Total réglementaire	569	670

Les dépenses réglementaires ont diminué de 15% au cours de l'exercice. Cette évolution résulte essentiellement de dépenses réglementaires significatives exposées en fin d'année 2012 dans le cadre du lancement de démarches visant à étendre les accords réglementaires du groupe à de nouveaux marchés. Ces démarches se sont poursuivies en 2013, entraînant toutefois des dépenses externes moins significatives sur la période.

18.6. Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Achats et sous-traitance	1 802	1 314
Frais de déplacement	78	81
Charges de personnel	680	815
Amortissements et dépréciations	134	171
Total coûts administratifs	2 694	2 381

Les coûts administratifs ont progressé de 13% sur l'exercice 2013. Cette progression de 313K€ s'explique essentiellement par une baisse de la masse salariale de 135k€ (liée à des bonus exceptionnels versés en 2012 dans le cadre de l'introduction en bourse de la société) et à la progression des loyers et des honoraires (dont 125k€ liés à l'acquisition de la société OneFit).

Note 19 : produits et charges financiers

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'interets	(54)	(43)
Différence de change	(98)	(171)
Total des charges financières	(152)	(214)
Revenus sur équivalents de trésorerie	596	653
Produits d'interets		27
Différence de change	42	8
Total des produits financiers	638	688
Total des produits et charges financiers	486	474

Les produits financiers correspondent aux produits de placements sous forme de dépôts à terme des fonds levés lors de l'introduction en bourse de la société.

Note 20 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- indéfiniment reportables en France pour un montant total de 37 982 K€.
- reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 13.390 KUS\$, soit un total de 9709 K€ au 31 décembre 2013.
- reportables entre 2014 et 2033 au Canada pour un montant de 1.686 KCA\$, soit un total de 1.149 K€ au 31 décembre 2013

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 3.15.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

	2013	2012
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(5 853)	(7 223)
Charge d'impôt effective		
Intérêts minoritaires		
Amortissement des écarts d'acquisition		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	(5 853)	(7 223)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charge d'impôt théorique	(1 951)	(2 408)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	6	(5)
- Paiements en actions	375	314
- Autres produits non imposables (CIR)	(350)	(318)
- Crédits d'impôts (CICE)	(12)	
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	1 932	2 416
Charge d'impôt effective	-	-
Taux d'impôt effectif	0,00%	0,00%

Note 21 : Engagements

21.1. Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2013 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	577 359	212 864	319 136	45 359
TOTAL	577 359	212 864	319 136	45 359

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 281K€.

Note 22 : relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Rémunérations et avantages en nature	1 339	1 459
Paielements en actions		2 324
Honoraires de conseil	190	124
Total	1 529	3 907

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 17.

Note 23 : résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Résultat net (en milliers d'euros)	(5 884)	(7 223)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	17 534 692	16 677 570
Résultat net par action (en euros)	(0.34)	(0.43)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	19 052 843	17 966 428

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 24 : gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc. et en CAN\$ de EOS Image Inc. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$ et € / CAN\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2013 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 218 K€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 218 K€.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2013, les disponibilités détenues par la société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 24 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe. L'autorisation de découvert de 5 millions d'euros est soumise à un risque de taux d'intérêt limité, en raison de son échéance de moins d'un an.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>	50	25
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i>	16	
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
Sous Total	66	25
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
<i>Juridique, social, fiscal</i>		
<i>Autres</i>		
Sous Total		
Total	66	25

Note 26 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.6.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de comptabilisation à l'actif des frais de développement ainsi que les hypothèses retenues pour déterminer leur durée d'amortissement et leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 5 et 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- La note 3.13 « Paiements fondés sur des actions » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation de plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres attribués aux salariés et au bénéfice d'administrateurs. Nous avons examiné les hypothèses retenues permettant de déterminer la juste valeur des instruments attribués ainsi que les modalités de comptabilisation et nous sommes assurés que les notes 11.3, 16 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Fabien BROVEDANI

EOS IMAGING, S.A.

10 rue Mercoeur – 75011 Paris

Rcs Paris 349 694 893

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

BILAN - ACTIF

(en euros)

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 362 370	1 140 710	221 660	195 961
Immobilisations corporelles	2 347 729	1 236 164	1 111 565	531 406
Immobilisations financières	12 512 845	7 202 035	5 310 810	284 209
ACTIF IMMOBILISE	16 222 944	9 578 908	6 644 036	1 011 576
Stocks et encours	3 203 632	-	3 203 632	1 011 100
Avances et acomptes versés sur commandes	13 497	-	13 497	304 742
Créances clients et comptes rattachés	6 389 933	67 500	6 322 433	2 516 684
Autres créances	12 733 914	8 771 322	3 962 592	1 989 380
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	366 390
Disponibilités	20 394 590	-	20 394 590	25 927 446
Charges constatées d'avance	343 800	-	343 800	195 728
ACTIF CIRCULANT	43 079 366	8 838 822	34 240 544	32 311 469
Ecarts de conversion Actif	336 922	-	336 922	35 502
TOTAL ACTIF	59 639 232	18 417 730	41 221 502	33 358 547

BILAN - PASSIF

(en euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Capital	180 059	174 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	62 014 959	58 512 589
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	- 31 488 486	- 23 185 714
Résultat de l'exercice	- 5 385 629	- 8 302 772
CAPITAUX PROPRES	25 341 460	27 218 684
Avances conditionnées	822 311	679 383
Provisions pour risques	505 873	370 105
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	505 873	370 105
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000 000	
Emprunts et dettes financières diverses	6 532 647	25 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 483	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 815 369	2 200 695
Dettes fiscales et sociales	1 773 284	1 412 486
Autres dettes	1 001 351	772 256
Produits constatés d'avance	276 027	204 727
DETTES	14 414 160	4 615 815
Ecarts de conversion Passif	137 698	474 559
TOTAL PASSIF	41 221 502	33 358 547

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-13 <i>12 mois</i>	31-déc.-12 <i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	12 321 879	7 672 904
Production vendue (services)	1 028 545	638 962
Montant net du chiffre d'affaires	13 350 424	8 311 867
Production stockée		
Production immobilisée	279 097	
Subventions d'exploitation	751 527	94 117
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	333 740	194 442
Autres produits	684 072	944 125
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 398 860	9 544 550
Achats et variations de stocks de marchandises		
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	7 751 985	4 862 440
Autres achats et charges externes	4 819 064	3 475 200
Impôts, taxes et versements assimilés	181 179	106 257
Salaires et traitements	3 988 594	3 477 745
Charges sociales	1 996 316	2 221 843
Dotations aux amortissements et dépréciations	706 559	501 348
Autres charges	497 563	272 095
CHARGES D'EXPLOITATION	19 941 260	14 916 927
RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 542 400)	(5 372 377)
Produits financiers	3 639 682	1 126 894
Charges financières	5 565 111	4 902 151
RESULTAT FINANCIER	(1 925 429)	(3 775 258)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6 467 829)	(9 147 634)
Produits exceptionnels	97 919	62 862
Charges exceptionnelles	36 704	173 491
RESULTAT EXCEPTIONNEL	61 215	(110 629)
Impôts sur les bénéfices	(1 020 985)	(955 491)
RESULTAT NET	(5 385 629)	(8 302 772)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe et commercialise une nouvelle modalité d'imagerie médicale à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, du corps entier et en particulier du système ostéo-articulaire.

La société s'est introduite sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 février 2012.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 8 avril 2014.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoit une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, qui sera versé à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Les titres de participation de OneFit Medical sont comptabilisés pour une valeur de 5 millions d'euros, qui inclut la totalité du complément de prix. Cette valorisation a un caractère provisoire et pourra être ajustée en fonction de la réalisation des objectifs décrits dans la clause de complément de prix.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 *Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Méthodes comptables

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Matériel industriel et de laboratoire 4 ans

▪ Installations agencements	10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêté des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Depuis 2011, la société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan était remboursable en devises.

3.2.4 Stocks

Au 31 décembre 2013, les stocks sont composés de composants, d'en cours de production, et d'équipements EOS pour une valeur de 3.204 K€.

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

3.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.2.7 Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensées font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

3.2.8 Provision pour risques

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basés sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie,

plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

3.2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

3.2.10 Autres produits d'exploitations

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

3.2.11 Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche est reconnu en minoration de l'impôt sur les sociétés.

3.2.12 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

3.2.13 Transaction avec des parties liées

	Entreprises liées
Immobilisations financières	12 202 034
Clients	
Autres créances	8 771 322
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	
<i>Charges financières</i>	
Dividendes	
Intérêts	41 804
<i>Produits financiers</i>	
Dividendes	
Intérêts	

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

	31-déc.-12	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-13
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 250 845	111 525		1 362 370
	1 250 845	111 525		1 362 370
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	464 079	170 537		634 616
Matériel et outillage industriel	687 433	572 224		1 259 658
Matériel et mobilier de bureau et informatique	351 740	57 954		409 694
Immobilisations corporelles en cours	23 584	20 178		43 762
	1 526 836	820 893		2 347 729
TOTAL Brut	2 777 682	932 418		3 710 099

L'évolution des amortissements et la valeur nette des immobilisations qui en résulte s'analysent comme suit :

Dépréciations	31 décembre 2012	Dotations	Diminutions	31 décembre 2013
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 054 885	85 825		1 140 710
	1 054 885	85 825	-	1 140 710
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	244 907	47 903		292 810
Matériel et outillage industriel	461 646	147 487		609 133
Matériel et mobilier de bureau et informatique	288 876	45 344		334 220
Autres immobilisations corporelles	995 430	240 734	-	1 236 164
Total dépréciations	2 050 315	326 559	-	2 376 874

Valuer nette	31 décembre 2012	Dotations	Diminutions	31 décembre 2013
Immobilisations incorporelles	195 961	25 700	-	221 660
Immobilisations corporelles	531 406	580 159	-	1 111 565
Total dépréciations	727 367	605 859	-	1 333 226

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2013
Titres de participation	25 072	5 000 000		5 025 072
Créances rattachées à des participations	7 644 808	-	- 467 846	7 176 962
Actions propres	226 195	313 050	- 304 666	234 579
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	58 013	18 217		76 231
Autres créances immobilisées	-	-		-
Total valeurs brutes	7 954 089	5 331 267	- 772 512	12 512 845

Dépréciations	31/12/2012	Dotations	Diminutions	31/12/2013
Titres de participation	25 072	-		25 072
Créances rattachées à des participations	7 644 808	- 467 846		7 176 962
Autres titres immobilisés	-	-		-
Actions propres	-	-		-
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	-	-		-
Total dépréciations	7 669 881	- 467 846	-	7 202 035
Immobilisations financières nettes	284 209	5 799 114	- 772 512	5 310 810

Comme indiqué en faits caractéristiques de l'exercice, EOS Imaging a acquis le 27 novembre 2013 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoit une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, qui sera versé à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Les titres de participation de OneFit Medical sont valorisés à hauteur de 5 millions d'euros, incluant la totalité du complément de prix. Cette valorisation a un caractère provisoire et pourra être ajustée en fonction de la réalisation des objectifs précisés dans la clause de complément de prix

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 3630 Montée Saint Hubert, à Montréal, Québec, Canada.
- OneFit Medical : société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.

Au 31 décembre 2013, la société détient 38 046 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par l'acquisition de 1 430 682 titres et la cession de 1 446 492 titres au cours de l'exercice, générant une plus-value nette de 60 K€ sur la période.

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	<i>EOS Image Inc</i>		(1 345)	100%			2 087		978	(212)	
	<i>EOS Imaging Inc</i>		(10 088)	100%			13 013		3 942	(1 971)	
	<i>EOS Imaging GmbH</i>	25	(226)	100%	25		849		910	(79)	
	<i>OneFit</i>	116	(315)	100%	5 000	5 000			482 *	(190)	

(*) : dont 198K€ comptabilisés dans les comptes consolidés 2013 d'EOS iamging.

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	7 669 881		467 846	7 202 035
Stocks				
Créances clients	67 500			67 500
Autres créances	5 760 563	3 010 759		8 771 322
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL	13 497 944	3 010 759	467 846	16 040 857

dont exploitation

dont financier

3 010 759

467 846

Les titres et créances rattachées aux participations ont été dépréciés en totalité à l'exception des titres de OneFit Medical valorisés au 31 décembre 2013 à hauteur de 5 millions d'euros.

NOTE 4 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	7 176 962		7 176 962
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	76 231		76 231
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 389 933	6 389 933	
	Personnel et comptes rattachés	141	141	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 450	14 450	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	2 012 427	2 012 427	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	549 041	549 041	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Etat - Divers			
	Groupe et associés	8 771 322		8 771 322
Débiteurs divers	1 386 534	1 386 534		
Charges constatées d'avance		343 800	343 800	
TOTAL		26 720 840	10 696 325	16 024 515

NOTE 5 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients		
Factures à établir	142 632	53 170
Créances fiscales et sociales		
Etat - Produits à recevoir	2 012 427	955 491
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire	1 036 350	624 558
Fournisseurs - avoirs à recevoir	240 923	177 547
Subventions à recevoir	465 189	449 960
TOTAL	3 897 521	2 260 726

NOTE 6 : DISPONIBILITES

Les disponibilités sont essentiellement composées d'un compte à terme d'un montant de 18 millions d'euros, d'intérêts à recevoir sur ce compte à terme pour un montant de 1 036K€ et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 218K€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Achats de matières et marchandises	99 298	6 837
Charges externes	244 502	147 890
TOTAL	343 800	154 727

NOTE 8 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000 000		1 000 000	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	6 500 000	5 000 000	1 500 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 815 364	3 815 364		
Personnel et comptes rattachés	727 044	727 044		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	699 140	699 140		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	210 345	210 345		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	136 755	136 755		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	25 652	25 652		
Autres dettes	1 001 351	1 001 351		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	276 027	276 027		
TOTAL	14 391 678	11 891 678	2 500 000	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	6 500 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-			

Les emprunts et dettes financières divers incluent :

- Un prêt à taux zéro de 1,5 million d'euros accordé par la BPI au titre de l'aide au développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS;
- Une ligne de crédit de 5 millions d'euros;

Ces deux emprunts ont été contractés en totalité sur l'exercice. Aucun remboursement d'emprunt n'a été comptabilisé sur l'exercice.

NOTE 9 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	7 000	
Emprunts et dettes financières divers		
Intérêts courus		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	1 728 132	1 001 461
Autres charges à payer	60 000	58 750
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés et primes à payer	727 044	778 504
Charges sociales à payer	343 665	463 161
Impôts et taxes à payer	126 103	99 843
Autres dettes		
Clients - avoirs à établir		
Autres charges à payer		
TOTAL	2 991 944	2 401 719

NOTE 10 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2013	31/12/2012
Vente de maintenance	276 027	204 727
TOTAL	276 027	204 727

NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES▪ **Evolution des capitaux propres**

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/12	174 024	58 512 589	20 557	(23 185 714)	(8 302 772)	27 218 684
Affectation du résultat de l'exercice 2012				(8 302 772)	8 302 772	
Augmentation de capital 27/11/2013	6 034	3 493 970				3 500 004
Emission de BSA le 15/03/2013		8 400				8 400
Résultat de l'exercice 2012					(5 385 629)	(5 385 629)
Capitaux propres au 31/12/13	180 059	62 014 959	20 557	(31 488 486)	(5 385 629)	25 341 460

▪ **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2013, le capital social s'établit à 180.059 euros. Il est divisé en 18 005 878 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

▪ **Options**

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du même jour a octroyé 360.000 actions gratuites à un membre de la direction.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 21 septembre 2012 a accordé 376 916 stock-options aux salariés du groupe.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 31 décembre 2012 a émis 270.000 bons de souscription autonomes au profit d'administrateurs; ces BSA donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,24 euros. Au 31 décembre 2013, 40 000 BSA ont été souscrits, la date limite de souscription étant le 30 juin 2013.

Au 31 décembre 2013, la société a émis les options suivantes :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2013
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	478 889
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	326 125
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	48 375
Actions gratuites	15/02/2012		360 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	306 316
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
			1 605 430

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Diminutions : reprises non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour garantie	348 750	302 500	147 500		503 750
Provisions pour perte de change	21 355		19 232		2 123
TOTAL	370 105	302 500	166 732		505 873
	<i>dont exploitation</i>	<i>302 500</i>	<i>147 500</i>		
	<i>dont financier</i>		<i>19 232</i>		

NOTE 13 : AVANCES CONDITIONNEES

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, la société bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2013, les versements réalisés s'élèvent à 822 K€.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 M€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 M€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée.

NOTE 14 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2013			2012
	France	Export	Total	
Production vendue de biens	4 666 990	7 654 889	12 321 879	7 672 904
Prestations de services	672 321	356 224	1 028 545	638 962
TOTAL	5 339 311	8 011 113	13 350 424	8 311 866

NOTE 15 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 2.946 K€ en 2013 contre 2.141 K€ en 2012. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

NOTE 16 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS – TRANSFERTS DE CHARGES

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	13 497 944	5 491 747	2 948 834	16 040 857
Provisions pour risques et charges	370 105	380 000	166 732	583 373
Sous-Total	13 868 049	5 871 747	3 115 566	16 624 230
Amortissements	2 050 315	326 559		2 376 874
TOTAL		6 198 306	3 115 566	

dont exploitation

706 559

147 500

dont financier

5 491 747

2 968 066

NOTE 17 : RESULTAT FINANCIER

	2013	2012
Produits financiers		
Revenus des créances rattachées à des participations	41 804	35 407
Autres intérêts et produits assimilés	595 596	681 874
Résultat de change	34 215	7 622
Reprise provision	2 968 066	401 991
<i>Sous-total</i>	<i>3 639 682</i>	<i>1 126 894</i>
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	17 355	11 357
Résultat de change	56 009	16 754
Provision pour dépréciation et provisions	5 491 747	4 874 040
<i>Sous-total</i>	<i>5 565 111</i>	<i>4 902 152</i>
TOTAL	(1 925 429)	(3 775 258)

NOTE 18 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2013	2012
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	97 919	62 862
<i>Sous-total</i>	<i>97 919</i>	<i>62 862</i>
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	35 734	173 158
Divers	970	333
<i>Sous-total</i>	<i>36 704</i>	<i>173 491</i>
TOTAL	61 215	(110 629)

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

5. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 19 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

Au 31 décembre 2013, le montant total des déficits reportables s'élève à 37 906 milliers d'euros et comprend 4 547 milliers d'euros de déficit fiscal de la période.

NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	2013	2012
Cadres	51	42
Non cadres	7	5
TOTAL	58	47

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ **Indemnités de fin de carrière**

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses de détermination des indemnités de fin de carrière (IFC) ont donc été déterminées comme suit :

	Hypothèses 2012	Hypothèses 2013
Modalités de départ à la retraite	- Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans.	- Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans.
Application d'un taux de charges sociales	52 %	48 %
Taux d'actualisation	2,80%	3,40%
Tables de mortalité	Tables INSEE 2007-2009	Tables INSEE 2007-2009
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 25%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante	Taux moyen de 12%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante

Au 31 décembre 2013 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 180 K€.

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2013 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	577 359	212 864	319 136	45 359
TOTAL	577 359	212 864	319 136	45 359

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 270 K€.

▪ ***Droit individuel à la formation***

Au 31 décembre 2013, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F par les salariés de la société s'élève à 3 256 heures.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 22 : *RISQUE DE MARCHE*

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc. et en CAN\$ de EOS Image Inc. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$ et € / CAN\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2013, les disponibilités détenues par la société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 24 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe. L'autorisation de découvert de 5 millions d'euros est soumise à un risque de taux d'intérêt limité, en raison de son échéance de moins d'un an.

NOTE 23 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2013 aux organes de direction de la société est de 370 milliers d'euros.

Monsieur Hervé Legrand a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 8 juillet 2013. Par conséquent, les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessous concernent les rémunérations versées du 1^{er} janvier au 8 juillet 2013.

		2012	2013
Marie Meynadier	Rémunération fixe versée	161 535 €	166 381 €
	Avantage en nature	13 680 €	13 020 €
	Rémunération variable versée	91 291 €	73 710 €
	Total rémunération versée	266 506 €	253 111 €
	Nbre d'AGA attribuées	360 000	
	Juste valeur des AGA attribuées	1 854 000 €	- €
Hervé Legrand	Rémunération fixe versée	172 550 €	64 563 €
	Avantage en nature		4 517 €
	Rémunération variable versée	14 360 €	47 461 €
	Total rémunération versée	186 910 €	116 541 €
	Nbre de SO attribuées	37 648	
	Juste valeur des SO attribuées	60 613 €	- €

NOTE 24 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2013 est de 91 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2013	
		Deloitte	Fi Solutions
Audit	<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>	50	25
	- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
	<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i>	16	
	- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
Sous Total		66	25
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
	<i>Juridique, social, fiscal</i>		
	<i>Autres</i>		
Sous Total			
Total		66	25

NOTE 25 : EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

Fi.Solutions
8, rue Bayen
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur
75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans la note 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Fabien BROVEDANI

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

A. dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Elaboration d'un plan d'action interne et externe entre votre société et M. Philippe Whitehead

Personne concernée

M. Philippe Whitehead, administrateur de votre société.

Nature et objet

Fixation de la rémunération de M. Whitehead relative au développement commercial et de recherche de partenaires en vue du développement de vos activités.

Modalités

Cette convention a été conclue pour une durée de dix-huit mois moyennant une rémunération fixée à 60 000 euros. Elle a pris effet le 1^{er} juillet 2012. Elle peut se terminer à tout moment sous réserve d'en informer l'une ou l'autre des parties par écrit.

Au titre de ce contrat, votre société a enregistré une charge de 40 000 euros correspondant aux deux-tiers du montant fixé, le premier tiers ayant été comptabilisé en charge de l'exercice 2012.

2. Avec la société EOS Imaging Inc., filiale à 100% de votre société

2.1 Fixation du prix de transfert

Nature et objet

Fixation du prix de transfert relatif à la vente, distribution et maintenance d'équipements, marketing et ventes des équipements produits par votre société à sa filiale.

Modalités

Cette convention fixe le prix de cession interne à votre filiale au prix de revente final, minoré de 25%.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 2 691 565 euros.

2.2. Prestations de services et d'assistance

Nature et objet

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer des prestations de direction générale et financière, d'assistance dans le domaine administratif, ressources humaines, comptabilité et contrôle de gestion.

Modalités

Ces prestations sont rémunérées sur la base d'une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30% représentant les charges non refacturables, et après prise en compte d'une marge de 5%.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 447 402 euros.

2.3. Gestion de trésorerie

Nature et objet

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Modalités

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois plus 0,5%. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de 33 727 euros.

3. Avec la société EOS Image Inc., filiale à 100% de votre société

3.1 Fixation du prix de transfert

Nature et objet

Fixation du prix de transfert relatif à la vente, distribution et maintenance d'équipements, marketing et vente des équipements produits par votre société à sa filiale.

Modalités

Cette convention fixe le prix de cession interne à votre filiale au prix de revente final, minoré de 15%.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 742 186 euros.

3.2 Prestations de services et d'assistance

Nature et objet

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer des prestations de direction générale et financière, d'assistance dans le domaine administratif, ressources humaines, comptabilité et contrôle de gestion.

Modalités

Ces prestations sont rémunérées sur la base d'une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30% représentant les charges non refacturables, et après prise en compte d'une marge de 5%.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 111 450 euros.

3.3. Gestion de trésorerie

Nature et objet

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Modalités

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois plus 0,5%. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de 7 124 euros.

4. Avec la société EOS Imaging GmbH, filiale à 100% de votre société

4.1 Fixation du prix de transfert

Nature et objet

Fixation du prix de transfert relatif à la vente, distribution et maintenance d'équipements, marketing et vente, des équipements produits par votre société à sa filiale.

Modalités

Cette convention fixe le prix de cession interne à votre filiale au prix de revente ou de location final, minoré de 15%.

Cette convention a été conclue le 3 janvier 2012 pour une durée indéterminée. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 773 500 euros.

4.2. Prestations de services et d'assistance

Nature et objet

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer des prestations de direction générale et financière, d'assistance dans le domaine administratif, ressources humaines, comptabilité et contrôle de gestion.

Modalités

Ces prestations sont rémunérées sur la base d'une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30% représentant les charges non refacturables, et après prise en compte d'une marge de 5%.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Cette convention a été conclue le 3 janvier 2012 pour une durée indéterminée. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de 103 690 euros.

4.3. Gestion de trésorerie

Nature et objet

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Modalités

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois plus 0,5%. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée le 3 janvier 2012 et mise à jour le 3 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de 953 euros.

B. sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale d'exercices antérieurs qui se seraient poursuivis sans exécution au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Fabien BROVEDANI

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés (exercice 2012)**

EOS Imaging

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions et
engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'aide à l'élaboration d'un plan d'action interne et externe entre votre société et

M. Philippe Whithead

Personne concernée

M. Philippe Whithead, administrateur de votre société.

Nature et objet

Fixation de la rémunération de M. Whithead relative au développement commercial et de recherche de partenaires en vue du développement de nos activités.

Modalités

Cette convention a été conclue pour une durée de dix-huit mois moyennant une rémunération fixée à

€ 60.000. Elle a pris effet le 1^{er} juillet 2012. Elle peut se terminer à tout moment sous réserve d'informer l'une ou l'autre des parties par écrit.

Au titre de ce contrat, votre société a enregistré une charge de € 20.000 correspondant aux 6/18^{ème} du montant fixé.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Avec la société EOS Imaging Inc., filiale à 100 % de votre société

a) Nature et objet

Fixation du prix de transfert 2012 relatif à la vente, distribution et maintenance d'équipements, marketing et vente, des équipements produits par votre société

à sa filiale.

Modalités

La présente convention fixe le prix de cession interne au prix de revente finale minoré de 25 %.

Cette convention a été conclue le 3 janvier 2012 pour une durée indéterminée. Elle a pris effet le

1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 2.888.288.

b) Nature et objet

Convention de prestations de services et d'assistance.

Modalités

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer l'assistance et les services de direction générale, administrative et financière et comptables.

La rémunération de ces prestations est fixée à une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30 % représentant les charges non refacturables, et après affectation d'une marge de 5 %.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe. Conclue pour une durée indéterminée, cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2012.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 750.543.

c) Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie.

Modalités

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à EURIBOR 3

mois plus

5 %. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a pris effet le 1^{er} janvier 2012. Elle peut être résiliée en fin d'année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de € 28.601.

2. Avec la société Eos Image Inc., filiale à 100 % de votre société

a) Nature et objet

Fixation du prix de transfert 2012 relatif à la vente des équipements produits par votre société à sa filiale.

Modalités

La présente convention fixe le prix de cession interne au prix de revente final minoré de 15 %.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 397.153.

b) Nature et objet

Convention de prestations de services et d'assistance.

Modalités

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer l'assistance et les services de direction générale, administrative et financière et comptables.

La rémunération de ces prestations est fixée à une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30 % représentant les charges non refacturables, et après affectation d'une marge de 5 %.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe. Conclue pour une durée indéterminée, cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2012.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 120.611.

c) Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie.

Modalités

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois plus 5 %. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a pris effet le 1^{er} janvier 2012. Elle peut être résiliée en fin d'année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de € 6.575.

3. Avec la société EOS Imaging, filiale à 100 % de votre société

a) Nature et objet

Fixation du prix de transfert 2012 relatif à la vente des équipements produits par votre société à sa filiale.

Modalités

La présente convention fixe le prix de cession interne au prix de revente final minoré de 15 %.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année comptable en respectant un préavis de six mois.

Elle a pour but de permettre à votre filiale de réaliser une marge nette bénéficiaire dans les délais comparables aux vôtres.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 260.869.

b) Nature et objet

Convention de prestations de services et d'assistance.

Modalités

Votre société met à la disposition de ses filiales des personnes permettant d'assurer l'assistance et les services de direction générale, administrative et financière et comptables.

La rémunération de ces prestations est fixée à une quote-part des coûts administratifs de votre structure, après un abattement de 30 % représentant les charges non refacturables, et après affectation d'une marge de 5 %.

La clé de répartition correspond à la contribution de la filiale au chiffre d'affaires consolidé du groupe. Conclue pour une durée indéterminée, cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2012.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit de € 66.750.

c) Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie.

Modalités

Votre société et ses filiales ont convenu de se consentir entre elles des avances en comptes courants rémunérés ou des prêts en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins respectifs de trésorerie.

Le remboursement peut être demandé ou effectué à tout moment sous réserve d'un préavis de huit jours.

Les avances de trésorerie sont consenties moyennant un taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois plus 5 %. Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année.

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a pris effet le 1^{er} janvier 2012. Elle peut être résiliée en fin d'année comptable en respectant un préavis de six mois.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit financier de € 232.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà

approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 23 mai 2013

Les Commissaires aux
Comptes

Lydia BOURGEOIS



ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés (exercice 2011)**

EOS Imaging

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions et engagements
réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport

sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui

s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice 2010 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

Convention d'aide à l'élaboration d'un plan d'action interne et externe entre votre société et M. Philippe Whithead, administrateur de votre société

Nature et objet

Rémunération de M. Philippe Whithead sur une période de dix-huit mois relative à l'élaboration d'un plan d'action interne et externe, visant à préparer l'évolution du capital de votre société nécessaire à sa croissance, et assister votre société dans la mise en place de ce plan.

Modalités

Facturation trimestrielles des prestations exécutées donnant rémunération sous forme d'honoraires de

€ 10.000 hors taxes par trimestre.

Cette convention étant intervenue le 13 décembre 2010, une rémunération complémentaire de € 1.870 sera allouée pour couvrir la période échue en 2010.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de € 41.870.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société EOS Image Inc. (anciennement Biospace radiologie Quebec Inc)

Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux opérations suivantes :

- refacturation de frais de prestations d'animation, de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Image Inc.
- gestion de la trésorerie disponible des deux sociétés entre elles.
- copropriété de la convention de recherche signée avec ETS Montréal et la SERAM au titre de laquelle ces deux sociétés développent ensemble une technologie de reconstruction tridimensionnelle du système ostéo-articulaire à partir de vues planes, votre société et EOS Image Inc. ayant sur cette copropriété un droit d'exploitation exclusif. Co titulaire de la licence d'exploitation, EOS Image Inc. a cédé au profit de votre société les droits qu'elle détient au titre de la licence, en sorte que votre société devienne seule licenciée à titre principal sur la technologie développée, et en contrepartie votre société a concédé à EOS Image Inc. une sous-licence du droit d'exploitation de cette technologie pour le territoire canadien.

Modalités

Durée : cette convention a été conclue pour une durée indéterminée

Prestations de service et d'assistance : refacturation aux coûts directs engagés (salaires et charges sociales inclus au prorata du temps passé) plus 5 %.

Gestion de la trésorerie : les avances de trésorerie seront consenties et acceptées moyennant un taux d'intérêt légal (EURIBOR 3 mois plus 0,5 %), payables au 31 décembre de chaque année et non capitalisables. Le remboursement de ces avances pourra être demandé à tout moment par le prêteur sous réserve du respect d'un préavis de huit jours.

Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 11.834 au titre des management fees et de € 18.555 correspondants aux intérêts sur l'exercice 2011.

2. Avec la société EOS Imaging Inc. (anciennement Biospace USA)

Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux prestations d'animation, de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Imaging Inc.:

- Les prestations de direction générale et/ou financière, d'assistance dans le domaine administratif, comptable et/ou en matière de contrôle de gestion seront facturées au coût direct (coût du personnel, salaires et charges sociales) auquel sera affectée une majoration de 5 %.
- La gestion de la trésorerie dont la rémunération des avances se fera au taux d'EURIBOR 3 mois plus 0,5 %.

Modalités

Durée : elle se renouvellera annuellement pour une durée de un an par tacite reconduction. Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 56.287 au titre des management fees et de € 76.735 correspondants aux intérêts sur l'exercice 2011.

3. Avec la société EOS Imaging GmbH (anciennement Biospace Med GmbH)

Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux prestations d'animation et de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Imaging GmbH, étant entendu que chacune de ces deux sociétés conservera la pleine et entière liberté et responsabilité de la direction, de la gestion et de l'exploitation de son entreprise.

Pour son exécution, cette convention prévoit la mise à disposition de Mme Marie Meynadier, d'une personne qui assurera les prestations de direction administrative et financière, de Mme Jessica Rivoal celles d'assistance administrative et de secrétariat et de Mme Sabrina Ferrand pour les prestations comptables.

En outre, la présente convention organise la gestion de la trésorerie disponible des deux sociétés entre elles.

Modalités

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée et a pris effet au 1er janvier 2010. Elle pourra être résiliée par l'une des parties à la fin d'une année comptable, en respectant un préavis de six mois.

En contrepartie des prestations effectuées par les personnes mentionnées ci-dessus, votre société percevra une rémunération s'élevant aux coûts directs engagés par ladite société pour l'exécution desdites prestations (coût du personnel, salaires et charges sociales inclus, affecté à la réalisation de cette mission au prorata du temps effectivement passé).

Pour l'exercice 2011, ce temps est estimé à 1% du temps total.

Gestion de trésorerie : les avances de trésorerie seront consenties et acceptées moyennant un taux d'intérêts légal (EURIBOR 3 mois plus 0,5 %). Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année et ne sont pas capitalisables.

Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 5.917 au titre des prestations refacturées et un produit de € 665 correspondants aux intérêts relatifs à la gestion de trésorerie.

4. Avec M. Stéphane Sallmard

Nature et objet

Utilisation des compétences de M. Stéphane Sallmard en qualité de conseiller dans les domaines suivants:

- participation à des réunions et échanges avec les partenaires financiers de votre société ;
- conseil auprès de l'équipe de direction et du conseil d'administration sur les opérations et la stratégie de votre société ;
- discussion et négociation avec les sociétés potentiellement partenaires de votre société ;
- préparation et suivi des réunions du conseil d'administration.

Modalités

Durée : cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et a débuté le 1er juin 2008.

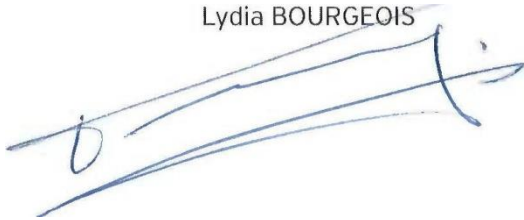
En contrepartie de la réalisation des prestations et de l'engagement de non concurrence, votre société versera à M. Sallmard € 4.000 hors taxes par mois calendaire (mois d'août exclu) correspondant à, au minimum, quatre journées de consultance par mois, et € 24.000 hors taxes pour les prestations associées aux réunions du conseil d'administration durant l'année calendaire (une dizaine par an).

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de € 66.000 hors taxes sur l'exercice.

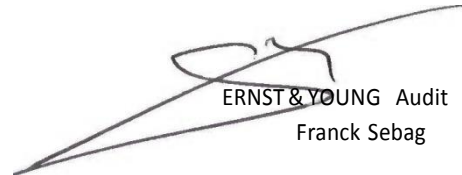
Paris et Paris-La Défense, le 6 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

Lydia BOURGEOIS



ERNST & YOUNG Audit
Franck Sebag



**Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil
d'administration et sur les procédures de contrôle interne**



Société anonyme au capital de 183.778,78 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

1. CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 2.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2013
 - 2.2. Autres mandats en cours
 - 2.3. Règlement intérieur du conseil d'administration
 - 2.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil
 - 2.5. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2013
 - 2.6. Comités spécialisés
 - 2.6.1. Comité d'audit
 - 2.6.1.1. Composition
 - 2.6.1.2. Attributions
 - 2.6.1.3. Fonctionnement
 - 2.6.1.4. Rapports
 - 2.6.1.5. Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2013
 - 2.6.2. Comité des rémunérations
 - 2.6.2.1. Composition
 - 2.6.2.2. Attributions
 - 2.6.2.3. Modalités de fonctionnement
 - 2.6.2.4. Rapports
 - 2.6.2.5. Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2013
 - 2.6.3. Comité stratégique
 - 2.6.3.1. Composition
 - 2.6.3.2. Attributions
 - 2.6.3.3. Modalités de fonctionnement
 - 2.6.3.4. Rapports
 - 2.6.3.5. Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2013
 - 2.7. Limitation des pouvoirs du directeur général
3. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2013

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.1. Rémunérations, jetons de présence, options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

4.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

4.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

4.6. Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

4.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

4.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

4.9. Tableau des conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

5.3. Description des procédures de contrôle interne

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.5. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil 8 avril 2014.

1. CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent rapport, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et expose les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société et des risques encourus par la dirigeante.

Compte tenu de la nomination de Monsieur Michael J Dormer en qualité du Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 9 novembre 2012, la Société dispose en les personnes de Philip Whitehead et Eric Beard de deux administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces deux personnes :

- n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette auto-évaluation des travaux menés en 2012 a été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil et se sont traduites par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2013

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Nationalité	Durée du mandat
Michael J Dormer 10 rue Mercœur 75011 Paris	Administrateur	Président du Conseil d'Administration	Britannique	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Nommé en qualité de président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 9 novembre 2012 pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.
Stéphane Sallmard 10, rue Mercœur 75011 Paris	Administrateur	Néant	Française	Renouvelé par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Démissionné de son mandat de président du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 9 novembre 2012 mais conversation de son mandat d'administrateur pour la durée de son mandat restant à courir.
Marie Meynadier 10, rue Mercœur 75011 Paris	Administrateur	Directrice Générale	Française	Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur

				les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides Old Change House 128 Queen Victoria Street, EC4V 4BJ, Londres (Royaume-Uni)	Administrateur	Néant	Britannique	Renouvelé par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Nationalité	Durée du mandat
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues 137, rue de l'Université, 75007 Paris	Administrateur	Néant	Française	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski 47, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	Administrateur	Néant	Française	Renouvelé par l'assemblée générale du 16 janvier 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
Philip Whitehead Hants RG25, 2RE Dairy Cottage	Administrateur	Néant	Britannique	Nommé par l'assemblée générale du 6 décembre 2010 pour une durée de 3 années.

Upton Grey (Royaume-Uni)				Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 16 janvier 2012 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
Eric Beard Drève du Caporal 9 1180 Bruxelles	Administrateur	Néant	Britannique	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Nommé en qualité de président du comité d'audit par le conseil d'administration du 30 août 2012 pour la durée restant à courir de son mandat.

Le conseil d'administration s'efforce de respecter l'équilibre de représentation des hommes et des femmes. Ces dernières occupent 25% des postes d'administrateurs au 31 décembre 2013.

2.2. Autres mandats en cours

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Michael J Dormer	Président du conseil d'administration et Directeur Général	Neoss Ltd
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur Administrateur	Crescent Diagnostics Ltd Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Dirigeant	EOS imaging Inc

	Dirigeant Dirigeant Président Administrateur	EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS Stentys SA
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Supersonic Imagine SA Dysis Medical Limited Reverse Medical Corporation Advanced Cardiac Therapeutics Inc Cellnovo Limited Quanta Fluid Solutions Limited 20/10 Perfect Vision AG Endoscopic Technologies Inc
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Censeur Gérante	Cytheris Tx Cell Bio-Thema Consulting
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Membre du conseil de surveillance Administrateur	Poxel Genticel Implanet
Raphaël Wisniewski	Administrateur Administrateur	Cellnovo Limited Regado Biosciences
Philip Whitehead	Administrateur	Time Spent Property Developments Ltd

	Administrateur	Danaher UK Industries Ltd
	Vice-Président	Tektronix UK Holdings Ltd
	Vice-Président	Tektronix UK Ltd
	Administrateur	Hoddington Inns Ltd
	Administrateur	Lauchchange Holding Company
	Administrateur	Lauchchange Operations Limited
Eric Beard	Président	Cellnovo Limited

2.3. Règlement intérieur du conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

2.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 10 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

Conformément aux dispositions de la recommandation 15 du Code MiddleNext, le Conseil a fait le point en début d'année 2013 sur les modalités de son fonctionnement et procédé à l'évaluation de la qualité des informations qui lui ont été communiquées, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

2.5. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 8 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 91%.

2.6. Comités spécialisés

2.6.1. Comité d'audit

2.6.1.1. Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration du 30 août 2012.

A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Messieurs Eric Beard, Raphaël Wisniewski, ainsi que Madame Marie-Laure Garrigues.

Monsieur Eric Beard préside ce comité.

2.6.1.2. Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

2.6.1.3. Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

2.6.1.4. Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

2.6.1.5. Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le comité d'audit de la Société s'est réuni 2 fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2012 et les comptes semestriels 2013.

2.6.2. Comité des rémunérations

2.6.2.1. Composition

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Michael J Dormer, président du conseil d'administration ;
- Stéphane Sallmard, administrateur ;

- Edmond de Rothschild Investment Partners représenté par Raphaël Wisniewski, administrateur, et
- CDC Entreprises, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

Monsieur Stéphane Sallmard préside ce comité.

2.6.2.2. Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration,
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration,
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

2.6.2.3. Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix

délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

2.6.2.4. Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

2.6.2.5. Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2013

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2013 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction.

2.6.3. Comité stratégique

2.6.3.1. Composition

Le comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité stratégique sont :

- Michael J Dormer, président du conseil d'administration ;
 - Marie Meynadier, administrateur et Directrice Générale ;
 - Edmond de Rothschild Investment Partners représenté par Raphaël Wisniewski, administrateur ;
 - NBGI, représenté par Aris Constantinides, administrateur ;
 - Eric Beard, administrateur ;
- et
- Philip Whitehead, administrateur.

Monsieur Michael J Dormer préside ce comité.

2.6.3.2. Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- d'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- de faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission.
- de manière générale, le comité des stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

2.6.3.3. Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

2.6.3.4. Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

2.6.3.5. Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2013

Le comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2013 afin notamment d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et de valider le projet d'acquisition de la société OneFit Medical.

2.7. Limitation des pouvoirs du directeur général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et

portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration est présidé par Monsieur Michael J Dormer. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

3. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2013

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la société au 31 décembre 2013 est la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ***
Medivea	333.768	1,85%
Polissage Garnier	83.457	0,46%
Claude Hennion	172.890	0,96%
Yves Charpak	72.278	0,40%
Serge Charpak	38.886	0,22%
Dominique Charpak	38.886	0,22%
Keyzan Mazda	28.204	0,16%
Catherine Mazda	14.102	0,08%
Jacques Lewiner	11.781	0,06%
Colette de Botton-Lewiner	11.169	0,06%
Fimalac	121.312	0,67%
Stéphane Sallmard	1	0,000.005%
Fondateurs (absence d'action de concert)	926.734*	5,16%
COFA Invest	302.117	1,68 %
EDRIP	2.478.761	13,8 %
UFG Siparex	906.055	5,04 %
NBGI	1.358.143	7,56 %
FCID	1.395.697	7,77 %
Fonds d'investissements (absence d'action de concert)	6.440.773	35,8%
Flottant	10.513.070*	58,5%
Marie Meynadier (directeur général)	86.955	0,48%
Management & employés	86.955	0,48%
Actions propres	38.046**	0,00%
Total	18.005.578	100,00%

* la répartition entre les fondateurs et le flottant a été corrigée par rapport à celle présentée dans le rapport du Président sur le Contrôle interne publié le 30 avril 2014.

** Les actions propres sont privées de droit de vote.

*** Il n'a pas été instauré de droit de vote double

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.1. Rémunérations, jetons de présence, options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	237.634 €	298.925 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	1.854.000 €
Total	237.634 €	2.152.925 €
Hervé Legrand – directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	71.371 €	221.611 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	60.613 €
Total	71.371 €	282 225 €
Michael J Dormer		
Jetons de présence dus au titre de l'exercice en cours	65.000 €	9.791 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Total	65.000€	9.791 €

4.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	<u>Exercice 2013</u>		<u>Exercice 2012</u>	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Marie- Meynadier – directrice générale				
Rémunération fixe*	166.381 €	166.381 €	161.535 €	161.535 €
Rémunération variable*	58.233 €	73.710 €	73.710 €	41.291 €
Rémunération exceptionnelle*			50.000 €	50.000 €
Jetons de présence				
Avantages en nature*	13.020 €	13.020 €	13.680 €	13.680 €
TOTAL	237.634 €	253.111 €	298.925 €	266.506€
	<u>Exercice 2013</u>		<u>Exercice 2012</u>	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
<u>Hervé Legrand – directeur général délégué</u>				
Rémunération fixe *	64.563 €	64.563 €	172.550	172.550
Rémunération variable*	2.290 €	47.461 €	49.062€	14.360€
Rémunération exceptionnelle*				
Jetons de présence				
Avantages en nature*	4.518 €	4.517 €		
TOTAL	71.371 €	116.541 €	221.611 €	186.910 €
Michael J Dormer – président du conseil d’administration				
Rémunération fixe*	-	-	-	-
Rémunération variable*	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle*	-	-	-	-
Jetons de présence	65.000 €	58.541 €	9.791 €	-

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Avantages en nature*	-	-	-	-
TOTAL	65.000 €	58.541 €	9.791 €	-

* sur une base brute avant impôts

(1) Au titre de l'exercice

(2) Au cours de l'exercice

L'avantage en nature consenti à Marie Meynadier correspond à l'attribution d'une voiture de fonction. Celui consenti à Hervé Legrand correspond à une allocation logement.

Le versement de la part variable des rémunérations est subordonné à l'atteinte des objectifs définis en conseil d'administration. Leur montant est déterminé par le comité des rémunérations.

4.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

<u>Mandataires sociaux non dirigeants</u>	<u>Rémunérations</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2013</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2012</u>
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
UFG - Siparex représentée par Marlène Rey	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant

Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Philip Whitehead	Jetons de présence	25.000 €	27.500€
	Autres rémunérations	30.000 €	20.000 €
Eric Beard	Jetons de présence	30.000 €	15.000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stephane Sallmard	Jetons de présence	20.000 €	51.459€
	Autres rémunérations	Néant	Néant

4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

Options de souscription d'actions attribuées par la Société à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013					
Nom	N° et date du plan	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Date d'expiration
Hervé Legrand	ESOP 2012 CA du 21 septembre 2012	60.613 €	37.648	4,07€	20 septembre 2021
Total		60.613 €	37.648	-	-

4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

Options de souscription d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013			
Nom	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice

Marie Meynadier	-	Néant	-
Hervé Legrand	-	Néant	-
Michael J Dormer	-	Néant	-
Total	-	Néant	-

4.6. Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 Ans

4.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

Néant

4.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Information sur les options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012

Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :			
<i>Marie Meynadier</i>	<i>184.988</i>	<i>129.000</i>	-
<i>Hervé Legrand</i>	<i>92.494</i>	<i>33.000</i>	<i>37.648</i>
<i>Michael J Dormer</i>	-	-	-
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice à la date d'enregistrement du document de base	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2013	277.482	162.000	37.648

(1) Les modalités d'exercice des stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1^{er} anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(1) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

4.9. Tableau des conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale	X			X	X			X
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : 16 juin 1998							
<i>Date fin mandat :</i>	Dernier renouvellement : 13 juin 2013							
	A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015							
Hervé Legrand – directeur général délégué	X			X		X	X	
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : 7 juillet 2009							
<i>Date fin mandat :</i>	1 ^{er} juillet 2013							
Michael J Dormer – président du conseil d'administration		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : 9 novembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014							

Mme Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2013, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 10.959 euros.

Mme Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation Mme Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

Monsieur Hervé Legrand est soumis à une clause de non concurrence aux termes de son contrat de travail en date du 20 avril 2009 rémunérée pendant 12 mois à compter de la cession de ses fonctions salariées par une indemnité mensuelle brute égale à (i) à 50% de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont il a bénéficié au cours de ses douze derniers mois de présence au sein de la Société, ou (ii), en cas de licenciement non provoqué par une faute grave, de 60% de la même assiette.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

5.3. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, services, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- Comité de direction : 2 fois par mois il réunit les 7 directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la société vis à vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité de la société, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- ERP traitant la gestion de la production.

Composante 3 : processus de gestion des risques

La Société est soumise à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité de la société. La Société doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé de la société a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Correctives Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2012, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audits ponctuels sur les contrôles d'entrées de composants provenant de sous-traitants ;
- Audit sur les ressources humaines (adéquation entre les fiches de postes, les procédures internes et les matrices de responsabilités) ;
- Audits des sous-traitants (qualité technique de la prestation) ;
- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV.

Au-delà des activités d'audit interne, la Société suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de trois personnes dont un directeur administratif et financier. La comptabilité générale de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à un cabinet d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des stock-options sont confiés à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la société française et ses quatre filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes sociaux Groupe

Un expert-comptable assure la paie et la revue fiscale annuelle.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés

5.5. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

La Société attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements décrits ci-dessus engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration en sont la meilleure illustration.

A la fin de l'année 2013, la Société maintient l'objectif de poursuivre l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition de la société aux risques opérationnels majeurs.

Michael J Dormer

Président du Conseil d'Administration

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société EOS Imaging et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions

Deloitte & Associés

Jean-Marc PETIT

Fabien BROVEDANI

RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Contexte du reporting RSE

EOS imaging a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité. L'objectif du Groupe est de favoriser un développement responsable qui tient compte de ses besoins actuels et des enjeux de développement durable.

Au-delà du volet économique, ce développement s'articule autour de trois volets : social, sociétal et environnemental. Le présent chapitre présente un état des lieux de l'activité d'EOS imaging au regard de ces trois volets dans une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Cet état des lieux s'inscrit dans un contexte réglementaire : en tant que société cotée, EOS imaging est soumis aux obligations de publication d'informations extra-financières dans son rapport de gestion conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II ».

Dans ce contexte, EOS imaging a mis en place pour la deuxième année consécutive, un processus de reporting permettant la collecte et la consolidation au niveau Groupe des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le présent chapitre.

Choix des informations publiées

EOS imaging a sélectionné les informations extra-financières publiées en cohérence avec son activité. Le Groupe conçoit et commercialise des équipements d'imagerie médicale permettant de réaliser des radiographies du corps entier d'un patient en position debout et une reconstitution 3D du squelette. L'intégration des équipements est sous-traitée, seuls les détecteurs (2 par équipement) sont produits par EOS imaging. Le Groupe mène donc principalement des activités de recherche et développement, de vente et de maintenance.

Partant de ce constat, les thématiques environnementales réglementaires suivantes sont jugées non applicables ou non pertinentes et ne sont donc pas abordés dans ce chapitre :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols
- Adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Périmètre des informations présentées

Les informations publiées couvrent autant que possible l'ensemble des effectifs et des activités du Groupe sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cependant, certaines informations sont présentées sur un périmètre restreint à la France et excluent l'entité Onefit acquise en octobre 2013 en l'absence de reporting consolidé des informations à ce jour, ce reporting étant prévu pour l'exercice à venir.

Concernant les informations sociales :

- L'effectif total, la répartition de l'effectif par genre, nationalité et zone géographique, les embauches, les départs et les accidents du travail et de trajet couvrent le Groupe ;
- L'organisation du temps de travail, la formation, l'égalité de traitement et les conditions de travail couvrent le Groupe à l'exception de Onefit ;
- La pyramide des âges, le dialogue social et l'absentéisme ne couvrent que l'effectif EOS France, et excluent donc la société Onefit et les filiales à l'étranger ;

Les informations sociétales couvrent l'ensemble du Groupe.

Concernant les informations environnementales :

- La politique générale en matière environnementale et la gestion des déchets sont abordées au niveau Groupe ;
- L'utilisation durable des ressources et en particulier les consommations d'énergie des bâtiments et de papier sont présentées sur un périmètre EOS France et excluent donc Onefit et les filiales à l'international ;
- Les émissions de gaz à effet de serre couvrent uniquement les déplacements professionnels en train et en avion des collaborateurs d'EOS France et excluent les déplacements des autres collaborateurs, tous les déplacements en voiture de location et les émissions des cinq véhicules de fonction. Les émissions liées au transport des unités EOS vendues ne sont actuellement pas suivies et ne sont donc pas publiées dans le présent rapport.

Organisation du reporting, outils et contrôle

Les informations publiées sont consolidées par la direction financière du Groupe en charge de la rédaction de l'ensemble du rapport de gestion. Pour le reporting RSE, elle s'appuie principalement sur :

- La gestionnaire Ressources Humaines pour la collecte et le contrôle des données sociales ;
- La direction Réglementation et Qualité pour certaines informations environnementales (gestion des déchets) et sociétales (relations fournisseurs et sous-traitants) ;
- La comptabilité pour les informations relatives aux consommations de ressources.

Le reporting extra-financier s'appuie sur les outils de collecte et de suivi existants. Aucun outil spécifique au reporting RSE n'a été déployé. Les données sociales font l'objet d'un reporting mensuel et d'une consolidation pluriannuelle au titre des mises à jour de l'organigramme, des publications financières et des revues de direction. Un rapprochement avec les données de paie est réalisé régulièrement. Les données sociétales et environnementales sont consolidées annuellement au titre du présent reporting.

Précisions méthodologiques

Les données publiées sont suivies, collectées et consolidées en central. Le nombre limité de contributeurs au reporting n'a pas nécessité le déploiement d'un référentiel de reporting.

Afin d'assurer la bonne compréhension des données publiées, il est précisé que des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données sociales en retenant la valeur entière supérieure. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les définitions des données quantitatives publiées sont les suivantes :

- Effectif total au 31 décembre 2013 : est comptabilisé l'ensemble des salariés présents en fin d'année, en CDI et CDD. Les salariées en congés maternité sont comptabilisées. Les alternants,

stagiaires et intérimaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le 31.12.2013 sont exclus.

- Effectif moyen : il correspond à la moyenne des effectifs de fin de mois. Sont comptabilisés tous les salariés en CDI et CDD et les salariées en congés maternité. Les alternants, stagiaires et intérimaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le dernier jour du mois sont exclus de l'effectif de fin de mois.
- Formation : est considérée comme formation, toute formation dispensée par un organisme externe. Les heures de formation sont calculées sur la base des jours de formation réalisés par tous les salariés en CDI et CDD au cours de l'année 2013, multipliés par 7 heures de formation par jour.
- Entrées et sorties : sont comptabilisées toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice, des salariés embauchés en CDI (embauches en contrat permanent) et des CDD (embauches en contrat temporaire). Une embauche en CDI suite à un CDD fait l'objet d'une sortie en CDD et d'une entrée en CDI. Les « autres motifs de départ » incluent les non-renouvellements de période d'essai et les fins de CDD.
- Pourcentage de l'effectif à temps partiel : il est égal au ratio des effectifs à temps partiel divisé par l'effectif moyen.
- Taux d'absentéisme : il est égal au nombre de jours d'absence total comptabilisés au cours de l'exercice divisé par un nombre total de jours de présence théoriques. Le nombre total de jours de présence théorique est calculé en multipliant l'effectif moyen par 218 jours (nombre de jours de travail de l'effectif cadre).
- Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre : il correspond au nombre de femmes cadres par rapport au nombre total de cadres au 31.12.2013.
- Nombre de salariés par nationalité : il correspond à l'effectif moyen par nationalité, arrondi à l'entier supérieur.
- Consommation d'électricité : sont comptabilisées les consommations des locaux du siège d'EOS imaging à Paris, sur la base des données facturées.
- Consommation de papier : la donnée est calculée en tonnes sur la base du nombre total de ramettes acheté facturé et en considérant qu'une ramette contient 500 pages de format A4 de 80g/m².
- Emissions de CO₂ : sont comptabilisées les émissions des voyages des collaborateurs EOS France dont la date de départ est en 2013, réservés par l'agence de voyage, effectués en train ou en avion.
- Achats et sous-traitance : sont considérées comme sous-traitance toutes les prestations facturées par l'assembleur des équipements vendus par EOS au cours de l'exercice ainsi que toutes les prestations de recherche et développement. Les autres dépenses réalisées auprès de sociétés extérieures sont considérées comme des achats. Les indicateurs part de sous-traitance et part des achats sont calculés en divisant les montants des dépenses par le montant total des ventes.

Vérification externe

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II », EOS imaging a nommé ses commissaires aux comptes (Deloitte) en tant qu'Organisme Tiers Indépendant selon les dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013 (publié le 14 juin 2013 et codifié dans le code de commerce aux articles A.225-1 et suivants) déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers

indépendant conduit sa mission. Le rapport émis par l'Organisme Tiers Indépendant porte sur la présence des informations publiées dans le présent chapitre du rapport de gestion 2013 au regard des exigences de la loi « Grenelle II ».

1. **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Conscient que ses collaborateurs sont les premiers acteurs de sa croissance, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines favorable à l'épanouissement de ses salariés. Le Groupe s'attache à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité des chances et à déployer une offre de formation qui permette aux collaborateurs d'approfondir et de diversifier leurs compétences.

1.1. **Emploi**

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe est de 101 salariés. Les femmes représentent 37% de l'effectif total et 50% du comité de direction. EOS imaging est une société multinationale : ses collaborateurs sont présents dans cinq pays, en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue de mener une politique de recrutement ambitieuse : en 2013, 52 nouveaux collaborateurs ont rejoint EOS imaging, dont 14 dans le cadre de l'acquisition de Onefit (Besançon). Le recours aux contrats temporaires est extrêmement limité : le Groupe privilégie les contrats à durée indéterminée qui représentent 77% des contrats d'embauches en 2013. Au cours de l'exercice 2013, EOS imaging a procédé à deux licenciements.

1.1.1. ***Effectif***

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012
Nb de personnes	77	58

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012
Effectif EMEA	64	49
<i>% de l'effectif total</i>	<i>84%</i>	<i>84%</i>

Effectif Hors EMEA	13	9
% de l'effectif total	16%	16%

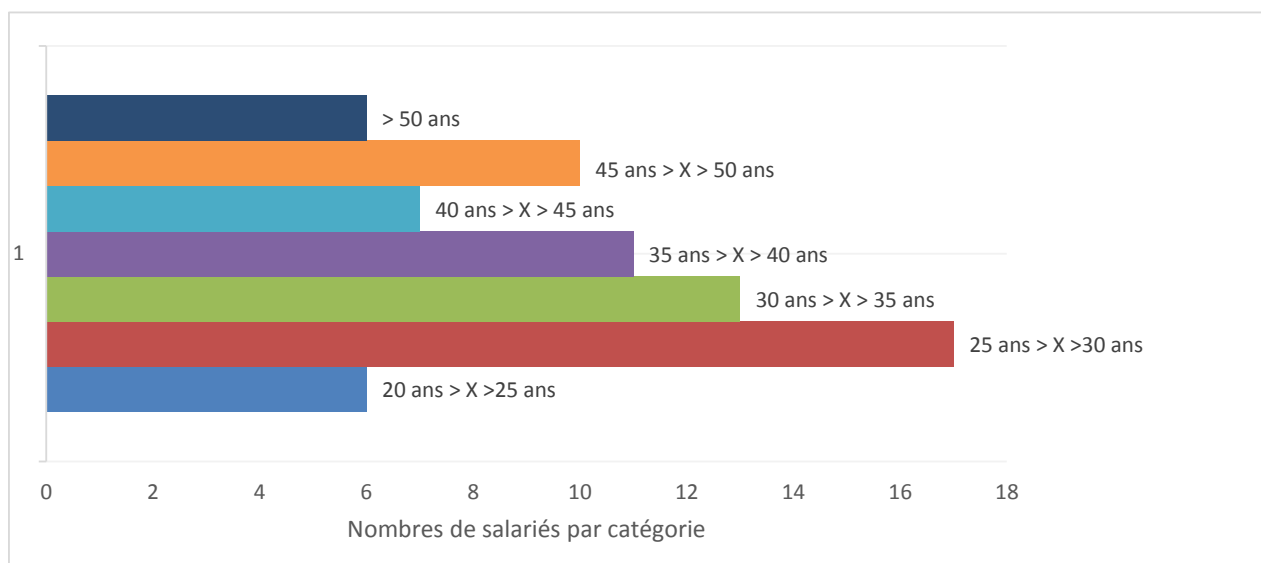
Par genre :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012
Total	77	58
Hommes	49	35
Femmes	28	22

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012
Temporaire	6	2
Permanent	71	55
Total	77	57

Par tranches d'âges :



1.1.2. Embauches et licenciements

L'effectif a été marqué en 2013 par les mouvements suivants :

Mouvements - entrées par type de contrat :

Nombre d'entrées	2013	2012
Recrutements en CDI	29	8
Recrutements en CDD	9	4
Entrée dans le périmètre de Onefit en CDI	11	
Entrée dans le périmètre de Onefit en CDD	3	
Total	52	12

Mouvements - motifs de départs :

Nombre de départs	2013	2012
Retraites/préretraites	0	1
Démissions	4	3
Licenciements	2	0
Ruptures conventionnelles	0	1
Autres	8	3
Total	14	8

1.1.3. Rémunérations et évolution

La politique de rémunération de la société repose sur des principes d'équité et de transparence et est établie en tenant compte du rôle, de l'expérience et de l'évaluation de la performance, sans distinction fondée sur le genre. Au-delà des rémunérations fixes, le Groupe attribue des rémunérations variables à une partie significative de ses équipes, et systématiquement pour les équipes de direction et le management.

Les rémunérations de l'ensemble des collaborateurs du Groupe font l'objet d'une réévaluation annuelle. La réévaluation faite en 2013 est reflétée dans les charges de personnel, présentées en note 16 des états financiers consolidés.

A la date de rédaction du présent rapport, le Groupe a attribué des stock-options à l'ensemble de ses collaborateurs en CDI.

1.2. Organisation du temps de travail

EOS imaging a mis en œuvre des initiatives en faveur de la flexibilité et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle comme par exemple :

- autoriser les horaires variables d'arrivée et de départ ;
- permettre le travail à temps partiel ;
- donner une liberté étendue dans le choix des dates de congés.

Ainsi, les temps partiels ont été accordés à toutes les personnes qui en ont fait la demande, et représentent 2,6% de l'effectif moyen.

En France, les cadres sont sous convention de forfait jours (218 jours). Les collaborateurs présents aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour sont des personnels itinérants, qui travaillent à distance et sont particulièrement autonomes dans l'organisation de leur temps de travail.

Les chiffres sur l'absentéisme sont les suivants :

Répartition par motif :

Taux d'absentéisme	2013	2012
Maladie	1,0%	1,1%
Accident de travail et de trajet		0,1%
Maternité, paternité, adoption	0,7%	2,3%
Autres absences	0,1%	0,1%
Absences non rémunérées (congés sans solde, congés parentaux)	0,8%	0,6%

Total	2,6%	4,2%
-------	------	------

1.3. Relations sociales

EOS imaging s'attache à maintenir un dialogue social constructif afin de conserver un climat social de qualité dans la société. En France, les employés sont représentés par 4 délégués du personnel élus les 11 janvier 2010 (2 représentant les non cadres) et 14 septembre 2012 (2 représentant les cadres). Les délégués du personnel se réunissent en moyenne deux fois par an : consultés par la direction, ils participent activement aux décisions importantes d'entreprise.

En 2013, deux réunions des délégués du personnel ont été organisées. Ces derniers ont été associés à des décisions importantes concernant l'organisation du travail et la couverture des frais de santé des collaborateurs.

Compte-tenu du développement du Groupe, des démarches sont en cours pour la mise en place d'un Comité d'Entreprise. EOS imaging réfléchit également à l'élargissement des dispositifs de représentation des salariés à l'ensemble du Groupe.

Aucun accord collectif n'a été signé en 2013 avec les représentants du personnel, tant sur les aspects sociaux que sur les conditions de santé et sécurité au travail.

1.4. Santé et sécurité

Garantir la sécurité et promouvoir la santé de chacun de ses salariés sont des priorités pour EOS imaging. Compte-tenu de ses activités, EOS imaging a réalisé l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés, formalisée dans son Document Unique (créé en 2008 et mis à jour en 2012). Les principaux risques identifiés sont l'irradiation et l'électrocution dans le cadre de la fabrication des détecteurs, des tests des équipements EOS et des opérations de maintenance. Les moyens de prévention déployés permettent de limiter ces risques :

- Risques d'irradiation : formations à la radioprotection des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, suivi dosimétrique du personnel exposé, postes de travail auto-protégés ;
- Risques électriques : habilitations électricité basse tension des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, restriction des postes de travail au personnel formé.

Les activités d'EOS imaging s'inscrivent dans un environnement réglementaire très encadré. Le Groupe respecte ses obligations en matière de protection de la sécurité des collaborateurs en charge de la production et de la maintenance, exposés aux risques décrits ci-dessus. EOS imaging mène une politique de prévention des risques proactive qui repose sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs dès le processus de formation initiale des nouveaux arrivants. Cette politique sera renforcée en 2014 par la mise en place d'un plan de prévention des risques.

En 2013, aucun accident du travail et aucune maladie professionnelle n'a été déclaré. Un accident de trajet a été déclaré, entraînant 8 jours d'arrêt.

1.5. Formation

Tournée vers l'innovation, EOS imaging se mobilise afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et met en place la formation nécessaire au développement de leurs compétences dans leurs fonctions actuelles ou à venir.

EOS imaging établit annuellement un plan de formation sur la base des formations métiers nécessaires à l'évolution des collaborateurs et des demandes exprimées lors des entretiens annuels. La réalisation du plan de formation fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel. L'offre de formation se décompose comme suit :

- Formations obligatoires liées à la spécificité des activités et qui constituent un élément clé de la politique de sécurité (radioprotection et habilitations électriques)
- Formations internes métiers et produits
- Formations internes sur le système de management de la qualité et les outils informatiques
- Formations externes techniques et linguistiques

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation dispensées au cours des deux derniers exercices.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie :

Nb d'heures de formation	2013	2012
Techniciens	63h	21h
Cadres	343h	49h
Total	406h	70h

1.6. Egalité de traitement

1.6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

EOS imaging s'engage pour l'égalité des genres au sein de ses équipes et souhaite que celle-ci soit visible à tous les niveaux de l'entreprise. Aussi, les femmes représentent au 31 décembre 2013 50% de l'équipe dirigeante, et 38,3% du personnel cadre. L'entreprise s'attache à ne faire aucune distinction dans le traitement de ses collaborateurs qui serait basée sur le genre.

1.6.2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2013, l'effectif d'EOS imaging ne comprenait pas de salarié en situation de handicap. Toutefois, le Groupe est soucieux de promouvoir la participation à la vie active des personnes en situation de handicap, et a notamment conclu un contrat de fournitures administratives avec un ESAT, établissement spécialisé d'aide par le travail.

1.6.3. Politique de lutte contre les discriminations

De même, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité des chances. La diversité des nationalités représentées dans l'effectif du Groupe en témoigne : 12 nationalités sont représentées.

Effectif par nationalité :

Effectif moyen du Groupe	2013	2012
France	58	7
Grande-Bretagne	1	1
Etats-Unis	11	8
Canada	2	1
Malaisie	1	0
Inde	1	0
Colombie	1	0
Algérie	1	0
Tunisie	1	1
Italie	1	1
Portugal	1	1
Tchèque	1	1
Nombre de nationalités représentées	12	8

1.6.4. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

A travers ses politiques de gestion des ressources humaines, EOS imaging respecte l'ensemble des dispositions de ces conventions sur l'ensemble thèmes concernés, à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

2. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

Compte-tenu de sa taille et de la localisation de ses implantations, EOS imaging a un impact territorial limité. Néanmoins, là où le Groupe est présent, il s'attache à maintenir les collaborateurs dans leur bassin d'emploi. Lorsqu'EOS imaging développe ses activités dans une nouvelle zone géographique, la création d'emplois locaux est privilégiée.

Le Groupe génère également des emplois indirects en ayant recours à la sous-traitance. La majorité de la production est réalisée en France, l'assemblage des équipements EOS étant pris en charge par un sous-traitant basé près d'Orléans.

2.2. Sous-traitances et fournisseurs

EOS imaging a recours à des sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre de ses activités de production. Le Groupe achète la plupart des composants des équipements EOS à des fournisseurs implantés en Europe et Amérique du Nord. L'assemblage de l'équipement EOS est confié à un sous-traitant stratégique pour le Groupe, localisé à Orléans. EOS imaging fait également appel à des fournisseurs pour les achats de matériels et prestations bureautiques et de services d'entretiens et de nettoyage. Enfin, les activités de R&D font appel à des sous-traitants français, de même qu'à des accords collaboratifs conclus avec des partenaires universitaires dont une partie significative est française.

Les achats et la sous-traitance représentent entre 47% et 48% du chiffre d'affaires et 40% à 41% des prestations externes sont réalisées en France.

A ce jour, il n'y a pas de clause spécifique aux enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats qu'EOS imaging signent avec ses prestataires. Néanmoins, EOS imaging s'assure que ses fournisseurs sont conformes aux réglementations applicables, notamment en matière d'environnement. Une démarche sera engagée en 2014 pour formaliser et étendre les exigences du Groupe envers ses fournisseurs à ces critères.

Compte-tenu de la part importante de la sous-traitance et des achats dans les opérations stratégiques du Groupe, EOS imaging a déployé une démarche d'audit de ses prestataires. Les fournisseurs majeurs sont audités une fois par an. L'objectif essentiel de ces audits est de maintenir une relation de proximité entre EOS imaging et ses fournisseurs, d'apprécier leur système qualité, de les accompagner dans les démarches engagées par le Groupe pour l'obtention de nouveaux accords réglementaires et d'analyser les non-conformités le cas échéant.

2.3. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

2.3.1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes externes d'EOS imaging, en dehors des prestataires (traités au paragraphe précédent) et des patients (abordés au paragraphe suivant), sont les clients utilisateurs de la technologie et les autorités compétentes. La gestion des relations avec ces parties prenantes est structurée grâce au système de management de la qualité certifié ISO13485 depuis 2006. A ce titre EOS imaging est audité annuellement par un organisme tiers accrédité par le COFRAC (GMED LNE).

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, le Groupe a déployé un système qualité ISO13485 qui prévoit :

- un recensement systématique des anomalies et difficultés remontées par les sites utilisateurs ; ces anomalies sont traitées dans le système qualité ;

- un suivi systématique par le service maintenance du nombre d'appels, d'intervention sur site et du taux d'uptime par site utilisateur ; taux d'uptime > 99%.

Ces indicateurs qualité font l'objet d'une revue biannuelle en revue de direction.

Par ailleurs, les équipes d'EOS imaging maintiennent une relation de proximité avec leurs clients et sont à leur disposition pour toute question ou tout problème technique.

Le Groupe s'attache à être transparent vis-à-vis des autorités compétentes dans les pays où il commercialise ses produits. La gestion des relations avec les autorités est intégrée au système de management de la qualité d'EOS imaging, et s'appuie en particulier sur les procédures suivantes :

- Procédure de veille réglementaire, premier outil de la conformité du Groupe. Au-delà des textes réglementaires, le Groupe identifie également les recommandations non réglementaires afin de s'y conformer ;
- Procédure de gestion des exigences réglementaires dans le cadre de la mise sur le marché des produits EOS ;
- Procédure de matériovigilance et de rappel produits en cas d'anomalie intégrant notamment les procédures d'information des autorités.

En France, EOS imaging est également soumis régulièrement aux contrôles des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

2.3.2. Actions de partenariats ou de mécénats

En 2013, EOS imaging a réalisé des dons pour un montant total de 3 000 € à destination de l'ISFRI (Institut pour le soutien à la formation et à la recherche en imagerie diagnostique et interventionnelle).

2.4. Loyauté des pratiques

2.4.1. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Une technologie peu irradiante

La technologie d'EOS s'inscrit dans une prise de conscience du milieu médical sur la nécessité de limiter les doses d'irradiation : le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) intégré aux standards de radioprotection établis dans les directives européennes Euratom, la recommandation « image gently » aux US et la campagne européenne EuroSafe en sont trois illustrations.

Au cours des deux dernières décennies, les niveaux d'exposition au rayonnement provenant de sources artificielles – principalement l'imagerie médicale – ont augmenté de 600%. Les enfants, et particulièrement ceux atteints de pathologies telles que la scoliose, peuvent être exposés à des niveaux de rayonnements très élevés. Ils peuvent ainsi être confrontés aux effets secondaires potentiels liés à un rayonnement médical excessif, en particulier à un risque accru de développer, plus tard dans leur vie, un cancer provoqué par les rayonnements d'origine médicale.

EOS propose une solution d'imagerie à faible dose pour le diagnostic, la planification et le suivi du traitement chez les enfants, qui expose les enfants à un rayonnement de six à neuf fois inférieur à celui de la radiographie standard, avec une qualité d'image obtenue égale ou supérieure. La nouvelle fonctionnalité Micro Dose d'EOS mise sur le marché en 2013 délivre jusqu'à sept fois moins de rayonnement que l'offre à faible dose d'EOS.

La solution Micro Dose va désormais permettre aux praticiens de disposer d'une technologie quasiment non-irradiante pour le suivi de l'évolution de pathologies pédiatriques, notamment pour celles qui nécessitent une surveillance fréquente.

EOS imaging a rejoint l'initiative EuroSafe en mars 2014, campagne européenne de prévention de l'irradiation médicale.

Matériorigilance

Toute anomalie recensée sur un site utilisateur et pouvant avoir une incidence pour le patient fait l'objet d'une procédure de correction de l'anomalie sur tous les sites utilisateurs.

2.4.2. Mesures prise pour prévenir la corruption

Le Groupe est particulièrement vigilant et exigeant en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Il exige de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires une conduite exemplaire, dont il précise les principes dans son code de conduite et ses annexes.

Ces textes précisent notamment les règles en matière de dépenses engagées par la société envers les professions médicales ou de cadeaux ou invitations au bénéfice du Groupe. Ils s'inscrivent dans un environnement réglementaire particulièrement exigeant en la matière : loi Bertrand en France, anti-Bribery Act au Royaume-Uni, Sunshine Act aux Etats Unis.

3. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1. Politique générale en matière environnementale

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

EOS imaging n'a pas de politique environnementale formalisée et n'a pas mené en 2013 d'actions de sensibilisation et de formation en la matière auprès de ses collaborateurs.

Néanmoins, EOS imaging mène une veille réglementaire active afin d'assurer la conformité de ses produits, de ses activités et des activités de ses sous-traitants aux réglementations environnementales en vigueur. En effet, les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses notamment la directive RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) (2011/65/EU). L'application de cette directive est obligatoire à partir de juin 2014, aussi, le Groupe a engagé dès 2012 une démarche visant à s'assurer auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive. De même, afin de répondre à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals), le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC (Substances of Very High Concern) mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage toutes les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Cette réglementation ne concerne les activités du Groupe que de manière très limitée. Toutefois, le Groupe a engagé une démarche pour s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants soient conformes à cette réglementation.

En 2013, EOS imaging n'a engagé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

3.2. Pollution et gestion des déchets

L'impact majeur des activités d'EOS imaging en matière de pollution et de gestion des déchets concerne la fin de vie des équipements EOS vendus par le Groupe.

A ce jour, l'âge moyen des unités installées est de 2 ans et toutes les unités vendues sont en état de fonctionnement.

En France, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques, EOS imaging est adhérent à l'éco-organisme Recylum pour la prise en charge des équipements en fin de vie. Au Royaume-Uni et en Allemagne, EOS imaging n'a pas encore identifié de sous-traitant pouvant potentiellement prendre en charge les équipements en fin de vie. Néanmoins, le risque est à ce jour limité : les premiers équipements ont été vendus en 2007 et aucun n'est en fin de vie. Par ailleurs, EOS imaging garde un suivi de tous les équipements installés, même lorsque ceux-ci sont vendus par des distributeurs. Le Groupe recherche actuellement les solutions de prise en charge des équipements hors d'usage hors France. En dehors de l'Europe, et de manière générale, une réflexion est menée par le Groupe afin de mettre en place une politique mondiale de gestion des équipements en fin de vie.

L'autre enjeu majeur en la matière concerne la gestion des composants hors d'usage et notamment les tubes à rayons X utilisés dans les équipements vendus par EOS imaging. Tous les tubes endommagés ou vides sont repris par le fournisseur d'EOS en vue de leur réutilisation. A noter que tous les tubes à rayons X utilisés dans les équipements EOS sont exclusivement fournis par EOS imaging compte-tenu de leurs spécificités. En dehors des équipements EOS en fin de vie et des composants hors d'usage, le Groupe ne génère que des déchets de bureaux.

3.3. Utilisation durable des ressources

3.3.1. Consommation d'eau

Les consommations d'eau du Groupe se limitent principalement aux consommations des locaux du siège, essentiellement pour une utilisation sanitaire. Ces consommations, incluses dans les charges de copropriété, sont considérées comme négligeables et ne sont pas communiquées dans ce rapport. De plus, compte tenu de son implantation exclusivement parisienne, le Groupe ne prélève pas d'eau dans des zones à stress hydrique.

3.3.2. Consommation d'énergie

Les consommations d'énergie du Groupe se limitent aux consommations d'électricité des locaux parisiens, aux consommations des activités logistiques et de transport des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

En 2013, la consommation d'électricité des locaux parisiens correspond à 174 336 kWh.

3.3.3. Consommation de matière première

Les consommations de matières premières par les activités d'EOS imaging sont considérées comme négligeables, les activités de production étant limitées à la fabrication des détecteurs. Seule la consommation de papier est communiquée dans le présent rapport : en 2013, le Groupe a consommé 500 ramettes de papier, soit 1,2 tonnes de papier, représentant un coût de 15 300€ si l'on intègre les consommations externes des activités marketing, non incluses dans ce tonnage.

3.4. Changement climatique

Les déplacements professionnels et la logistique sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe. A ce jour, les émissions liées au transport des équipements vendus ne sont pas suivies ; toutefois, afin de limiter l'empreinte carbone des activités logistiques du Groupe, EOS imaging a recours essentiellement au transport maritime pour l'expédition des équipements vendus en Amérique du Nord et en Asie.

Les voyages des collaborateurs représentent également une source d'émissions de gaz à effet de serre importante. En 2013, les émissions associées ont pu être calculées sur un périmètre restreint aux collaborateurs d'EOS France et à leurs déplacements professionnels en avion et en train : celles-ci s'élèvent à 216 054 kg eq CO₂ pour un total de 2,26 millions de kms parcourus en avion et 172 mille kms parcourus en train. EOS imaging engage une démarche pour être en mesure d'étendre ce périmètre aux collaborateurs d'Amérique du Nord.

COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>	50	25
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i>	16	
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
Sous Total	66	25
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
<i>Juridique, social, fiscal</i>		
<i>Autres</i>		
Sous Total		
Total	66	25

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un commissaire aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales)

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de l'un des Commissaires aux comptes de la société EOS Imaging SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁵⁰, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion intégré dans le rapport annuel (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à la note méthodologique rédigée par la société (ci-après le « Référentiel »), qui figure dans le rapport de gestion.

⁵⁰dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre janvier 2014 et avril 2014 pour une durée d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁵¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

⁵¹ Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au premier paragraphe du chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte-tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵² :

⁵² Informations quantitatives sociales :

- Effectif total au 31 décembre, effectif moyen par genre et par tranches d'âges
- Nombre d'entrées et répartition CDI/CDD
- Nombre de départs et répartition par motif (licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, retraites/préretraites et autres)
- Pourcentage de l'effectif à temps partiel
- Taux d'absentéisme total et par motif d'absence (maladie, accident de travail et de trajet, maternité/paternité/adoption, autres absences, absences non rémunérées)
- Nombre d'accidents du travail et de trajet
- Nombre de maladies professionnelles déclarées
- Nombre d'heures de formation total et répartition cadres / techniciens
- Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre
- Effectif moyen par nationalité
- Nombre de nationalités représentées

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'EOS France, que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'entité ainsi sélectionnée représente entre 50% et 100% des informations sociales et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

-
- Nombre de salariés handicapés

Informations quantitatives environnementales :

- Consommation d'électricité
- Consommation de papier
- Emissions de CO₂

Informations quantitatives sociétales :

- Part que représentent les achats et la sous-traitance par rapport au chiffre d'affaires

Informations qualitatives :

- Santé et sécurité
- Egalité de traitement
- Pollution et gestion des déchets
- Sous-traitance et fournisseurs
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité
- Loyauté des pratiques

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2014

L'un des Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fabien BROVEDANI

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2013 est de 91 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)	50	25
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes</i>		
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)	16	
Sous Total	66	25
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
<i>Juridique, social, fiscal</i>		
<i>Autres</i>		
Sous Total		
Total	66	25

Liste des communiqués de presse d'EOS Imaging des 12 derniers mois

06/05/2013	Installation du système EOS® au European Scanning Centre de Harley Street
16/05/2013	EOS imaging : une nouvelle étude met en évidence l'excellente précision des mesures du système EOS avec une très faible dose de radiation
22/05/2013	Structuration du développement commercial en Asie
24/05/2013	Assemblée générale mixte du 13 juin 2013
12/06/2013	Installation du système EOS® à l'Hôpital pour Enfants de Philadelphie, meilleur établissement pédiatrique des Etats-Unis
17/06/2013	Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013
02/07/2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité confié à la Société Bourse Gilbert Dupont
17/07/2013	EOS imaging double ses ventes au 1 ^{er} semestre 2013
25/07/2013	De nouvelles études démontrent l'intérêt de l'imagerie 3D EOS® dans l'évaluation du traitement de la scoliose par corset
28/08/2013	Résultats semestriels 2013
03/09/2013	Installation du système EOS® à l'hôpital de Dortmund, centre de référence du rachis en Allemagne
24/09/2013	Forte visibilité de l'imagerie 3D basse dose EOS® à la conférence annuelle de la Scoliosis Research Society
15/10/2013	Chiffre d'affaires 9 mois au 30 septembre 2013 : +60%
17/10/2013	EOS imaging présente en première mondiale Micro Dose à l'occasion des JFR 2013
23/10/2013	EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation au Japon
28/10/2013	EOS imaging annonce l'installation du système EOS® au sein de Baylor Scott & White Roney Bone and Joint Institute
05/11/2013	Acquisition de OneFit Medical, spécialiste de l'orthopédie personnalisée
26/11/2013	EOS reçoit le Prix Frost & Sullivan de l'innovation en imagerie médicale
27/11/2013	Acquisition de OneFit Medical, spécialiste de l'orthopédie personnalisée
02/12/2013	EOS imaging annonce la première installation du système EOS® au Japon
09/12/2013	EOS imaging annonce la première installation du système EOS dans un centre médical privé allemand

07/01/2014	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la Société de Bourse Gilbert Dupont
08/01/2014	EOS imaging annonce la nomination d'une directrice médicale
16/01/2014	Agenda Financier 2014
22/01/2014	Chiffre d'affaires 2013 en forte croissance : +61% à 15,2 M€
06/02/2014	EOS imaging annonce deux nouvelles installations d'EOS® au sein d'hôpitaux de AP-HP à Paris
13/02/2014	EOS imaging annonce une 4 ^{ème} installation de son système au sein du réseau Shriners Hospital for children® aux Etats-Unis
05/03/2014	EOS imaging soutient l'initiative d'EuroSafe lors de l'ECR 2014
10/03/2014	EOS imaging obtient le marquage CE pour hipEOS, le premier logiciel de planification 3D basé sur la stéréoradiographie EOS
01/04/2014	EOS imaging éligible au PEA-PME
08/04/2014	Résultats annuels 2013
14/04/2014	EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation à Taiwan
22/04/2014	EOS imaging annonce l'installation du système EOS® à l'hôpital Meijo au Japon
30/04/2014	Mise à disposition du rapport financier annuel 2013
12/05/2014	EOS Imaging annonce l'installation du système EOS® à l'hôpital universitaire Friedrichsheim de Francfort
19/05/2014	Installation du système d'EOS IMAGING au sein de Cincinnati Children's®

ANNEXE 8
Descriptif du programme de rachat d'actions

Merci de vous référer au paragraphe 21.1.3 du présent Document de référence

TABLE DE CONCORDANCES AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DANS LE RAPPORT DE GESTION

Rapport financier annuel

Le Rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent de référence.

Eléments requis par les articles cités ci-dessus	Document de référence
Comptes consolidés (normes IFRS)	Annexe 1.1 pages 196 à 241
Comptes annuels (normes françaises)	Annexe 2.1 pages 245 à 272
Rapport de gestion	Voir table de concordance du rapport de gestion
Attestation du Responsable du document	Chapitre 1 page 11
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Annexe 1.2 pages 242 à 244
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Annexe 2.2 pages 273 à 275
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	Annexe 6 page 353

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2013 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de Eos imaging le 8 avril 2014.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	Section 20.2.3 pages 170 à 171
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)	Sections 9.1 et 9.2 pages 113 à 115 Sections 10.1 pages 117 à 119
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 du Code de commerce)	Section 9.2 pages 113 à 116
Evolution prévisible et perspectives d'avenir	Section 12.2 page 135

(L. 232-1 et L. 233-26 du Code commerce)	
Evénements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Section 12.1 page 135 Section 20.5 page 171
Activités en matière de recherche et développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Section 6. pages 51 à 106 Section 11 pages 123 à 133
Prise de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	Section 5.2.1 page 49
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Détail dans tableau ci-après
Informations relatives aux questions du personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Chapitre 17 pages 154 à 162 et détail dans le tableau ci-après
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Chapitre 4 pages 18 à 45
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4. pages 18 à 45 Section 10.5 pages 120 et 121
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4. pages 18 à 45 Section 10.5 pages 120 et 121

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	Section 21.1.9 page 176
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 146 à 150 Chapitre 18 pages 163 à 166 Chapitre 21 pages 172 à 188
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	Section 17.3 page 159

Informations sur les délais de paiement fournisseurs (L. 441-6-1 du Code de commerce)	Section 20.2.4 page 171
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	Section 20.2.2 page 170
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)	Sections 18.1.1 et 18.1.2 pages 164 et 165
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	Section 14.1.3 page 143
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 146 à 150
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Section 14.1.1 pages 139 à 142
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	Section 21.1.3 pages 173 à 174
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	Section 20.3 page 171
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)	Annexe 2.1 aux comptes sociaux page 245

Détail des informations sociales, environnementales et sociétales requises par la loi Grenelle 2

Les informations requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce sont incluses dans le Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant en Annexe 5.1 du présent Document de référence.

1) Données sociales	Document de référence
----------------------------	------------------------------

a) Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zones géographiques	Section 1.1.1 Page 335
Embauches et licenciements	Section 1.1.2 Page 337
Rémunérations et leur évolution	Section 1.1.3 Page 338

b) Organisation du travail

Organisation du temps de travail Section 1.2

Page 338

Absentéisme Section 1.2

Page 339

c) Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci Section 1.3

Page 339

Bilan des accords collectifs Section 1.3

Page 339

d) Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail Section 1.4

Page 339

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail Section 1.4

Page 339

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles Section 1.4

Page 339

e) Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation Section 1.5

Page 340

Nombre total d'heures de formation Section 1.5

Page 340

f) Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes Section 1.6.1

Page 340

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées Section 1.6.2

Page 341

Politique de lutte contre les discriminations Section 1.6.3

Page 341

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

-au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Section 1.6.4
	Page 342
-à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Section 1.6.4
	Page 342
-à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Sections 1.6.4
	Page 342

-à l'abolition effective du travail des enfants	Section 1.6.4
	Page 342
2) Données environnementales	Document de référence

a) Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Section 3.1
	Page 344
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Section 3.1
	Page 344
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Sections 3.1
	Pages 344
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Section 3.1
	Page 344

b) Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Section 3.2
	Page 345
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Section 3.2
	Page 345
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Section 3.2
	Page 345

c) Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Section 3.3.1
	Page 345
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Section 3.3.3
	Page 346

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Section 3.3.2 Page 346
Utilisation des sols	Néant
d) Changement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	Section 3.4 Page 346
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Section 3.4 Page 346
e) Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Néant

3) Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Document de référence
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	Section 2.1 Page 342
Sur les populations riveraines ou locales	Section 2.1 Page 342
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Section 2.3.1 Page 343
Actions de partenariat ou de mécénat	Section 2.3.2 Page 343
c) Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Section 2.2 Page 342
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Section 2.2 Page 342
d) Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir la corruption	Section 2.4.2 Page 344
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Section 2.4.1 Page 343
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Néant